

726^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 9 décembre 2011

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 26 OCTOBRE 2012 (N° 8.092)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DESIGNATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (p. 7.360).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012 :
- 1) Rapport du Gouvernement (p. 7.362).
 - 2) Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 7.371).
 - 3) Débat Général (p. 7.403).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2011**

—
**Séance publique
du vendredi 9 décembre 2011**
—

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministre d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet du Président ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale ; Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je vous informe que la première partie de cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Par ailleurs, Chers Collègues, je vous rappelle que, comme pour la première séance relative au Budget Rectificatif 2011, cette séance sera retransmise sur Monaco Info jusqu'à la fin des interventions de politique générale de tous les Elus qui souhaiteront s'exprimer.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je précise, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2012, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux diverses interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,
- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

I.

**DESIGNATION DES DELEGATIONS
DU CONSEIL NATIONAL AUPRES
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRES DE
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA MEDITERRANÉE**

Avant de commencer l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2012, le premier point de notre ordre du jour appelle le renouvellement des délégations du Conseil National auprès, d'une part, de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et, d'autre part, auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Si, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue au printemps, en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée demandent que la composition des délégations soit communiquée par année civile. C'est

la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est actuellement présidée par M. Jean-Charles GARDETTO et composée de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Déléguée, ainsi que de M. Bernard MARQUET et M. Laurent NOUVION, Délégués suppléants. Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Jean-Charles GARDETTO et Bernard MARQUET ont fait connaître à Madame la Secrétaire Générale leur souhait d'être reconduits dans ces fonctions. En revanche, Monsieur Laurent NOUVION vous n'avez, jusqu'à présent, émis aucun souhait de renouvellement.

Je vous laisse la parole.

M. Laurent NOUVION.- Oui, oui bien sûr. Je pense que j'en avais informé le Secrétariat Général, mais bien entendu, je propose ma candidature.

M. le Président.- D'accord. Donc, M. NOUVION est candidat pour être notre représentant au Conseil de l'Europe.

Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ? Non. Je vais demander à Madame la Secrétaire Générale, formellement de lire la liste définitive des candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-

M. Jean-Charles GARDETTO, Président de la Délégation ; Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Déléguée ; MM. Bernard MARQUET et Laurent NOUVION, Délégués suppléants.

M. le Président.- Je vous propose en conséquence de renouveler formellement cette Délégation.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Madame MANZONE-SAQUET, vous souhaitez intervenir ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je voulais simplement remercier mes Collègues pour leur vote et leur dire qu'avec MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET et Laurent NOUVION, nous nous appliquerons à représenter Monaco dignement.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'agissant de notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, Madame la Secrétaire Générale a enregistré les candidatures suivantes : M. Fabrice NOTARI en qualité de Président, M. Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, en qualité de membres permanents.

Y a-t-il des candidats qui voudraient se rajouter sur cette Délégation, sachant que la liste des candidatures n'est pas bloquée. Apparemment pas. Je vais demander à Madame la Secrétaire Générale de lire formellement la liste définitive des candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-

M. Fabrice NOTARI en qualité de Président, M. Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, en qualité de membres permanents.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous en arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, à savoir :

II.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012**

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

BUDGET PRIMITIF 2012

C'est dans un contexte économique international particulièrement agité et imprévisible que s'inscrit le Budget Primitif 2012. Suivant les orientations fortes de « maîtrise des dépenses publiques » définies par S.A.S. le Prince Souverain lors de l'allocution prononcée à l'occasion de l'installation du Conseil Stratégique pour l'Attractivité le 16 juin dernier, le Gouvernement se doit d'adopter une discipline budgétaire renforcée et montrer que la Principauté est capable de retrouver, rapidement, un équilibre de ses finances publiques.

Aussi, dans le cadre du Budget Primitif 2012, le Gouvernement a-t-il opéré des choix stratégiques et structurels d'envergure afin de contenir le déficit 2012 dans des limites tolérables ; grâce à des actions visant à contenir les dépenses courantes tout en maintenant les recettes à un niveau réaliste, le Gouvernement est en mesure de présenter un déficit primaire (hors programmes et provision pour le nouvel hôpital) ramené à zéro et un déficit global (programmes et provision pour le nouvel hôpital compris) à hauteur de

56,8 M€, en recul néanmoins de 40 % par rapport à celui du Budget Primitif 2011.

Les principales caractéristiques du Budget Primitif de l'exercice 2012 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 833.150.500 €, est en baisse de 1,2 % , soit - 10,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, mais en hausse de 5,7 % (soit + 44,7 M€) par rapport au Budget Rectificatif 2011.

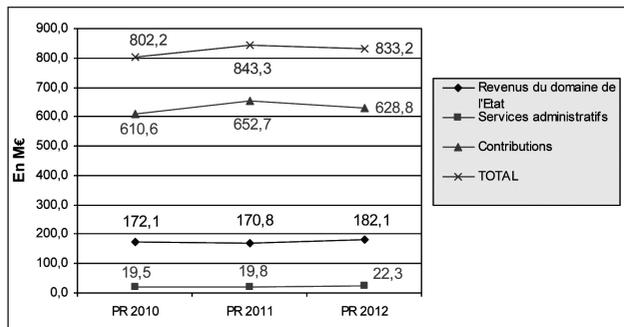
Parallèlement, afin de contenir le déficit 2012 et de ramener le déficit « primaire » (c'est-à-dire avant les budgets des programmes et la provision pour le nouvel hôpital) à zéro, les dépenses courantes ont subi des diminutions significatives pratiquement dans tous les domaines, à l'exception du secteur social et de la sécurité.

En conséquence, le total des dépenses proposé (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital), qui atteint 889.957.400 €, diminue de 5,0 % , soit - 47,2 M€. Le déficit global s'élève ainsi à 56.806.900 €, en baisse de 37,1 M€ par comparaison à celui du Budget Primitif 2011.

	Budget Primitif 2011	Budget Rectificatif 2011*	Budget Primitif 2012	PR 2012/ PR 2011 %	PR 2012/ RE 2011 %
* RECETTES	843 263 400 €	788 439 600 €	833 150 500 €	-1,2 %	5,7 %
* DEPENSES					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	38 898 100 €	39 241 800 €	36 154 100 €	-7,1 %	-7,9 %
Section 2 - Assemblées et corps constitués	5 813 300 €	5 724 600 €	5 792 300 €	-0,4 %	1,2 %
Section 3 - Moyens des services	234 296 100 €	230 285 900 €	231 947 500 €	-1,0 %	0,7 %
Section 4 - Dépenses communes	136 716 700 €	140 933 500 €	141 923 000 €	1,6 %	0,7 %
Section 5 - Services publics	35 417 000 €	35 202 000 €	33 260 000 €	-6,1 %	-5,5 %
Section 6 - Interventions publiques	222 724 600 €	219 600 900 €	203 551 900 €	-8,6 %	-7,3 %
Section 7 - Equipement et investissement	239 556 000 €	184 563 200 €	180 521 700 €	-24,6 %	-2,2 %
TOTAL DES DEPENSES	916 421 800 €	855 551 900 €	833 150 500 €	-9,1 %	-2,6 %
EXCEDENT DE DEPENSES	-73 158 400 €	-67 112 300 €	0 €		
Coût Total des programmes retenus	20 740 800 €	20 740 800 €	16 806 900 €	-19,0 %	-19,0 %
Provision pour le financement du nouvel hôpital	0 €	0 €	40 000 000 €		
EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES	-93 899 200 €	-87 853 100 €	-56 806 900 €	-39,5 %	-35,3 %

I – Recettes

Elles sont en baisse de 1,2 %, soit - 10,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. L'évolution des recettes de 2010 à 2012 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En diminution globale de 3,7 % par rapport au Budget Primitif 2011, les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

a) Les droits de douane

Ces recettes affichent une hausse anticipée de 2,2 %, soit + 0,6 M€.

Les chiffres officiels des populations de la France métropolitaine et de la Principauté faisant l'objet d'une actualisation annuelle, il est proposé de retenir une estimation de 27,6 M€ et d'ajuster le montant 2012 dans le cadre du Budget Rectificatif 2012.

b) Les droits sur transactions juridiques

Leur diminution de - 8,6 % par rapport au Budget Primitif 2011, soit - 9,5 M€, s'explique d'une part, par la minoration des droits sur les autres actes civils et administratifs (- 11 M€) en raison de la baisse attendue des droits de transcription ; en effet, la hausse prévue au Budget Primitif 2011, minorée d'ailleurs sensiblement au Budget Rectificatif 2011, avait été sans doute surestimée ; d'autre part, elle s'explique par la diminution des versements relatifs à la fiscalité de l'épargne (- 2,6 M€), qui représente la part de 25 % sur les encaissements de 2011, conservée par la Principauté, alors que 3/4 de la somme est reversée aux pays dont sont originaires les clients non résidents.

Parallèlement, on note la hausse des droits de mutations (+ 3 M€) qui s'explique essentiellement par l'augmentation attendue des recettes issues des mutations à titre onéreux d'immeubles avec la mise en place de la nouvelle loi en matière de droits de mutation qui, cependant, demandera un ou deux exercices pour atteindre son plein régime.

Enfin, est également prévue l'augmentation des taxes sur les assurances (+ 1M€).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles diminuent de 6,2 %, soit - 26,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. Elles sont formées de la façon suivante :

	BP 2011	BP 2012	BP 2012/ BP 2011 %
TVA Française	117 900 000 €	74 000 000 €	-37,23 %
TVA Monégasque	316 000 000 €	333 000 000 €	5,38 %
TOTAL	433 900 000 €	407 000 000 €	-6,20 %

Dans le prolongement des résultats plutôt encourageants du second semestre de 2010, le Budget Primitif 2011 avait été bâti sur des hypothèses économiques relativement favorables. Concernant le Budget Primitif 2012, consécutivement à la réunion de négociation de juillet 2011 relative au compte de partage franco-monégasque de T.V.A., les sommes à recevoir en 2011 au titre du compte de partage sont désormais connues : le reversement 2011 sera de 78,3 M€ et non de 117,9 M€; sur cette base, les prévisions de reversement 2012 s'établissent à 74 M€.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets monégasques, elles sont prévues en hausse de 17 M€.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Ces recettes affichent une hausse de 15 %, soit + 12 M€, au vu des résultats constatés ces derniers mois et d'une action toujours plus incisive de la part des services.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 182,1 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 6,6 %, soit + 11,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 14,5 %, soit + 11,7 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Le domaine immobilier au sens strict : + 4,1 %, soit + 2,2 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 3,6 %, soit + 1,5 M€), impact des livraisons du bloc A et B de « l'Ilot Rainier III » prévus courant du deuxième trimestre 2012 ;

- Les Parkings Publics : + 5,7 %, soit + 1,5 M€, en raison de l'évolution positive des droits de stationnement liée à l'augmentation de fréquentation conjuguée à la hausse des tarifs, couplée également à un parc en croissance (réouverture du parking de la Colle, ouverture des parkings Rainier III, ZAC Saint Antoine et l'aire de stationnement CHPG/ Tamaris) ;

- Les produits de cessions exceptionnels : + 8 M€.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 0,1 % soit + 39 K€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : + 3,3 %, soit + 0,5 M€, au vu des dernières informations connues concernant les tabacs ;

- Postes et Télégraphes : + 3,2 % (soit + 0,4 M€) en raison des recettes issues du compte de partage postal dont l'inscription prévisionnelle affiche une hausse ;

- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 10,3 % (soit - 0,3 M€). La philatélie « grand public » évolue depuis quelques années dans un contexte européen peu favorable ;

- Centrale Chauffe-Droits Raccordements : + 0,5 M€, en raison du raccordement de l'immeuble « le Neptune » ;

- Eaux – Extension du réseau : - 20 % (soit - 1 M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant

utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau. Le prélèvement est en diminution de 20 % par rapport à celui du Budget Primitif 2011.

➤ Monopoles concédés : + 2,3 %, soit + 1 M€, avec notamment :

- Société des Bains de Mer : + 5,5 % (soit + 1 M€). Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2011/2012. Celui-ci s'établit à 202,9 M€ contre 192,3 M€ en 2010/2011, avec un taux de redevance maintenu à 10 % jusqu'à fin mars 2012 ; les acomptes seront comme à l'habitude liquidés sur le minimum conventionnel et n'auront donc pas d'impact sur l'évolution du montant global.

- Radio Monte-Carlo : + 130 % (soit + 1 M€). La redevance s'élève à 2 % du chiffre d'affaires d'antenne net payant. Compte tenu des contacts en cours avec Radio Monte-Carlo pour rattraper le retard dans le paiement de la redevance, on peut l'estimer pour 2012 à 1,7 M€.

- Monaco Telecom : - 18,9 % (soit - 1,1 M€). Les termes de la nouvelle concession qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 et pour lequel une redevance unique de référence de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. Ainsi, selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute sur l'exercice concerné devrait peu augmenter. Il convient cependant de déduire comme auparavant le remboursement des investissements passés de numérisation du câble. Ainsi le montant prévisionnel du Budget Primitif 2012, assis sur une redevance légèrement supérieure à 5 M€, minorée de la déduction pour le câble et ajusté par le mécanisme des acomptes et des soldes, devrait s'établir autour de 4,9 M€.

- SAM d'Exploitation des Ports : + 4,8 %, soit + 500 K€, expliqués par une révision du résultat brut qui porte donc la redevance à 11 M€ au lieu de 10,5 M€.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 10,3 M€, diminuent de 12,4 %, soit - 1,5 M€, en raison principalement d'une part, du seul versement des intérêts statutaires des actions inaliénables de la

Société des Bains de Mer au vu de la baisse d'activité (notamment dans le secteur des Jeux, le plus rentable) évalué à 60 K€ au lieu de 3,9 M€ au Budget Primitif 2011, soit - 3,8 M€ et d'autre part, du versement des dividendes de Monaco Telecom, estimés à 7,9 M€, en augmentation de 2,4 M€.

3) Les produits et recettes des services administratifs

Peu significatifs en part relative du total des recettes, ils affichent une hausse de 12,5 %, soit + 2,5 M€ avec les principales évolutions suivantes :

- Commerce & Industrie – Brevet : + 227 K€, soit + 9,1 %. Les prévisions de recettes apparaissent en progression du fait de la probable augmentation des recettes générées par les brevets européens ainsi que celles reversées par l'O.M.P.I. ;

- Service de la Circulation : + 350 K€, soit + 10,6 %. L'assiette des recettes encaissées en 2009 et 2010 devrait se maintenir, la prévision des recettes est estimée à 3,6 M ;

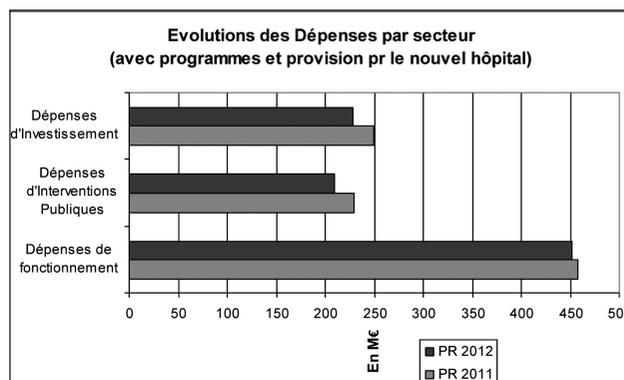
- Remboursement par les établissements d'enseignement privé et autres entités : + 634 K€, soit + 18,7 %. Cette hausse s'explique en grande partie par l'intégration de 7 nouvelles personnes dans l'enseignement privé sous contrat dans les Etablissements Nicolas-Barré et Cours de l'Enfant Jésus ;

- Héliport - Carburant : + 750 K€, soit + 75 %. L'anticipation d'une forte augmentation du prix d'achat du carburant induit mécaniquement un accroissement des recettes dans les mêmes proportions ;

- Stade Louis II : + 195 K€, soit + 4,2 %. La hausse de ces recettes est principalement due à l'augmentation des recettes provenant de l'exploitation des parkings (+ 4,1 %) et de la location de bureaux (+ 3,6 %) ;

II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 889.957.400 € (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital) pour l'exercice 2012, soit 47,2 M€ de moins qu'au Budget Primitif 2011. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



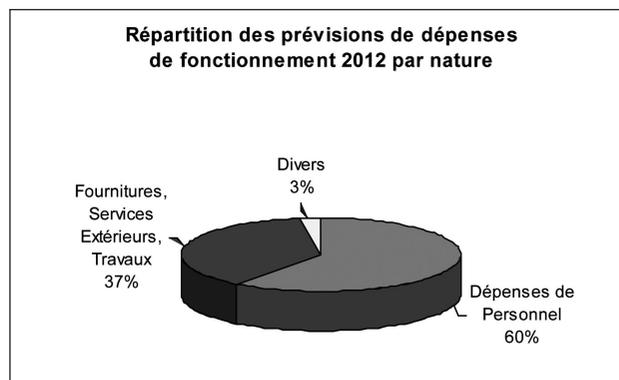
A. Le Budget « Primaire »

Comme expliqué précédemment, le budget 2012 « primaire » – c'est à dire avant programmes et provision pour le nouvel hôpital – affiche un total de dépenses de 833.150.500 €. Ce montant est strictement égal au montant des recettes et répond à la volonté de retour à un équilibre structurel des Finances Publiques monégasques.

Pour mémoire, on peut rappeler que si l'on ajoute la provision de 40 M€ pour le nouvel hôpital et le montant des programmes, qui s'élève à 16.806.900 €, le déficit global serait porté à 56.806.900 €, toujours en diminution sensible par rapport au Budget Primitif 2011 et au Budget Rectificatif 2011.

Les dépenses courantes (Dépenses de Fonctionnement et Interventions Publiques) ont subi des diminutions importantes (hors programmes) dans tous les domaines, à l'exception du secteur social et de la sécurité. Elles s'élèvent à 652.628.800 € au Budget Primitif 2012 contre 676.865.800 € au Budget Primitif 2011 soit une diminution de 3,6 % (- 24,2 M€).

1) Les Dépenses de Fonctionnement



Elles diminuent de 1,1 % entre les Budgets Primitifs 2011 et 2012, soit - 5,1 M€. Elles se répartissent comme suit :

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent non seulement les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers.

- Le Gouvernement a accordé une attention toute particulière à ces dépenses mais se trouve confronté, en premier lieu, à une croissance importante des charges sociales (+ 5,9 M€, soit + 6,6 %) liée à l'augmentation des prestations maladie en nature et au poids croissant des pensions de retraites.

- Par ailleurs et en second lieu, l'accroissement du périmètre d'action de certains services (réseau Cardelina pour la Sûreté Publique) et la mise en œuvre de nouveaux équipements (Foyer de l'Enfance, nouveau bâtiment du Conseil National) génèrent des créations de postes (13 postes, soit + 350 K€) qui ont été prévues à leur plus juste mesure.

En dehors de ces créations liées à des extensions de périmètre d'action, le Gouvernement s'est attaché, ainsi qu'il l'avait annoncé, à une gestion saine de ces dépenses, les autres créations de postes prévues ayant donné lieu parallèlement à des ajustements à la baisse, soit par des suppressions de postes, soit par des postes non pourvus ; ces dernières créations ont donc été opérées à budget constant.

Aussi, les dépenses de traitements des personnels, qui intègrent également les augmentations salariales et les évolutions de carrière, connaissent-elles une hausse très modérée de + 1,6 %, soit + 2,6 M€.

- Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, le Gouvernement s'est attaché, dans un esprit de rigueur, à leur diminution (- 13% soit - 1 M€).

Ainsi, globalement, ces dépenses de personnel connaissent une hausse contenue de + 2,8 %, soit + 7,3 M€.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en baisse de 6,6 %, soit - 11,7 M€. On note principalement :

- une diminution des frais de fonctionnement de 10,1 %, soit - 2,7 M€, en raison principalement :
 - des frais de déplacements officiels (- 450 K€) ;
 - des expositions et des foires à l'étranger (- 251 K€) ;

- des bureaux de Monaco à l'étranger (- 750 K€) ;
- des frais de publicité (- 596 K€) et des transferts en hélicoptères (- 258 K€) de la Direction du Tourisme et des Congrès.

- une baisse des travaux de 16,4 %, soit - 6,5 M€, qui s'explique essentiellement par la diminution :

- des améliorations et travaux du Palais Princier (- 740 K€) ;
- de l'entretien et gros travaux du Stade Louis II (- 570 K€) ;
- de l'entretien des passages publics et de la voirie (- 1,3 M€) ;
- de la remise en état d'appartements (- 671 K€) ;
- des grosses réparations (- 1 M€) ;
- des contrats d'entretien et travaux du domaine immobilier (- 2,3 M€).

- une diminution des frais propres à l'activité des services publics concédés de 6,1 %, soit - 2,2 M€, en raison principalement d'une baisse concernant la collecte et l'incinération des déchets (- 2,5 M€).

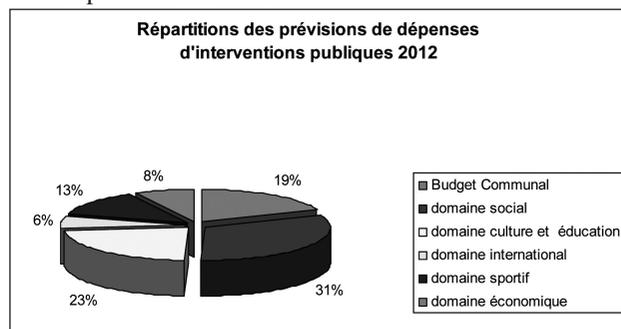
c) Les frais financiers

Ils augmentent de 36,9 %, soit + 442 K€, en raison principalement d'une hausse des intérêts sur les sommes empruntées au FRC pour assurer la trésorerie du budget (+ 440 K€).

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une baisse de 8,6 %, soit - 19,2 M€, par rapport au Budget Primitif 2011. Ces baisses sensibles, dans tous les domaines sauf le social, se sont avérées nécessaires pour inverser la tendance à la croissance des interventions publiques.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La réévaluation de la dotation accordée à la Mairie, arrêtée à 37,8 M€, soit une diminution de 2 % ; la dotation forfaitaire établie d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire de moyens et dépenses communes des services de l'Etat qui affichent une baisse de 0,2 %, et d'autre part sur des ajustements sur les exercices antérieurs croît de 0,3 %. La dotation spéciale diminue de 20 % sous l'effet de la disparition de la prise en charge de dépenses exceptionnelles de travaux par l'Etat .

b) Le domaine social

Le domaine social est en hausse de 2,1 %, soit + 1,3 M€, expliquée principalement par :

- une hausse de la subvention de fonctionnement (+ 109 K€, soit + 2,1 %) destinée au C.H.P.G. du fait de l'anticipation d'une légère baisse d'activité, conformément aux indicateurs de l'exercice en cours.

- la subvention d'équipement du C.H.P.G. progresse de 14,1 %, soit + 1,2 M€, en précisant que cette augmentation est la conséquence des opérations directement liées au Centre Rainier III, à savoir la création d'une liaison logistique pour l'approvisionnement de cet établissement et l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, composante importante pour favoriser le recrutement du personnel afférent à ce nouvel établissement.

- la subvention accordée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers qui correspond, à compter de 2012, au coût réel supporté par cette entité. En conséquence, si cette inscription augmente de 300 K€, soit + 85 %, celle-ci vise à rétablir la réalité comptable de chaque établissement ;

- une augmentation de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale (+ 397 K€, soit + 2,1 %) ;

- la majoration de l'Allocation Différentielle de Loyer (+ 13,5 %, soit + 295 K€).

Ces augmentations sont relativisées par :

- une diminution de la subvention de la Résidence Cap Fleuri (- 519 K€, soit - 20,6 %) en raison d'une restructuration de la filière gériatrique grâce à l'ouverture du Centre Rainier III ;

- une baisse des droits de réservation destinés à l'acquisition de logements sociaux sur le territoire français auprès de bailleurs sociaux institutionnels (- 500 K€, soit - 50 %).

c) Le domaine culturel et éducatif

La politique culturelle constitue l'un des axes importants de l'action du Gouvernement et son rayonnement contribue à l'attractivité de la Principauté de Monaco. Le Gouvernement a donc recherché à lui conserver les moyens pour son fonctionnement tout en s'attachant à atténuer la charge sur les Finances Publiques en s'assurant d'une contribution plus importante de sponsors privés et de la venue de nouveaux partenaires privés.

Si les crédits budgétaires enregistrent une baisse de 14% soit - 7,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, les ressources des entités culturelles seront au total certes impactées par ces mesures d'économie mais de manière moindre du fait, par ailleurs, de l'accroissement du financement privé afin de répartir l'effort budgétaire.

C'est ainsi que la réduction de l'aide publique qu'il s'agisse de la subvention de fonctionnement, des programmes, ou de la prise en charge par l'Etat de la location de la Salle Garnier ou du Grimaldi Forum, devrait s'accompagner aussi d'une adaptation de la subvention versée par la Société des Bains de Mer et d'un partenariat privé plus conséquent.

Ainsi on peut mentionner que les principales entités culturelles (la Compagnie des Ballets, le MDF et l'Académie de Danse Princesse Grace qui composent désormais le pôle Ballets, l'Orchestre Philharmonique, le Musée National, l'Opéra, le Printemps des Arts, le Théâtre Princesse Grace et la Fondation Princesse Grace) qui bénéficiaient, en 2011, d'une dotation globale (Etat + SBM) de 34.381.100 €, disposeront d'un budget global de 32.235.420 €, soit un recul limité à 6,2 %. Cette dotation sera répartie entre l'Etat (subventions de fonctionnement, programmes et participations à la location des salles), la Société des Bains de Mer, et chose nouvelle, des participations privées.

Dans cette logique, les principales aides publiques enregistrent :

- une minoration du montant total des subventions de fonctionnement accordées au secteur de la Danse (Compagnie de Ballets de Monte-Carlo, Monaco Dance Forum et Académie de Danse Princesse Grace), de - 19,6 % (soit - 1,6 M€). Il convient cependant d'indiquer que la Compagnie des Ballets dispose, comme chaque année, d'une contribution de la S.B.M. et bénéficiera également du concours de nouveaux partenariats. Ces mesures permettront au pôle Ballets de conserver un budget total en léger retrait (- 6 %) par rapport à celui de l'année précédente ;

- une baisse de la subvention allouée à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (- 653 K€, soit - 8,1 %). Cette entité dispose également d'une contribution de la S.B.M., le financement global étant réduit, in fine de 4 % ;

- une diminution de la subvention - hors programmes - du Nouveau Musée National de 29,5 %, soit - 1,2 M€. Avec programmes, cette diminution est ramenée à - 0,8 M€, soit -20 %. En outre, cette entité bénéficiera du concours de sponsors pour ses expositions temporaires et éventuellement son programme d'acquisition d'œuvres d'art ;

- une diminution de la subvention concernant les manifestations organisées par Monaco Medias de 19,1 %, soit - 910 K€ ;

- une baisse de 15 %, soit - 600 K€, de la subvention concernant les événements culturels du Grimaldi Forum qui devrait cependant bénéficier également du sponsoring privé ;

- une baisse de la subvention au Musée Océanographique de - 1,5 M€ ; en effet, l'engagement de l'Etat est maintenu mais étalé dans le temps.

d) Le domaine international

Ce domaine est en diminution de 22,1 %, soit - 3,7 M€. On note principalement les mouvements suivants :

- Une baisse de l'aide versée pour l'Aide Publique au Développement de - 2,2 M€ hors programmes ; le niveau de contribution de l'Etat reste cependant important avec 8,8 M€ et permet de respecter l'ensemble des engagements pris ;

- Concernant la participation de Monaco à l'initiative internationale « Union pour la Méditerranée », les crédits alloués ont été diminués de 30 %, soit - 228 K€ ;

- La participation Iter est en baisse de 36,4 %, soit - 200 K€.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est lui aussi en baisse de 7,1 %, soit - 1,9 M€, en raison principalement :

- de la minoration de 7,4 %, soit - 1,4 M€ du montant sollicité par l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles ;

- de la baisse de 135 K€, soit - 11,9 %, des subventions versées aux manifestations sportives diverses.

f) Le domaine économique

Ce domaine diminue de 29,3 %, soit - 6,5 M€. On note principalement :

- une baisse de la subvention pour la Chambre de Développement Economique d'un montant de - 210 K€, soit - 17,5 % ;

- une minoration des crédits alloués à l'Aide à l'Industrie de 500 K€, soit - 20 % ;

- une diminution de 47,6 %, soit - 2,6 M€ du montant alloué aux études économiques ;

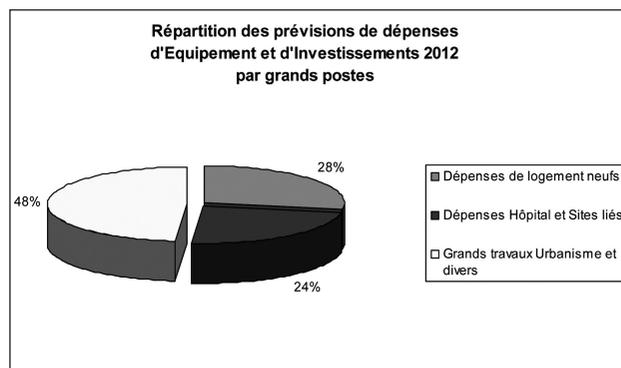
- concernant les crédits alloués à l'Aide au Développement Durable, on note une baisse de 54,5 %, soit - 455 K€ ;

- pour les crédits relatifs à des interventions économiques diverses, on constate une diminution de 22,6 %, soit - 453 K€ ;

- enfin, une baisse de la subvention pour l'Exploitation du Grimaldi Forum de 10,9 %, soit - 731 K€.

3) Les Dépenses d'Equipeement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements (provision pour le nouvel hôpital comprise) s'établissent à 220.521.700 € et sont en baisse (- 8 %) par rapport au Budget Primitif 2011. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Les prévisions de dépenses d'investissements par grands secteurs se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est porté globalement de 78,2 M€ à 81,1 M€, en augmentation de 2,9 M€, soit 3,8 %. Cela est dû principalement à la hausse des inscriptions suivantes :

- Tunnel Descendant : + 1,2 M€ ;
- Délaissés SNCF – Voirie & Réseaux : + 1 M€, soit + 34,5 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Canton : + 7 M€, soit + 53,8 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Prince Pierre : + 1,5 M€, soit + 8,1 %.

Ces augmentations sont notamment relativisées par des diminutions de crédits sur certaines opérations qui touchent à leur fin ou qui sont étalées :

- Amélioration de la Sécurité des tunnels routiers : - 1,8 M€, soit - 53,5 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Charles III : - 800 K€, soit - 88,9 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Rainier III : - 2,5 M€, soit - 8,2 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Pasteur : - 2 M€, soit - 33,3 %.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de 25,9 %, soit 864 K€. Ce recul provient principalement de la diminution des crédits alloués à l'amélioration des voies publiques (- 735 K€), les programmes sur cet article étant par ailleurs en augmentation (+ 845 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en baisse de 91,3 %, soit - 8,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, du fait principalement du report des opérations suivantes :

- Elargissement du Quai Etats-Unis – Epi Central : - 1,5 M€ ;
- Superstructure – Dignes Nord et Sud : - 500 K€ ;
- Superstructure – Digue Flottante : - 2,5 M€ ;
- L'Aménagement de l'avant port : - 2,7 M€ ;

- Les constructions sur Terre Plein – Digue : - 900 K€.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution de 65,1 %, soit - 16,3 M€ est due :

➤ d'une part, au report ou à des changements sur les opérations suivantes :

- Marché de la Condamine : - 8 M€, l'opération étant reportée ;

• Energie Electrique « 3^{ème} poste source » : - 3 M€ ; en effet, des discussions sont en cours concernant la prolongation par anticipation de la durée de la Concession et pourraient se traduire par une rémunération supplémentaire du Concédant, ce qui permettrait parallèlement d'inscrire des crédits pour l'opération relative au 3^{ème} poste source. A ce stade, ne sont inscrites pour cette opération ni les recettes ni les dépenses éventuelles, inscriptions qui pourraient être déposées sur le siège ;

➤ d'autre part, à la diminution des crédits alloués à l'extension des réseaux urbains (- 4 M€, soit - 50 %).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en baisse de 24,5 M€ ; cependant, si on intègre la provision pour le nouvel hôpital – qui, pour des raisons de technique budgétaire, figure au chapitre 9 Investissements (article 709.997 Nouveau CHPG) – ce domaine est en hausse de 15,4 M€ soit + 29 %. En effet, la décision a été prise d'assurer le financement de ce nouvel équipement sanitaire primordial pour la Principauté par le biais d'une provision annuelle séparée de l'ordre de 40 M€ par exercice en commençant, dès 2012, afin de lisser l'apport de crédits. La partie non utilisée chaque année pour les études viendra abonder un compte de réserve spécial liquide, rémunéré, en vue d'être utilisée les années où les besoins de financement des travaux seront très élevés. Ce dispositif permettra d'avoir une meilleure vision de l'impact à terme de ce projet exceptionnel et également d'en tenir compte chaque année dans la programmation des autres opérations d'équipements.

Cette hausse est relativisée par la diminution des inscriptions suivantes :

- Centre de Gérontologie / Centrale d'énergie : - 13,3 M€, soit - 53,2 %, l'opération étant en phase d'achèvement ;

- L'opération Testimonio est en phase d'études et a ainsi été reportée : - 1,5 M€ ;
- Le Foyer de l'Enfance, qui se trouve en fin de travaux : - 4 M€, soit - 79,1 % ;
- Les acquisitions de terrains et d'immeubles : - 1,2 M€, soit - 40 %.

f) L'équipement culturel et divers

Ce chapitre est en baisse de 9 %, soit - 2,8 M€, en raison principalement des diminutions des opérations suivantes :

- Villa Paloma, fin de l'opération : - 660 K€ ;
- Travaux de décoration du Grimaldi Forum : - 1,5 M€, soit - 42,9 % ;
- Améliorations des Bâtiments Domaniaux : - 314 K€, soit - 28 % ;
- Travaux des Bâtiments Domaniaux : - 290 K€, soit - 40,3 %.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de 23,5 %, soit - 1,2 M€, essentiellement en raison d'une baisse concernant l'aménagement du terrain de football (- 970 K€).

h) L'équipement administratif

Les équipements dans le domaine administratif baissent de 1,8 M€, soit - 8 %. On note principalement :

- une diminution de l'inscription relative à l'extension de la caserne des Pompiers à Fontvieille : - 2,1 M€, soit - 51,5 % ;
- une baisse concernant les améliorations et extensions des bâtiments publics : - 821 K€, soit - 29,1 % ;
- une minoration des crédits alloués aux travaux des bâtiments publics : - 600 K€, soit - 80 % ;
- une augmentation de l'inscription concernant l'opération de la Visitation : + 1,8 M€, soit + 15 %.

i) Investissements

Ce chapitre intègre désormais l'article nouvellement créé pour assurer le financement du

nouvel hôpital ; en effet, s'agissant d'une provision financière en vue d'assurer des travaux futurs, celle-ci doit être inscrite au chapitre Investissements. Cet article est doté d'une inscription de 40 M€ (cf. supra, le chapitre sur l'équipement sanitaire et social).

Par ailleurs, une diminution est constatée sur les crédits alloués aux acquisitions de 1 M€, soit - 50 %. De plus, aucun rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel n'est prévu au Budget Primitif 2012.

j) L'équipement industrie et commerce

La baisse de ce chapitre (- 4,2 M€, soit - 44,2 %) est essentiellement due à la diminution de l'inscription concernant la construction du dépôt de Carros (- 3,3 M€, soit - 95,4 %).

B. Les Programmes

En 2011, le montant total des programmes retenu s'était élevé à 20,7 M€. En 2012, le montant des programmes accordé par le Gouvernement est de 16,8 M€.

Les principaux programmes sont les suivants :

➤ Pour les dépenses de fonctionnement :

- La poursuite des mesures liées au renforcement de l'attractivité de la Principauté : 1,5 M€ ;
- Le remplacement du parquet de la salle omnisports et des compteurs d'énergie du Stade Louis II : 446 K€ ;
- Le remplacement des ascenseurs du Complexe Saint Charles : 220 K€ ;
- Le changement du système d'exploitation du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité : 220 K€ ;

➤ Pour les dépenses d'interventions publiques :

- L'organisation de la 30^{ème} Conférence Internationale du F.B.I. : 250 K€ ;
- La seconde phase de mutation technologique des Archives Audiovisuelles : 390 K€ ;
- La participation aux 1^{er} Jeux Olympiques d'hiver de la jeunesse (46 K€) et aux 30^{ème} Jeux Olympiques de Londres (124 K€) ;
- L'organisation à Monaco de la 21^{ème} session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE : 560 K€ ;
- La contribution de la Direction du Tourisme et des Congrès aux conférences et salons organisés à

Monaco dans le cadre de la politique commerciale : 600 K€ ;

- L'ouverture du Centre Rainier III initiant la mise en place d'une filière gériatrique complète dont l'exploitation requiert une subvention de fonctionnement : 2,6 M€ ;
- L'exposition Internationale YEOSU : 500 K€.

➤ Pour les dépenses d'équipement et d'investissements :

- L'acquisition d'un immeuble à Roquebrune Cap Martin : 5,3 M€ ;
- La modification du schéma de circulation à partir de la ZAC Saint Antoine et à Fontvieille : 900 K€ ;
- La réfection de l'éclairage de l'Avenue Princesse Grace : 470 K€ ;
- La création d'un réseau d'égouts séparatif Avenue de l'Annonciade : 220 K€.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme par exemple les prêts et avances font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 1.986.300 €, soit 36.243.200 € de recettes et 38.229.500 € de dépenses.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Je passe donc immédiatement la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, Rapporteur du projet de Budget Primitif 2012.

Monsieur BORDERO vous avez la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Les risques qui pèsent sur l'environnement économique de la Principauté ont considérablement augmenté depuis l'été. Selon le FMI, quatre types de risques méritent une attention particulière :

- 1) les problèmes de dette souveraine et du secteur bancaire dans plusieurs pays avancés ;
- 2) le manque de vigueur de l'action face aux séquelles de la crise dans les principaux pays avancés ;
- 3) les facteurs de vulnérabilité dans plusieurs pays émergents ;

4) et, enfin la volatilité des cours des matières premières et les tensions géopolitiques.

Au regard de ces risques, plusieurs organisations économiques mondiales s'accordent sur un scénario selon lequel les principaux pays avancés et, particulièrement nos voisins et partenaires économiques européens, pourraient retomber en récession durant l'année 2012.

Dans une interview parue dans le quotidien local à l'occasion de la Fête Nationale, le Prince Souverain soulignait que, je cite : « la Principauté n'est pas épargnée par les difficultés auxquelles sont confrontés la plupart des Etats compte-tenu du contexte économique et financier international actuel ». Tout en appelant à la « *vigilance* » et en précisant que, je cite à nouveau : « Monaco se trouve cependant dans une situation que de nombreux pays nous envient », le Prince Albert II rappelait l'objectif fixé au Ministre d'Etat, je cite encore : « notamment une plus grande maîtrise des dépenses et un retour rapide à l'équilibre budgétaire, dans la perspective ultérieure d'un excédent ».

Cette analyse et le cap fixé à Son Gouvernement par le Chef de l'Etat, votre Rapporteur annonce d'emblée qu'il les partage sans réserve. Loin de se contenter d'accompagner les réformes structurelles essentielles à la préservation du modèle économique et social de la Principauté de Monaco, la majorité du Conseil National est surtout la seule force politique qui s'est montrée capable, depuis 2008, de proposer des solutions réalistes et concrètes. C'est ce que votre Rapporteur démontrera au fil de ce rapport, ainsi que la volonté du Conseil National de jouer, dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, un rôle de force de proposition et de pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement.

A la source de ce travail parlementaire essentiel, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et les Elus qui en sont membres rédigent chaque année des questions sur les documents budgétaires transmis à la fin du mois de septembre par le Gouvernement. Cette année, 268 questions ont été approuvées par cette Commission que votre Rapporteur a également l'honneur de présider. C'est un record ! Cependant, je regrette, sans trahir le secret des délibérations, qu'aucune question n'ait été transmise au Secrétariat Général du Conseil National par les Elus de l'opposition ou n'ait été proposée en séance. Ces derniers ne se sont pas montrés plus intéressés que ça par le Budget Primitif de l'Etat pour 2012 durant les Commissions Plénières d'Etude en présence du Gouvernement. Rappelons que les Monégasques nous ont élus en 2008 pour un mandat

qui se terminera, pour certains, en février 2013 et que, d'ici là, chacun d'entre nous, par respect de nos compatriotes, doit accomplir le travail pour lequel il a été élu au Conseil National.

Le projet de Budget établi par le Gouvernement Princier pour l'exercice 2012, accompagné du programme triennal d'équipement public pour les exercices 2012-2013-2014, témoigne donc d'une volonté affichée de réduire les dépenses publiques afin de limiter le déficit.

Avec 37 M€ de réduction du déficit prévisionnel par rapport au budget voté l'année dernière, le Budget Primitif 2012 s'inscrit dans la logique de réduction du déficit annoncée par le Gouvernement depuis 2009. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale regrette qu'à ce jour cet objectif n'ait toujours pas été atteint. Le déficit prévisionnel de 56,8 M€ attendu en 2012 est cependant en rupture avec ceux des précédents budgets présentés devant le Conseil National depuis plusieurs années, au prix d'importants efforts consentis sur les dépenses.

Néanmoins, si l'on s'attache à analyser les grands équilibres du Budget Primitif 2012, on peut constater que la structure de ce projet de Budget revêt un caractère exceptionnel avec, pour la première fois, l'émergence de la notion de déficit primaire. Ainsi, pour l'année 2012, l'excédent de dépenses serait ramené à zéro si l'on ne tenait pas compte des programmes et de la provision pour le nouvel hôpital. Votre Rapporteur ne manquera pas de revenir plus loin sur cette notion de déficit primaire.

Ainsi, le Gouvernement prévoit un montant de recettes de 833,2 M€ tandis que les dépenses sont estimées à près de 890 M€, hors reports de crédits et dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Votre Rapporteur va s'attacher maintenant à l'analyse détaillée des recettes.

Le niveau des recettes prévu pour le Budget Primitif de 2012 atteint 833 M€. Depuis 2003, seuls les exercices 2007 et 2008 ont dépassé les 800 M€ de recettes encaissées en clôture d'exercice. S'il n'est pas encore clôturé, il semble également que l'exercice 2011 avoisinera ces niveaux de recettes, à condition que la tendance observée jusqu'au 31 octobre 2011 se confirme durant les deux mois restants.

A ce constat, qui traduit de toute évidence une vision optimiste de l'activité en Principauté pour l'exercice 2012, il faut ajouter la diminution toujours plus importante des recettes issues du compte de partage, laissant ainsi la part des encaissements relevant de la T.V.A. monégasque s'accroître de plus

en plus face aux objectifs de recettes fixés par l'Etat. Ainsi, la part prépondérante des recettes de T.V.A. monégasque (40 % des recettes globales de l'Etat) confirme, s'il en était besoin, le lien de corrélation étroit qui existe entre la santé économique du pays et la santé de nos finances publiques.

Au regard de ces éléments, la Commission estime que les prévisions de recettes présentées dans ce budget sont ambitieuses et ce, d'autant que les perspectives liées à l'activité économique et à la croissance économique pour le prochain exercice semblent très incertaines. A titre d'illustration, la Commission Européenne a estimé que la France, principal partenaire économique de la Principauté, prévoit que son PIB progressera de seulement 0,6 % en 2012 et que l'O.C.D.E., dans son rapport présenté le 28 novembre dernier, prévoit 0,3 %.

Dans ces conditions et après lecture du Plan Gouvernemental d'Action, la Commission s'interroge sur plusieurs points : comment le Gouvernement peut-il soutenir l'hypothèse d'une majoration de 5,7 % des recettes 2012 par rapport au Budget Rectificatif 2011 et de 9,6 % par rapport aux encaissements de 2010 ?

Les prévisions de recettes sont-elles cohérentes avec les évolutions économiques attendues pour l'année à venir, ainsi qu'avec les réalisations effectives des budgets des années récentes ?

C'est en procédant, dans un premier temps, à l'analyse des recettes que votre Rapporteur va tenter de répondre à ces questions.

S'agissant tout d'abord du Domaine de l'Etat, cette première catégorie de recettes, à savoir les produits issus du Domaine de l'Etat, a été estimée à 182 M€, en hausse de 9,9 % par rapport aux résultats de 2010. Ces produits se répartissent entre le Domaine immobilier, estimé à 92 M€, en hausse de 18,9 % par rapport à l'an passé, les Monopoles, prévus à hauteur de 79,5 M€, en augmentation de seulement 0,5 M€ sur 2010 et enfin le Domaine financier qui s'élève à 10 M€, en hausse de 1 M€ sur les résultats de l'exercice précédent.

Les revenus du Domaine immobilier proprement dit s'accroissent de 4,5 % par rapport au rectifié 2011 et de 9,4 % par rapport aux résultats de l'an passé. La livraison de nouveaux logements dans l'opération Rainier III impactera ces produits qui s'élèveront à plus de 56 M€. Cette majoration est accentuée par les produits d'une cession de droits de surfaces à bâtir en cours de négociation, dont le bénéfice pour l'Etat est estimé à 8 M€. Il s'agit notamment de droits à bâtir que l'Etat détient dans l'immeuble « Le Méridien » situé avenue de Fontvieille.

On observe ensuite la quasi-stabilité des recettes issues des monopoles, au regard des encaissements de 2010, estimées à 79,5 M€ sur 2012. Cela traduit en réalité des évolutions de sens contraire entre les Monopoles exploités par l'Etat, qui progressent de 2,5 %, et les Monopoles concédés, qui reculent de près de 1 %.

Cette diminution est expliquée à la fois par le recul des redevances de la S.B.M. et de la S.A.M. des Ports, qui baissent respectivement de 2,7 % et de 6,8 % par rapport à 2010. Même si le chiffre d'affaires prévisionnel du secteur jeux de la S.B.M., communiqué par la société pour l'exercice 2011/2012, semble s'améliorer, cela ne se traduit pas réellement sur le montant de la redevance. Celle-ci reste à un niveau quasiment identique à celui de 2010 qui fut pourtant un des exercices les plus mauvais de ces quinze dernières années.

Par ailleurs, la nouvelle concession signée avec Monaco Telecom, entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011, a permis de fusionner les sociétés Monaco Telecom et Société Monégasque de Télédistribution.

Pour l'exercice 2012, le montant de la redevance estimé a atteint 4,9 M€, en légère hausse sur celle de 2010 qui s'est élevée à 4,8 M€. Toutefois, il convient de comptabiliser le manque à gagner de la redevance de la Société Monégasque de Télédistribution, dont le montant était de 300 000 € et qui, désormais, ne sera plus perçue. En d'autres termes, la renégociation des accords avec Monaco Telecom risque d'entraîner pour ce nouvel exercice, et compte tenu des nouvelles modalités retenues, une diminution de 4 % de la redevance perçue.

Le Conseil d'administration de la SEPM avait décidé d'une augmentation des tarifs annuels du port Hercule de 100 % par an dès 2012 pour la petite plaisance. C'est sur cette hypothèse de croissance de ses recettes que ce monopole a construit son budget pour 2012. A la suite des débats du Budget Rectificatif pour 2011, et conformément à la demande exprimée par le Président du Conseil National dans son discours de politique générale, la SEPM a révisé cette augmentation tarifaire pour la ramener à 15 % par an pendant trois ans. Le montant prévisionnel de la redevance de 2012, constitué des acomptes versés au titre de l'exercice 2012 et du solde de l'exercice 2011, devrait par conséquent être impacté directement par cette mesure ; or l'augmentation prévue de 4,8 % par rapport à l'an passé devrait être révisée à la baisse. Cette décision ayant été prise le 11 octobre dernier, sans doute le Gouvernement n'a-t-il pu prendre en compte cette minoration. En toute logique, le Gouvernement devrait donc procéder à une

inscription rectificative à la baisse en 2012 sur cette ligne budgétaire.

En ce qui concerne les Services Administratifs, votre Rapporteur a constaté, à la lecture des documents budgétaires, une progression de 4,6 % des recettes. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance des recettes provenant de l'héliport en raison de l'augmentation du trafic et du prix du kérosène. Ces estimations provenant directement des services gestionnaires semblent tout à fait cohérentes avec l'évolution des encaissements constatée à ce jour sur l'exercice 2011.

S'agissant ensuite des Contributions, il faut garder à l'esprit qu'elles représentent 3/4 des recettes générales et sont estimées à 629 M€. Par rapport à la clôture de l'exercice 2010, leur augmentation est de 9,7 %.

Pour 2012, elles se répartissent comme suit :

- ✓ 65 % de transactions commerciales,
- ✓ 16 % de transactions juridiques,
- ✓ 15 % de bénéficiaires commerciaux,
- ✓ 4 % de droits de douane.

L'effectif de la population résidente à Monaco détermine en grande partie le montant des droits de douane. Pour le Budget Primitif 2012, c'est l'hypothèse de stabilité qui est retenue. De ce fait, les droits de douane sont identiques à ceux qui avaient été inscrits au Budget Rectificatif 2011 et sont estimés à 27 M€.

Les recettes issues des transactions juridiques augmentent fortement par rapport à la clôture de 2010, soit près de 10 % et sont estimées à 101 M€. Près de 70 % de ces recettes sont constitués des droits de mutation.

Grâce au vote de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011 relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers, le Gouvernement espère, durant l'exercice 2012, une augmentation de près de 40 % par rapport à l'exercice 2010.

Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif, le bilan provisoire est encourageant. Au vu des recettes encaissées fin octobre 2011, les prévisions de recettes votées au Budget Rectificatif 2011, et qui étaient fixées à 52 M€, se trouvent déjà dépassées par les recettes encaissées, alors qu'il reste encore deux mois avant la clôture de l'année budgétaire. Elles atteignent ainsi 55 M€ au 31 octobre 2011, soit 6 % de plus que l'an dernier.

Les estimations formulées par le Gouvernement lors de la Commission Plénière d'Etude de juin dernier tablaient sur un recul de 17 % au 2^{ème} semestre 2011. En fait, sur les quatre premiers mois depuis l'introduction de ce nouveau dispositif, malgré la baisse significative du taux applicable pour le calcul de la taxe, 40 % de baisse pour mémoire, nous constatons que les recettes des droits de mutation augmentent de près de 4 % sur un intervalle de temps comparable.

Pour mémoire, ce texte avait fait l'objet d'une vive polémique alimentée par certains Elus sans doute trop attentifs aux différents lobbies de la Principauté. Il suffit de se replonger dans les débats de la Séance Publique et des déclarations parues dans la presse locale pour constater que les prévisions alarmistes ont pour l'instant été démenties par les chiffres.

En ce qui concerne les prévisions de recettes provenant des droits de mutation, l'année 2012 se révèle être une année particulière car la nouvelle loi s'appliquera pleinement dans la mesure où les premières déclarations annuelles des mandataires agréés parviendront à la Direction des Services Fiscaux à compter du 30 juin 2012.

S'agissant des transactions commerciales, les prévisions de recettes sont en augmentation de près de 9 % par rapport à l'exercice 2010 et estimées à 407 M€.

La quote-part monégasque pour le Compte de Partage est en net retrait pour l'année 2012. Avec près de 6 % en moins par rapport à cette année, le montant est estimé à 74 M€.

En dehors de ces 74 M€, la T.V.A. interne nette de restitution s'élève à 333 M€. Sont estimés dans cette enveloppe, 5 M€ de recettes de T.V.A. immobilière et 328 M€ de T.V.A. commerciale.

Par rapport à 2008, année particulièrement faste, le Gouvernement prévoit une augmentation des recettes de l'année 2012 de près de 15 %.

Alors qu'en 2011, les résultats ont fortement été impactés par les effets bénéfiques du Mariage Princier, les recettes des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres ont atteint 162,4 M€. En 2012, en l'absence de programmation d'un événement d'ampleur équivalente et, compte tenu de, je cite : « l'évolution de l'activité économique », les recettes devraient être majorées de 9 % supplémentaires d'après l'estimation du Gouvernement.

En dépit du fait que les recettes de T.V.A. en 2012 seront certainement soutenues par le relèvement des taux de T.V.A. par la France pour certaines catégories de produits et services, votre Rapporteur se demande

si le Gouvernement ne fait pas preuve d'un trop grand optimisme pour conclure à une telle croissance.

S'agissant de l'estimation des recettes de T.V.A. immobilière, la Commission se demande si le Gouvernement intègre la commercialisation des nouveaux appartements des projets arrivant bientôt à terme tels que ceux de la Tour Odéon ou Teotista. Si tel est le cas, le prévisionnel de 5 M€ semble sous-évalué tandis que la T.V.A. commerciale semble bien surévaluée.

S'agissant des bénéfices commerciaux, le Gouvernement estime à 92 M€, le montant de l'Impôt Sur les Bénéfices pour 2012. Ce montant est en forte augmentation par rapport à la clôture d'exercice 2010, près de 16 % en plus, et rejoint de très près les montants encaissés en 2008. A l'aune des turbulences que traversent les marchés financiers et de la forte dégradation de l'environnement économique de la zone euro, la Commission s'interroge sur la pertinence de cette estimation. En effet, il ne faut pas perdre de vue que les bons résultats, en termes d'I.S.B., sont conditionnés, en grande partie, par ceux des entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Or, le ralentissement de l'économie en 2012 en Europe aura plutôt tendance à diminuer l'activité de nos entreprises.

Par ailleurs, les droits de consommation sont estimés à 491 000 € et en baisse de 23,7 % par rapport à la clôture de l'exercice 2010.

Cette estimation part du postulat que les ventes de métaux précieux par les particuliers en 2012 seront identiques aux ventes projetées dans le cadre du Budget Rectificatif 2011 et en baisse par rapport au réalisé 2010 de près de 39,3 %. Cela sous-entend globalement que les particuliers préféreront garder leur or plutôt que de le céder. Or... – et c'est le cas de le dire... – en cumul annuel au 30 octobre, les recettes des droits sur les métaux précieux s'élèvent déjà à 371 000 €, dépassant, deux mois avant la clôture des recettes, les prévisions du Rectificatif de 13 %.

En outre, s'agissant de ce type de recettes, le Gouvernement n'omet-il pas d'intégrer des recettes supplémentaires à la suite de l'annonce par le Gouvernement français de la mise en place d'une nouvelle taxe pour les boissons sucrées ?

La Commission avait déjà dénoncé dans ses précédents rapports l'application de ces nouvelles taxes (taxe sur le piratage prélevée sur les ventes de CD et DVD, écotaxe sur les produits d'électroménager, etc.) sur des produits vendus sur le territoire monégasque, sans que la Principauté n'en obtienne la restitution. Il conviendrait que ces nouvelles ressources fiscales décidées par l'Etat

français et qui échappent au budget de l'Etat monégasque, fassent l'objet d'une discussion lors des prochaines réunions de la Commission Mixte Franco-Monégasque.

En conclusion de cette analyse des recettes, la Commission considère que, compte tenu du caractère trop optimiste des prévisions en matière de T.V.A. monégasque et des évaluations formulées par les grands instituts de conjoncture internationaux, les prévisions de recettes inscrites dans le projet de budget du Gouvernement semblent surestimées. En l'absence d'une reprise vigoureuse de la croissance économique européenne, le déficit « primaire » devrait donc subsister, en 2012, si la masse globale des dépenses reste inchangée.

La Commission souhaite toutefois moduler ses propos car un point, très influent sur le niveau des recettes de l'Etat, reste néanmoins difficilement appréciable d'une année sur l'autre, et particulièrement en cette période instable : il s'agit de la T.V.A. immobilière. En effet, on ne peut faire abstraction des chantiers immobiliers en cours et, notamment, des ventes futures d'appartements qui pourraient se réaliser sur le prochain exercice, grâce à l'opération de la Tour Odéon par exemple, et qui seraient susceptibles de pallier le manque à gagner lié à l'activité économique. Il s'agit d'un pari que la Commission aimerait pouvoir tenir pour le bien de l'économie monégasque et la santé des finances de l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission constate que le Budget Primitif 2012 s'inscrit dans la continuité des annonces faites par le Gouvernement lors du vote du dernier Budget Rectificatif qui vise un retour à l'équilibre global à l'horizon de trois ans.

Dans cette optique et afin d'explicitier sa stratégie, le Gouvernement a introduit dans son projet de Budget la notion de « Budget Primaire » présentée pour la première fois à l'Assemblée. Cette nouvelle notion, bien qu'utilisée depuis des années par les services gouvernementaux, distingue les dépenses pérennes, intégrées au budget de base, des actions nouvelles présentées en programme. Fort de cette distinction, le Gouvernement a donc présenté un « Budget Primaire » à l'équilibre hors programmes et provision pour le nouvel hôpital. Cette présentation semblerait plus pertinente s'il n'était pas difficile, voire discutable, de distinguer ce qui relève d'un programme ou pas, en particulier pour les dépenses d'investissement. En effet, la Commission craint que la frontière entre les deux natures de dépenses soit difficilement appréciable et qu'elle constitue un outil destiné à ajuster le niveau du déficit primaire selon des priorités non communiquées à l'Assemblée.

La limite supérieure des dépenses du Budget Primitif de 2012 atteint près de 890 M€, en progression de 6,2 % sur le réalisé de 2010 et de 1,6 % sur le Budget Rectificatif 2011, étant précisé que les reports de crédits prévus sur l'exercice 2012 ne sont pas encore connus à ce jour et s'élevaient à 78 M€ en 2010 et à 55 M€ en 2011.

S'agissant du budget de référence pour l'analyse des dépenses, votre Rapporteur souligne que le choix du Budget Rectificatif 2011 est justifié comme point de comparaison. En effet, le Budget Primitif 2011 avait été majoré de 3,3 % par rapport au Budget Primitif 2010, c'était une hypothèse plausible. Toutefois, compte tenu de la forte baisse successive de 6,5 % votée au Budget Rectificatif 2011, toute comparaison avec le Budget Primitif 2011 ne s'avère plus pertinente.

S'agissant tout d'abord des dépenses de fonctionnement évaluées à 452 M€, celles-ci sont en retrait de 0,9 % par rapport au Budget Rectificatif 2011 et augmentent de près de 5,1 % par rapport à la clôture de 2010.

Sur deux ans, la principale raison de cette augmentation réside dans l'accroissement sensible des Dépenses de personnel, les autres postes demeurant à des niveaux sensiblement équivalents.

L'augmentation des effectifs pour soutenir le dispositif d'amélioration de la protection de l'enfance et de la sécurité explique la croissance des dépenses de personnel et la croissance des charges sociales se traduit par la prise en charge transgénérationnelle des retraites.

D'ores et déjà, la Commission considère avec satisfaction la recherche d'efficacité et d'optimisation du Gouvernement dans la Gestion des Ressources Humaines des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

En ce qui concerne ensuite les Interventions publiques, celles-ci ont été contenues à hauteur de 209 M€, en hausse de 1,9 % sur le réalisé de 2010 et en recul de 7,5 % sur le Budget Rectificatif 2011. Ces dépenses comportent plus de 6 M€ de programmes.

Ce montant traduit des baisses sensibles par rapport au Budget Primitif précédent et marque une inversion de tendance par rapport aux évaluations primitives de ces dernières années qui étaient à chaque fois à la hausse dans cette section de dépenses.

Ainsi, des coupes drastiques ont été opérées dans presque tous les domaines, sauf dans le social qui demeure une priorité absolue pour le Conseil National et qu'il convient de préserver avant tout.

Dans cette optique, le Gouvernement a programmé sur l'exercice 2012 les premières modalités de financement du projet du futur hôpital dans sa version définitive présentée à l'Assemblée en 2011. Ainsi, le choix a été fait de constituer une provision annuelle, dans la section des investissements du Budget, afin de permettre le démarrage des travaux dans les meilleurs délais, et de lisser la charge financière sur plusieurs exercices. Le coût global de l'opération est estimé, à ce jour, aux environs de 600 M€. Nonobstant cet effort financier conséquent, soit 40 M€ budgétés pour 2012, les travaux de restructuration des services de l'actuel hôpital se poursuivent en parallèle, auxquels s'ajoutent les travaux relevant des liaisons logistiques dus à l'ouverture du Centre Rainier III. Ainsi, le plan d'équipement 2012 du C.H.P.G. est estimé à 9,7 M€ contre 4,3 M€ dépensés en 2010.

A ce titre, la Commission avait souhaité connaître la date prévisionnelle d'entrée en vigueur de la T2A pour tous les établissements de soins et les évaluations par établissement s'agissant de l'impact de cette nouvelle tarification.

Le Gouvernement pensait sans doute rassurer la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en lui répondant, je cite : « qu'on peut donc estimer que la T2A ne s'appliquera pas à Monaco avant 2014, voire 2015 ».

Or, il faut savoir que l'impact de cette nouvelle tarification a fait, courant 2010, l'objet d'une simulation sur l'exercice 2009 en année pleine.

Ainsi, par rapport au système actuel du prix de journée, la T2A aurait entraîné sur cet exercice une perte de recettes de l'ordre de 30 % (soit 24 M€ en 2009).

Cette perte de recettes risque d'être aggravée par le mouvement de baisse des tarifs de la T2A qui résulte, en France, de la politique de convergence tarifaire public/privé : à titre indicatif, les tarifs des Groupes Homogènes de Séjours (GHS) ont été réduits en moyenne de 0,8 % en 2011.

Selon les chiffres fournis par le Gouvernement, il en résulterait alors une perte de recettes en T2A de 39,5 M€ par rapport à des prix de journée simulés en 2015.

Il s'agit là d'une véritable bombe à retardement qui, à partir de 2015, viendra chaque année impacter les finances de l'Etat à travers la subvention d'équilibre des établissements de santé.

Certes, le Gouvernement a bien annoncé des mesures telles que, d'une part, une préparation en cours de l'hôpital à la perspective de la T2A, qui implique notamment une maîtrise des dépenses (pas

de création de postes médicaux et non médicaux en 2011 et 2012), la mise en place du circuit du médicament, qui permet de s'assurer de la facturation des médicaments en T2A, dans le respect des contrats de bon usage, ou encore la préparation technique de la chaîne de facturation en T2A.

D'autre part, le bénéfice attendu par l'ouverture du nouvel hôpital, qui est conçu pour être pleinement adapté à la T2A, constituerait un facteur d'optimisation de l'utilisation des moyens (unités de 14 lits, blocs opératoires centralisés, etc.) et permettrait donc une réduction significative du déficit supplémentaire théorique estimé.

Il est évident que le Gouvernement dispose de très peu de leviers pour amortir le choc de l'entrée en vigueur de cette tarification et les efforts annoncés ne semblent pas à la mesure du problème.

Si la maîtrise des dépenses est essentielle dans un premier temps, elle ne pourra être que transitoire et c'est bien sur la voie de la réduction des dépenses qu'il faut avancer. Durant les débats des séances privées, le Président du Conseil National a insisté sur la nécessité d'arrêter le recrutement de médecins supplémentaires. Il estime que leur nombre pourrait même être réduit. Aujourd'hui, le C.H.P.G., c'est 180 médecins équivalent temps plein pour 400 lits, soit pratiquement 1 médecin pour 2 lits.

La Commission souhaiterait faire une autre proposition au Gouvernement qui lui permettrait également d'agir sur les recettes du C.H.P.G.. Ainsi, à l'occasion des prochaines réunions de la Commission Mixte des questions de sécurité sociale, il pourrait être négocié la mise en place d'un nouveau système de tarification motivé par l'entrée en fonction du nouveau C.H.P.G. qui offrira à l'évidence une qualité supérieure de prestations à celle de n'importe quel établissement français du public ou du privé.

Il appartiendra donc au Gouvernement durant l'année 2012 d'opérer avec courage et discernement les coupes nécessaires dans des services devenus pléthoriques en maintenant le plus possible de personnels infirmier et aide-soignant qui apportent de la qualité de soin aux patients.

A ces dotations, il convient d'ajouter l'inscription, pour la première fois cette année, de la subvention de fonctionnement du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III. Celui-ci, en capacité réduite et sur une période de neuf mois, dégage un besoin de financement estimé à 2,6 M€. Les projections de fonctionnement de cet établissement en année pleine et à capacité maximale devraient s'élever à 5,2 M€.

Les crédits alloués à l'Office de Protection Sociale poursuivent leur progression incessante avec 19,6 M€ budgétés sur le prochain exercice contre une subvention d'équilibre arrêtée à 17,4 M€ en 2010.

Très récemment, le Gouvernement a communiqué à l'Assemblée les résultats d'une étude d'actuaire sur l'évolution de la dépendance et sa prise en charge. Rappelons que c'est le Docteur Roland MARQUET qui avait lancé le débat sur cette question, dans une tribune libre sur le canal local, et la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait demandé qu'une étude soit réalisée dans son rapport sur le Budget Primitif 2011. Selon les résultats de cette étude, le coût de la prestation d'autonomie mise en place en 2007, et qui s'est élevée en 2010 à 5,4 M€, devrait atteindre près de 16 M€ en 2030, ce qui est considérable. Il serait souhaitable que le Gouvernement revienne vers le Conseil National dans le courant de l'année 2012 avec des propositions de financement pérenne de cette charge qui croît d'année en année et qui ne pourra, sur le long terme, être uniquement supportée par le budget de l'Etat.

Par ailleurs, les coûts liés au Domaine social et humanitaire relevant du chapitre 6 des Interventions publiques, telles que les subventions d'organismes ou la mise en place de politiques publiques (A.N.L., A.D.L., Bourses d'études...) progressent de 14,4 % par rapport à la clôture de 2010 et de seulement 0,6 % par rapport au Budget Rectificatif 2011. En ce qui concerne les bourses d'études, la Commission souhaiterait, comme elle l'avait évoqué dans son rapport sur le Budget Rectificatif 2011, que le Gouvernement prenne des dispositions dans le règlement des bourses pour que celles-ci retrouvent rapidement leur caractère d'aide sociale servie aux jeunes dont les parents ne peuvent ou ne veulent financer les études supérieures. Bien entendu, ce réajustement devra s'accomplir à enveloppe budgétaire constante, les économies réalisées devant servir à aider encore plus ceux qui en ont vraiment besoin.

En ce qui concerne les crédits alloués à la culture, constitués par les subventions destinées aux établissements publics ainsi qu'aux manifestations culturelles, ceux-ci ont été minorés de 11,2 % par rapport au réalisé de 2010 et de 7 % par rapport au Budget Rectificatif de 2011, si l'on excepte les dépenses liées au Mariage Princier.

Ces baisses ont été compensées à hauteur de 5,5 M€ par un sponsoring initié par le Gouvernement au bénéfice des entités culturelles qui certifie que cet apport extérieur devrait compenser la perte directe de subvention tout en maintenant la programmation culturelle à son niveau initial.

La Commission s'interroge sur la façon dont ces recettes seront retracées et, notamment, s'il est prévu de les intégrer dans le budget des établissements publics ou des associations bénéficiaires. Le risque que les Elus souhaitent éviter est que le montant des participations obtenues échappe totalement au contrôle de l'Assemblée dans le cadre de l'étude du budget, et votre Rapporteur fait part de son regret de ne pas avoir pu obtenir d'éléments concrets pour pouvoir apprécier ce nouveau dispositif. Pour l'avenir, et afin de faire taire les critiques sur le manque de transparence, votre Rapporteur suggère la signature de véritables contrats de sponsoring qui pourraient être soumis à l'examen de la Commission des Concessions de Service Public.

Sous réserve de ces commentaires, la Commission salue néanmoins l'action proactive du Conseiller de Gouvernement aux Finances lorsqu'il s'est agi de trouver des solutions afin de compenser les coupes budgétaires dans le domaine culturel. Cette mesure, si elle semble favorable à la réduction des dépenses, n'en demeure pas moins un désengagement de l'Etat vis-à-vis du soutien à l'activité culturelle en Principauté. Les budgets des établissements culturels ont été élaborés grâce au soutien des finances publiques qui ont permis d'accompagner, depuis de nombreuses années, l'évolution et, donc, la renommée de notre politique culturelle à travers le monde.

La pérennité de cette mesure étant difficilement appréciable, la Commission s'inquiète sur les perspectives financières qui seront envisagées pour les entités concernées en cas de retrait de ces sponsors.

En tout état de cause, lorsque le cas se présente, la Commission préfère que le Gouvernement choisisse la solution de l'assujettissement à l'Impôt Sur les Bénéfices pour ces sociétés plutôt que d'obtenir leur participation à la vie culturelle en Principauté. En effet, ces recettes supplémentaires d'ISB seraient inscrites dans le budget de l'Etat pour une durée sans doute supérieure à celle envisagée pour le mécénat.

Le Budget Primitif 2012 a su réviser à la baisse les dépenses d'interventions publiques qui connaissent une montée en puissance inquiétante ces dernières années. Compte tenu des économies nécessaires à dégager en vue de la réduction du déficit, la Commission tient à souligner l'effort de maîtrise qu'a pu réaliser l'Etat sur ce point.

La Commission émet toutefois des réserves sur les moyens utilisés, à moyen terme, pour réduire les coûts engagés par l'Etat dans certains domaines, qui pourraient avoir un impact négatif sur le bon fonctionnement des politiques mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'engagement du

Prince Souverain en faveur des objectifs du Millénaire pour le Développement.

S'agissant, enfin, des dépenses d'équipement et d'investissements, leur limite a été fixée à 228 M€ et comprend la provision de 40 M€ dédiée à l'opération du nouvel hôpital. A l'instar de ce qui avait été fait pour le financement de la digue, cette somme sera entièrement versée chaque année sur un compte de dépôt à partir duquel les dépenses seront prélevées. Cette méthode permet de lisser la contrainte du coût de l'opération et de faire face aux aléas des besoins de financement des travaux.

A cette occasion, la Commission fait savoir qu'elle souhaiterait être régulièrement informée, par le biais de la transmission de la situation comptable mensuelle par exemple, de l'état de ce compte de dépôt.

Si l'on ne tient pas compte de cette provision, qui sera liquidée selon un rythme qu'il est difficile de prévoir, les dépenses allouées aux travaux d'équipement s'élèvent à 188 M€, soit en recul de 3 % par rapport aux inscriptions rectificatives de 2011. A ce montant, 55 M€ de reports de crédits doivent être ajoutés sur l'exercice 2011, le montant arrêté pour l'exercice 2012 n'étant pas encore connu à ce jour.

S'agissant du programme d'équipement triennal, le montant des crédits d'engagement s'élève à 2,7 M€ au 1^{er} janvier 2012, contre 2,9 M€ au programme précédent voté lors de la loi de finances sur le Budget Primitif 2011.

Bien entendu, il convient de préciser qu'un certain nombre de ces investissements s'échelonne sur une durée d'au moins 10 ans.

Seules deux nouvelles opérations sont inscrites au prochain programme. Elles concernent l'agrandissement du Palais de Justice (soit 0,5 M€ pour un coût global de 4,6 M€) et la provision pour le nouveau C.H.P.G. (soit 40 M€ pour un coût global estimé à 586 M€).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est clair que le Gouvernement a dû procéder à des arbitrages afin de privilégier les opérations qu'il estimait prioritaires. De ces priorités, le Gouvernement et le Conseil National réunis en Commission Plénière d'Etude, dont la date avait été arrêtée depuis plusieurs mois, en ont discuté pendant plus de six heures pendant que certains ont préféré organiser un meeting partisan.

Ainsi, les crédits dédiés à l'aménagement des délaissés S.N.C.F., en particulier l'Ilot Rainier III, l'Ilot Canton, l'immeuble Tamaris et l'Ilot Prince Pierre, ont été maintenus. Ces opérations permettront

de poursuivre la politique de logement engagée par le Gouvernement à la demande du Conseil National et d'obtenir les 500 logements nouveaux auxquels la majorité s'était engagée auprès des Monégasques sur la mandature 2008/2013.

S'agissant de l'opération Canton qui fait partie de ce plan de construction, le Président du Conseil National, au mois d'octobre dernier, avait vivement critiqué le décalage d'un trimestre supplémentaire de la livraison des cinquante appartements de cette opération. Le Président de la Commission du Logement avait également motivé en partie son abstention sur le Budget Rectificatif 2011 sur ce point.

En effet, cette information avait été communiquée à l'Assemblée dans la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Votre Rapporteur ne peut que se satisfaire de la nouvelle recueillie à l'occasion de la CPE Grands Travaux du 23 novembre dernier, selon laquelle des négociations étaient en cours pour anticiper cette date. La Commission souhaite par conséquent être tenue régulièrement informée de l'état de ces négociations au cours de l'année 2012.

S'agissant du logement des Monégasques plus généralement, la Commission regrette qu'après la livraison des appartements de la Tour Odéon en 2014, plus aucune opération ne soit programmée. Or, chacun sait que pour une opération domaniale, entre le démarrage des études et la livraison, il faut un minimum de cinq années !

Ne voulant pas faire du logement une question électoraliste, la majorité du Conseil National souhaite ainsi qu'un accord soit trouvé en 2012 avec le Gouvernement sur les besoins pour la mandature 2013/2018. Pour parvenir à cet accord, votre Rapporteur souhaite que le Gouvernement confie immédiatement à l'IMSEE, comme l'avait demandé à plusieurs reprises le Président du Conseil National, une étude sur les besoins futurs en logement pour les 10 ans à venir. Sur la base de cette étude, une réunion de la Commission mixte d'étude du problème du logement pourrait ainsi se tenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2012 afin de parvenir à un accord.

Sur le plan de l'évaluation de l'opération Canton, la Commission, et elle n'est pas la seule, s'étonne de son montant surtout si on le compare en termes de surfaces habitables construites à l'opération Tamaris par exemple. Le Contrôleur Général des Dépenses dans son rapport sur la clôture des comptes de l'exercice budgétaire 2010 a ainsi relevé que, je cite : « la réévaluation du coût de l'opération et la modification du programme initialement confié au

maître d'œuvre ont entraîné la signature d'un avenant qui a eu pour effet de porter le montant estimé des honoraires de 4,6 à 7,6 M€ ».

Dans le même esprit, s'agissant de l'opération Rainier III, les travaux de désamiantage non prévus confiés de gré à gré à l'entreprise titulaire du marché de démolition ont majoré le montant du marché de 1,6 à 2,7 M€.

S'agissant du Yacht Club, votre Rapporteur avait dénoncé le risque de dérapage budgétaire supplémentaire dans son rapport sur le Budget Rectificatif 2011. Il semble que ses propos n'aient toujours pas été entendus si l'on en juge l'attribution récente d'un lot de serrurerie à une entreprise dont le prix était plusieurs fois supérieur à l'estimation des services techniques. Cette attribution est d'autant plus contestable qu'à l'issue de la consultation, qui était déjà restreinte, une seule entreprise avait répondu et s'est finalement vue attribuer le lot, contrairement à la procédure habituelle en matière de marchés publics qui aurait dû déclarer cet appel d'offres infructueux.

Mais le pire a été constaté par le Contrôleur Général des Dépenses à propos de la centrale d'énergie du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III. Ainsi, je cite : « les importantes modifications apportées aux conditions de réalisation des fondations et les travaux additionnels qui ont été confiés de gré à gré au titulaire du marché de démolition, terrassement, soutènement ont porté le montant du marché de 19 à 48,2 M€ », soit là encore plus du double du marché initial.

Ces exemples démontrent en réalité le manque de rigueur des Services de l'Etat en l'absence de règles écrites s'agissant des travaux supplémentaires qui font trop régulièrement exploser les enveloppes budgétaires des travaux financés par des deniers publics.

A contrario en France, par exemple, un avenant à un marché public de travaux peut modifier le montant de ce marché, dès lors qu'il ne bouleverse pas son économie ou qu'il ne change pas son objet. De plus, un avenant qui modifie le montant initial d'un marché de plus de 5 % doit être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres avant d'être conclu.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite donc que le Gouvernement lance une réflexion sur ces questions très sensibles puisqu'elles concernent les finances publiques. Cette réflexion, qui pourrait être menée au sein d'une commission mixte, devrait aboutir à la fixation de règles contraignantes destinées à apporter plus de transparence sur la passation des marchés publics. A

ce titre, bien plus efficace qu'une Commission de contrôle du respect de la priorité nationale, c'est un droit de regard du Conseil National qui doit être aménagé, notamment au sein de la Commission Consultative des Marchés de l'Etat. En effet, comment envisager un contrôle budgétaire moderne dans les conditions actuelles ?

Le débat ouvert sur le marché de la Condamine à l'occasion des séances du Budget Rectificatif 2011 a démontré qu'une gestion responsable des deniers de l'Etat pouvait aboutir à des résultats très satisfaisants. Ainsi, les 15,5 M€ qui sont encore inscrits au programme triennal n'auront finalement pas besoin d'être dépensés, ni les travaux du bâtiment du Conseil National stoppés, contrairement aux propositions démagogiques qui avaient été formulées par certains.

En effet, le Gouvernement a su écouter la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, dans son rapport du 30 septembre dernier, avait réclamé, je cite : « que le Gouvernement prenne une position définitive sur le calendrier de ces travaux, tout en prenant garde à ce que le choix d'un programme de rénovation inadapté aux besoins des professionnels et de la clientèle ne conduise à un nouveau gaspillage des fonds publics. Par ailleurs, la Mairie devra ensuite faire les choix pour une offre commerciale qui puisse répondre aux attentes des consommateurs et redonne à ce quartier un nouveau souffle commercial ».

En réponse à cette demande de la Commission, le Ministre d'Etat avait proposé en Séance Publique une solution qui aura finalement reçu l'agrément de toutes les parties, Mairie, Conseil National et Gouvernement, aboutissant de surcroît à une division par 10 de l'enveloppe budgétaire initiale.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructures, la Commission a pris acte de la poursuite de l'opération du « Tunnel descendant » inscrite au programme triennal pour un montant de près de 100 M€. Ce nouveau tunnel devrait entrer dans sa phase de réalisation dès 2012. Un débat parmi les Elus du Conseil National a eu lieu aussi bien sur l'opportunité de ce tunnel que sur son coût.

Sur la question de l'opportunité, l'Etat subit une contrainte relative à l'échéance de la Déclaration d'Utilité Publique sur le territoire français. De plus, une étude diligentée par le Gouvernement a mis en évidence tout l'intérêt que représente le projet du tunnel descendant pour l'amélioration des conditions de circulation et du cadre de vie en Principauté. En particulier, la circulation sur le boulevard du Jardin Exotique sera réduite de 28 %. Cette étude précise que le projet du tunnel descendant permettrait de

réduire l'émission journalière produite par la circulation automobile de 40 tonnes de dioxyde de carbone et de 30 tonnes de dioxyde d'azote. Le tunnel descendant permettrait également de réduire de cinq minutes le temps de parcours pour atteindre le quartier de Fontvieille. Selon la même étude, sachant qu'environ 10 000 véhicules emprunteront le tunnel chaque jour, cela représente un gain quotidien de 800 heures actuellement perdues chaque jour dans les embouteillages. La qualité de vie en Principauté passe par la mise en souterrain des charrois des véhicules lourds en provenance de la Moyenne Corniche et de l'autoroute et des flux engendrés par les travailleurs pendulaires, notamment vers Fontvieille.

En renfort de cette analyse vient à terme l'impact de la construction de bureaux sur les Ilots Pasteur et Charles III et, peut-être, à la place de l'actuelle usine d'incinération, si celle-ci venait à être délocalisée, ce qui va considérablement augmenter les flux de véhicules dans le quartier de Fontvieille.

Sur la question du coût, en plus de celui de la construction, dont la Commission n'a pour l'instant qu'une estimation - on vient de constater que les estimations initiales du Gouvernement ont souvent été dépassées -, il ne faut pas négliger le coût du fonctionnement des équipements publics.

Ainsi, l'opposition d'une partie substantielle des Elus du Conseil National à la construction de ce tunnel pourrait être levée si le Gouvernement prenait l'engagement ferme de rendre ce tunnel payant pour ses futurs usagers et de contraindre les poids lourds ayant pour destination Fontvieille à l'emprunter en leur interdisant à terme tous les autres itinéraires en Principauté.

Au regard de ces arbitrages, force est de constater encore une fois que les équipements portuaires ne progressent pas et qu'aucun rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel n'a été programmé cette année.

Certes, la Commission pourrait objecter au Gouvernement que la plupart des opérations présentées dans le cadre du programme triennal ne constitue que des chantiers en cours ou en grande difficulté technique comme le Yacht Club et ainsi déplorer la nature des nouvelles inscriptions. Cependant, depuis des années, le Conseil National n'a cessé de dénoncer les retards pris sur l'achèvement des chantiers publics en général et des infrastructures portuaires en particulier. Aussi, votre Rapporteur, en ce qui concerne le port, souhaite que le Gouvernement termine les travaux en cours et, en particulier, les infrastructures portuaires qui seront génératrices de recettes.

Par ailleurs, si la Commission entrevoit une année de ralentissement sur le plan des investissements en 2012, elle espère que certaines opérations permettront de dégager un maximum de surfaces commerciales ou de bureaux afin de pallier le manque d'attractivité pour les entreprises de la place et celles désirant s'y installer.

S'agissant de la construction de surfaces commerciales et de bureaux, lors de la conférence de presse mensuelle du Conseil National, les membres du Bureau s'étaient à juste titre émus de la disparition de l'Ilôt Charles III et de l'opération Testimonio II du programme triennal d'équipement. De même, l'extension du Centre Commercial de Fontvieille n'y figurait pas.

Lors des séances privées, le Gouvernement s'est contenté d'annoncer que la mise en œuvre de ces programmes, en particulier pour l'Ilôt Charles III et le Centre Commercial de Fontvieille, était pour l'heure retardée, compte tenu des opérations tiroirs à réaliser.

En ce qui concerne les travaux du Centre Commercial, le Gouvernement a prévu de les confier à la Société UNIBAIL qui devrait, à terme, assurer la gestion des commerces au sein de l'extension.

Il faut savoir qu'UNIBAIL-RODAMCO, est le premier groupe européen coté, d'immobilier commercial spécialisé dans les centres commerciaux des grandes villes européennes ainsi que dans les bureaux et centres de congrès-expositions à Paris.

Si la Commission des Finances et de l'Economie Nationale envisage favorablement l'intérêt d'un tel groupe pour la Principauté, elle ne souhaite en aucune façon acter un désengagement financier de l'Etat sur son propre territoire et sur des terrains publics.

C'est pourquoi votre Rapporteur souhaite que le Gouvernement prenne l'engagement qu'une telle opération, si elle devait aboutir, doive être assortie d'une loi de désaffectation du domaine public en conformité avec l'article 33 de la Constitution.

Bien entendu, la Commission n'émet pas d'objection de principe à une telle opération qui devra s'assortir de toutes les garanties que l'Etat ne sera pas lésé financièrement et que le principe de la priorité nationale sera explicitement inscrit dans le cahier des charges de cette concession. En effet, la gestion efficace d'un centre commercial attractif pour les consommateurs ne relève à l'évidence pas des missions de service public qui incombent à l'Etat et le plus grand bénéfice pour toutes les parties pourrait être tiré d'une collaboration intelligente avec des professionnels de cette envergure.

S'agissant de la construction de bureaux, seule l'opération de l'Ilot Pasteur est inscrite au programme triennal d'équipement pour un montant de 270 M€. Il a fallu attendre la Commission Plénière d'Etude du 23 novembre dernier pour apprendre sur le siège quelles étaient les ambitions du Gouvernement sur ce terrain public.

Ainsi, deux bâtiments distincts devraient voir le jour :

D'abord, sur la partie Ouest, le Collège Charles III et en infrastructure le centre de tri de la Poste et un centre de conditionnement des recyclables secs, dont la Commission s'interroge sur l'intérêt de réaliser un tel équipement sur le territoire de la Principauté, lorsqu'on sait que des solutions équivalentes existent à proximité immédiate.

Ensuite, sur la partie Est, un hôtel, des équipements municipaux en infrastructure et en superstructure un complexe de bureaux dont la surface a été évaluée à 11.700 m² par le Gouvernement.

Le Gouvernement a également annoncé que ces bureaux devraient être financés par des investisseurs privés dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat. Sur ce dernier point, la Commission souhaite solennellement indiquer au Gouvernement qu'un désengagement trop massif de l'Etat sur des terrains publics ne peut être soutenu par le Conseil National.

C'est pourquoi la Commission propose que l'essentiel des bureaux de l'Ilot Pasteur soient réalisés avec des fonds publics. Pour dégager les crédits nécessaires, il pourrait être envisagé de décaler dans le temps la construction du nouveau Collège Charles III. En effet, la majorité du Conseil National ne cesse de réclamer, depuis un an, que les investissements rentables soient érigés en priorité par le Gouvernement. Pour ce faire, les travaux du socle nécessaire à la construction des équipements des délaissés de la SNCF devraient démarrer sans délai et les crédits nécessaires pourraient y être réaffectés. Ce nouvel arbitrage, s'il devait être retenu par le Gouvernement Princier, n'aurait bien entendu aucun effet sur l'équilibre du programme triennal dont seules les priorités seraient amenées à changer.

Par ailleurs, si la Commission peut comprendre le souhait du Gouvernement d'une plus grande maîtrise des dépenses, elle s'interroge toutefois sur l'inscription d'opérations peu profitables à la Principauté en termes de retombées directes telles que la participation aux études de la Ligne Grande Vitesse.

5,7 M€ sont ainsi prévus dans le programme d'équipement triennal alors que la topographie de la

côte ne permettra pas d'envisager une utilisation à grande vitesse.

Il conviendra, dans l'année qui vient, que le Gouvernement fasse, devant l'Assemblée, le point sur la question des transports régionaux utilisés par les travailleurs pendulaires. Le Gouvernement pourrait proposer aux différents acteurs français de participer à cette réunion.

En effet, la Commission demeure opposée à la participation à des projets dans lesquels Monaco n'a pas un intérêt particulier et primordial.

Durant les débats privés, le Gouvernement a donné l'impression de vouloir faire appel de plus en plus fréquemment à des partenariats public/privé pour ses futures opérations d'investissement à Monaco. S'agissant de ces partenariats qui constituent un outil de réduction des dépenses qui pourrait être retenu par le Gouvernement pour les exercices à venir dans les opérations d'investissements, la Commission souhaite rappeler le point de vue suivant :

Cette approche de la gestion des finances publiques découle directement des difficultés budgétaires que l'on connaît aujourd'hui et s'avère être très utilisée dans de nombreux pays. La Commission souhaite toutefois exprimer sa réserve sur ce mode de financement qui réduit le périmètre des activités réalisées par l'Etat ainsi que la perte de sa maîtrise foncière. Notre pays est loin de disposer d'une réserve foncière suffisante pour pouvoir confier sans contrôle strict l'exploitation des parcelles, encore disponibles à ce jour, à des entreprises privées. La Commission n'est pas totalement convaincue du fait que la mise en place future de ces partenariats ne représentera pas un désengagement de l'Etat. C'est pourquoi dans l'éventualité de ces choix, le Gouvernement devra obligatoirement passer par des lois de désaffectation du domaine public afin de permettre, au cas par cas, à l'Assemblée de se faire une opinion sur l'économie générale de chaque projet.

En effet, le niveau des dépenses publiques en matière d'investissement est primordial pour assurer la bonne santé de notre économie. Restreindre ces dépenses induit un sentiment d'érosion de l'économie locale et, de manière collatérale, annihile les perspectives de débouchés pour les entreprises.

Par ce biais, les économies immédiates pénalisent l'activité économique à moyen terme.

C'est pourquoi la Commission engage le Gouvernement à bien mesurer les choix qui seront faits en matière d'investissement pour les prochaines années et suggère de lancer une réflexion sur l'utilisation d'une partie des disponibilités du Fonds

de Réserve Constitutionnel qui pourrait parfaitement agir vis-à-vis du budget telle une banque, en permettant de financer la construction d'investissements rentables.

En effet, la volonté du Gouvernement, partagée par le Conseil National, d'une bonne gestion des finances publiques conduit l'Assemblée à inviter le Gouvernement à maximiser la rentabilité du Fonds de Réserve Constitutionnel, et quoi de plus rentable que des investissements réalisés en Principauté ?

En outre, si la Commission est satisfaite de la révision des allocations d'actifs qui a été opérée sur l'exercice 2011, elle demeure attentive aux rendements attendus des actifs détenus par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Procéder à des placements dont le taux de rendement palliera l'érosion du portefeuille liée à l'inflation est louable mais il semble que cela soit un minimum.

Cette conception de la gestion de la partie mobilière du Fonds de Réserve Constitutionnel conduit la Commission à s'interroger sur la nature des actifs détenus. Le Gouvernement ne devrait-il pas envisager de réviser la nature de ces fonds afin d'optimiser le rendement de la partie liquide ?

Pour en terminer avec les recettes et les dépenses de l'Etat, votre Rapporteur souhaiterait faire une proposition qui permettrait une plus grande lisibilité des comptes publics ainsi qu'une meilleure anticipation des résultats annuels. Aujourd'hui, la clôture des comptes de l'Etat intervient au 31 mars de l'année suivante, ce qui permet d'étaler des dépenses importantes et de réintégrer certaines recettes. Cette règle ancienne, depuis longtemps abandonnée dans la plupart des comptabilités publiques modernes, ne semble plus justifiée à l'aune des moyens de contrôle et de paiement informatiques. Il pourrait donc être envisagé de ramener cette clôture du 31 mars au 31 janvier, ce qui laisserait tout de même une marge de manœuvre aux services pour les factures émises en toute fin d'année.

Votre Rapporteur aurait pu se contenter d'aborder le sujet de la S.B.M. au chapitre des recettes comme pour les autres monopoles. Mais chacun sait qu'en Principauté, la politique prend parfois le pas sur les canons de la présentation budgétaire.

Cette année, huit questions différentes ont été posées au Gouvernement sur cette société par la Commission, mais c'est la réponse relative aux résultats des jeux pour l'exercice 2011/2012 qui a retenu l'attention de votre Rapporteur.

On y apprend ainsi avec inquiétude que, je cite : « les recettes des jeux de table s'établissent pour les six premiers mois de l'exercice 2011/2012, soit pour la période d'avril 2011 à septembre 2011, à 56,9 M€. Cette réalisation est certes supérieure à celle de l'an passé (40,2 M€), mais cette dernière était de loin la plus mauvaise des vingt dernières années.

En fait, la réalisation de l'année en cours constitue avec celle de l'exercice passé 2010/2011 et celle de 2006/2007, l'une des réalisations les plus mauvaises de ces quinze dernières années. Hormis les deux années précitées, il faut en fait remonter à 1996/1997 pour retrouver un chiffre d'affaires inférieur à 63 M€.

Les recettes des appareils automatiques s'établissent pour les six premiers mois de l'exercice 2011/2012 en cours à 49,2 M€. Cette réalisation est non seulement inférieure à celle de l'an passé (50,8 M€), mais aussi à celle des quatre années précédentes.

Au cumul des deux activités – jeux de table et appareils automatiques – le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre de l'exercice en cours s'élève à 106 M€, supérieur de 15 M€ à l'an dernier mais en net retrait par rapport aux huit années précédentes, période au cours de laquelle les recettes approchaient fréquemment, voire dépassaient, le montant de 130 M€.

Subissant une augmentation constante de ses charges d'exploitation, la Société ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour compenser l'insuffisance de son chiffre d'affaires et enregistre une forte dégradation des résultats. Déjà dressé l'an dernier, ce constat se trouve malheureusement confirmé pour l'exercice en cours. Par ailleurs, il est utile de rappeler que les réalisations de l'exercice 2011/2012 sont en net retrait par rapport au budget proposé pour l'exercice, budget dont les hypothèses conduisaient à un résultat opérationnel tout juste à l'équilibre. » fin de citation.

Face à ce constat, il est simple de pratiquer la démagogie qui consiste à réclamer des têtes qui ont d'ailleurs fini par tomber sans pour autant remettre la société sur pied.

Il est beaucoup plus compliqué de proposer des solutions qui permettent à cette société de continuer de jouer son rôle social tout en lui permettant comme n'importe quelle autre société privée de gagner de l'argent !

Aujourd'hui, la S.B.M. paye également le mal produit depuis des décennies par la politisation à outrance de cette société, chacun espérant se constituer une clientèle électorale parmi les compatriotes qui participent à sa richesse.

Votre Rapporteur, plutôt que de crier haro sur les uns ou sur les autres, souhaite que le Gouvernement prenne la dimension des problèmes en s'impliquant dans les choix stratégiques et en soutenant les décisions qui auront été acceptées par la plus Haute Autorité.

Ces décisions, pour être comprises et acceptées, devront être préalablement présentées dans un calendrier qui reste à définir à l'ensemble des représentants des personnels ainsi qu'aux Elus du Conseil National au travers de la Commission consultative de coopération avec la S.B.M..

Ainsi, le Conseil National attend de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. du 6 décembre 2011 que la nouvelle équipe dirigeante présente ses orientations et sa stratégie, notamment en ce qui concerne la relance des jeux de table.

La Commission souhaite enfin dresser un état des lieux des principaux chantiers législatifs qui nous attendent durant l'année 2012. Ceux-ci rejoignent, en effet, les problématiques évoquées par votre Rapporteur, c'est-à-dire : le renforcement de l'attractivité de la Principauté, la modernisation de l'Administration et le logement de nos compatriotes.

Commençons par la modernisation du droit économique et des affaires. Le groupe de travail, piloté par le Professeur Jacques MESTRE, finalisera très prochainement un projet de texte qui sera soumis à l'arbitrage du Gouvernement. Le Conseil National a, du reste, très largement contribué à son élaboration, notamment sur les techniques de gestion patrimoniale que sont le trust et la fiducie, ainsi que sur le droit international privé, puisque la proposition de loi y relative est inscrite à l'ordre du jour de la séance législative du 7 décembre 2011. Aussi, le Conseil National attend-il avec la plus grande impatience le résultat de cette formidable concertation qui devrait conduire, à terme, à l'instauration d'un véritable Code de l'économie, conformément aux engagements de la majorité.

Pour autant, le fait d'avoir participé en amont aux travaux de ce groupe ne saurait être considéré comme un blanc-seing pour le Gouvernement. Il va de soi que le Conseil National se montrera particulièrement attentif quant au contenu de ce projet de loi et n'hésitera pas, au besoin, à faire usage de son droit constitutionnel d'amendement, s'il venait à estimer que le texte n'est pas suffisamment ambitieux.

Il arrive en effet que la transformation d'une proposition de loi en projet de loi soit l'occasion d'une altération parfois substantielle du travail parlementaire. Si le Gouvernement en a certes

constitutionnellement le droit, le Conseil National peut, quant à lui, restaurer l'esprit qui a présidé à l'élaboration du texte parlementaire. Le Conseil National aura très prochainement l'occasion de mettre en œuvre ce raisonnement en matière de conservation du patrimoine, ce dernier texte ayant subi, vous excuserez l'expression, « une véritable cure d'amaigrissement ». La Commission de la Culture et du Patrimoine ne manquera pas d'adresser ses observations au Gouvernement au cours de l'année 2012.

Cette année 2012 sera assurément conséquente sur le terrain législatif puisque la réforme du statut des fonctionnaires devrait également voir le jour. Ce texte renforcera le principe de la priorité nationale, pour lequel notre Assemblée œuvre de manière constante, tout en conférant aux agents de l'Etat la sécurité à laquelle ils sont en droit de prétendre. Toutefois, le Conseil National reste dans l'attente du dépôt effectif du projet de loi et rappelle que le Gouvernement s'était engagé à y procéder avant la fin de l'année 2011.

Votre Rapporteur restera sur ces considérations calendaires pour évoquer la problématique du contrat habitation-capitalisation. Lors du Budget Rectificatif 2011, le Gouvernement s'était engagé à revoir à la baisse le taux de l'apport initial exigé pour la souscription de ce contrat. La Commission souhaite qu'un groupe de travail mixte soit constitué et puisse se réunir à bref délai afin de procéder aux arbitrages nécessaires, pour que nos compatriotes puissent bénéficier plus largement de l'accès à la propriété de leur appartement domanial.

Ce projet de Budget Primitif pour l'année 2012 est le dernier budget primitif dont les Elus de la mandature 2008/2013 pourront constater l'exécution mois après mois.

Ce budget est incontestablement marqué par l'incertitude économique qui plane sur la zone euro et qui devrait conduire le Gouvernement à la plus grande prudence tant sur les prévisions de recettes que sur l'évaluation d'un grand nombre de dépenses, notamment en matière d'équipement.

En ce qui concerne les recettes, le Gouvernement fait preuve d'un optimisme certain notamment sur les recettes de T.V.A., hors T.V.A. immobilière, ainsi que sur les recettes d'Impôt Sur les Bénéfices.

La Commission estime que la réalisation de ces prévisions de recettes ne pourra se faire sans le secours de la T.V.A. immobilière et donc de la réussite de la commercialisation d'un certain nombre de programmes neufs.

S'agissant des dépenses, un certain nombre de demandes ont été formulées et de constats dressés par la Commission tout au long de ce rapport. Il conviendra que le Gouvernement apporte des réponses précises et prenne des engagements fermes.

A l'évidence des arbitrages restent encore à définir à propos des investissements, que ce soit sur le Centre Commercial, le tunnel descendant, les surfaces de bureaux et commerces et le logement des Monégasques après 2014.

La Commission ne peut que réitérer ses demandes déjà formulées depuis plusieurs années et qui ne pourront cette fois-ci rester sans réponse concrète du Gouvernement, ni communication d'un agenda précis.

Malgré la crise qui sévit à nos frontières et le chômage qui explose dans le pays voisin, Monaco réussit à préserver son modèle social. Ce budget en atteste, il n'y a eu aucune coupe dans les dépenses et le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique a été préservé grâce à l'activisme des Elus de la majorité du Conseil National qui en avaient fait une des conditions du vote du Budget Rectificatif 2011.

Face au climat d'insécurité qui règne dans la région voisine, il faut souligner que les crédits affectés à la sécurité de la Principauté ont été maintenus, voire augmentés. Monaco entend ainsi préserver un des éléments fondamentaux de son attractivité.

Le retour à l'équilibre budgétaire est une priorité partagée entre nos deux Institutions. C'est un objectif que le Prince Souverain a fixé à Son Gouvernement et qui est partagé par la plupart des Elus du Conseil National. Cependant, il faut reconnaître que cette politique engendre des résistances, des peurs, voire un certain nombre de mécontentements qui se sont largement exprimés, y compris par voie de presse.

Il conviendra sans doute de faire preuve de pédagogie sur la situation de Monaco et sur les avantages à long terme de l'effort aujourd'hui demandé à chacun d'entre nous. Les économies d'aujourd'hui permettront de construire sur des bases solides la prospérité du Monaco de demain.

Durant les débats, chacun d'entre nous a pu émettre des doutes ou des réserves selon sa sensibilité et selon ses centres d'intérêt. Néanmoins, c'est dans une vision globale de l'intérêt général qu'un Elu responsable doit apprécier le budget de l'Etat.

C'est pourquoi sous réserve des engagements et des explications qui seront fournis par le Gouvernement durant les débats à venir, votre Rapporteur vous invite, au nom de la Commission des Finances et de

l'Economie Nationale, à vous prononcer favorablement sur ce projet de Budget Primitif 2012.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre, nous écoutons maintenant votre intervention en réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Pour la bonne information de chacun, je précise que le Secrétariat Général a diffusé cette réponse par voie électronique en tout début d'après-midi, mais que vous trouverez également, Chers Collègues, une copie papier dudit document sur vos bureaux.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Avec votre autorisation je voudrais d'abord, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux vous demander d'excuser M. José Badia qui est rentré moins rapidement de Durban que prévu et dont l'avion a eu beaucoup de retard, ce qui fait qu'il ne pourra pas nous rejoindre ce soir et je vous prie donc de l'excuser.

Je voudrais adresser mes remerciements à Monsieur Alexandre Bordero pour le rapport très complet établi par la Commission qu'il préside, dont lecture vient d'être donnée.

Je ne reviendrai pas sur la crise de la zone euro ni sur l'influence de celle-ci sur la situation économique de la Principauté dans la mesure où le Gouvernement partage pleinement l'analyse de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. En effet, bien que nous ne soyons pas confrontés aux difficultés que connaissent actuellement les Etats endettés face à leurs créanciers et aux agences de notation, ce qui est enviable, nul ne peut nier que la possible récession qui guette nos voisins aurait des conséquences directes sur nos activités et sur le développement économique de la Principauté.

C'est sur la base de cette analyse objective que le Gouvernement a engagé dès le Budget Rectificatif 2011 une politique volontariste de contrôle des dépenses publiques pour revenir à l'équilibre budgétaire global à l'horizon 2014. Cette politique, dictée par la vertu et la prudence, a pour but de mettre fin à un déficit qui tend, hélas, à devenir structurel et qui nous pénalise dans le renforcement de notre attractivité. La santé des finances publiques, au même titre que la stabilité institutionnelle ou la qualité de vie dont Monaco peut s'enorgueillir, constitue en effet un

critère essentiel pour fidéliser et attirer les entrepreneurs et les investisseurs à l'échelle internationale.

Le Gouvernement a mis au service de cette vision à moyen terme le retour à l'équilibre budgétaire, une méthode claire, se décomposant en trois temps.

La première étape est matérialisée par ce projet de Budget Primitif 2012, dont la partie dite « primaire », c'est-à-dire avant les budgets des programmes et la provision pour le nouvel hôpital, sur laquelle je reviens immédiatement, se situe déjà à l'équilibre, ce qui veut dire concrètement que les dépenses courantes de l'Etat sont à l'équilibre et assurées par les recettes de l'Etat. Le Budget Primaire, ce sont les dépenses courantes qui nous permettent de vivre, de payer les Services Publics, le fonctionnement de notre pays. Donc, le Budget Primaire est très important, il a pour objectif de revenir à un équilibre essentiel, c'est-à-dire ne pas dépenser plus que ce que nous gagnons, pour le fonctionnement courant et journalier de notre Etat. Voilà ce que veut dire ça le Budget Primaire.

La deuxième étape consistera à présenter en 2013 un Budget Primitif intégrant les programmes et qui n'aurait donc alors pour déficit que les 40 M€ mis de côté pour le nouvel hôpital puisque, comme vous le savez, pour ce qui constituera le plus vaste chantier monégasque dans les années à venir, le Gouvernement a décidé de commencer à économiser dès 2012. Donc, deuxième étape 2013 un déficit ramené à la provision pour l'hôpital.

Troisième étape, la présentation d'un Budget Primitif 2014 à déficit global zéro, y compris la dotation du nouveau C.H.P.G. – et je pense que nous y arriverons sauf catastrophe économique – ce sera l'ultime étape de ce processus vertueux, de cette spirale vertueuse, cette spirale qui monte et qui ne descend plus, pour pouvoir compter raisonnablement au-delà de 2014 sur des excédents budgétaires. Ces excédents budgétaires, que nous espérons, pourront alors alimenter notre Fonds de Réserve Constitutionnel – je rappelle que la Constitution dit que les excédents sont réservés dans le Fonds de Réserve – et/ou amplifier la politique de grands travaux. C'est un débat que, j'espère, nous pourrons avoir lorsque les excédents se profileront.

Avant d'aborder les différentes questions posées par le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en les replaçant dans le contexte plus général de l'action menée par le Gouvernement, je souhaiterais vous exposer les grands équilibres de ce projet de Budget Primitif 2012 et répondre à la question principale que vous avez

soulevée, Monsieur le Rapporteur : le Gouvernement est-il trop optimiste ?

Je me rappelle que le même reproche avait été formulé dans le cadre du Budget Primitif 2011 et je conçois tout à fait que l'on puisse s'interroger. La position du Gouvernement n'a pas varié : un Budget Primitif est une projection dans l'avenir et un message à la fois politique et pédagogique. Compte tenu de la progression des recettes constatée ces derniers mois, notamment – et vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur – grâce aux droits de mutations sur lesquels je reviendrai dans un instant, ainsi que des recettes attendues en matière de T.V.A. immobilière, le Gouvernement a une vision qui lui paraît réaliste et positive de cet avenir. Il souhaite afficher cette confiance dans l'avenir de notre économie et la partager avec les Monégasques, les résidents et les entreprises pour l'année qui vient.

Les recettes, dans ce Budget Primitif, sont évaluées à 833 M€, soit une diminution de 1,2 % par rapport à celles prévues pour le Budget Primitif 2011, mais une hausse de 5,7 % par rapport au Budget Rectificatif 2011.

Les recettes fiscales s'élèvent globalement à 629 M€, soit une baisse de 3,7 % par rapport au Budget Primitif 2011 et une hausse de 6,1 % par rapport au Budget Rectificatif 2011. Cette hausse anticipée se confirme par les encaissements constatés au 30 novembre 2011, qui s'élèvent globalement à 580 M€, à savoir 98 % du Budget Rectificatif 2011.

En considérant qu'il manque encore le mois de décembre, qui représente statistiquement sur les dernières années 7 % environ, on peut espérer que l'exécution budgétaire 2011 se rapprochera de 620 M€. Alors que cette année n'a pas été une année facile pour la zone euro, le montant de 629 M€ paraît ainsi plausible pour le Budget Primitif 2012.

C'est donc un optimisme raisonné que nous affichons, ce qui n'empêchera naturellement pas toutefois le fait que le Gouvernement observera avec une attention toute particulière l'évolution des deux prochains mois pour en tirer rapidement les indications et les conséquences en cas de forte dégradation du contexte économique, notamment des pays voisins.

S'agissant des dépenses, ce budget prévoit 890 M€, soit une diminution de 5 % par rapport à celles prévues pour le Budget Primitif 2011, ce qui conduit à un déficit prévisionnel global de 57 M€.

Il convient de rappeler que le déficit « primaire » de ce budget, que j'ai déjà évoqué, est à zéro. Les dépenses courantes ont donc subi des diminutions

significatives pratiquement dans tous les domaines, à l'exception de certains domaines dits « sanctuarisés », point sur lequel je reviendrai plus en détail par la suite. L'objectif de maîtrise des dépenses publiques est donc atteint.

Certaines actions nouvelles ont toutefois été validées par le Gouvernement, en dehors de ce Budget Primaire et ont été présentées sous la forme de programmes pour un montant total de 17 M€. Enfin, une provision liquide de 40 M€ a donc été inscrite et concerne la construction du nouveau C.H.P.G..

Le déficit global pour 2012 s'élève ainsi à 57 M€, ce qui représente une baisse de 37,1 M€ par comparaison à celui du Budget Primitif 2011. Cette évolution traduit bien l'objectif du Gouvernement de retrouver rapidement un équilibre global de ses finances publiques.

Avant de vous présenter l'action menée par le Gouvernement, je souhaite répondre à quelques interrogations, que je qualifierai de « techniques », soulevées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'agissant tout d'abord de la révision des recettes réalisées par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (S.E.P.M.) celles-ci n'enregistrent aucune baisse entre les exercices 2010 et 2012, mais sont en progression constante.

La diminution de 6,8 % entre l'exercice 2010 et 2012 constatée par Monsieur le Rapporteur s'explique par le mode d'encaissement de la redevance qui est acquittée, pour partie, sur l'exercice N+1.

Pour mémoire, je rappelle les principales règles du mode de calcul du paiement de la redevance : celle-ci est versée en fonction de 90 % du résultat d'exploitation avant redevance du budget initial et est payée pendant l'année N en six fois ; le solde est libéré après délibération de l'Assemblée Générale annuelle au début de l'année N+1.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, relative à une augmentation des tarifs annuels du Port Hercule pour la petite plaisance sur l'exercice 2012, portait sur un accroissement limité à 300.000 € pour l'exercice. En aucun cas cette hypothèse de croissance limitée n'a servi de base à l'établissement du Budget 2012.

Vous savez que conformément à la demande exprimée par le Conseil National et le Gouvernement, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco a ramené ladite augmentation tarifaire à 15 % par an pendant trois ans, soit la somme de 80.000 €.

Je voudrais ensuite évoquer la question des recettes de T.V.A..

L'estimation de 333 M€ retenue pour les recettes de T.V.A. collectées en Principauté correspondent à la T.V.A. recouvrée (soit 403 M€ dont 5 M€ de recettes de T.V.A. immobilière) nette des restitutions (soit -70 M€).

S'agissant en premier lieu de la T.V.A. collectée, la prévision correspond à une hypothèse de progression des recettes hors T.V.A. immobilière de 4,7 % en 2012 en comparaison du Budget Rectificatif 2011.

Le taux d'évolution des recettes hors T.V.A. immobilière atteint + 4,9 % au 30 novembre 2011. En retenant une hypothèse de + 4,7 % en 2012, le Gouvernement ne paraît donc pas « faire preuve d'un trop grand optimisme ».

En comparaison de l'année 2008, dont la Commission des Finances et de l'Economie Nationale rappelle qu'elle a été « particulièrement faste », il peut être observé qu'au 30 novembre 2011, les recettes nettes hors T.V.A. immobilière (286,1 M€) sont d'ores et déjà supérieures de plus de 10 M€ aux recettes nettes hors T.V.A. immobilière de la totalité de l'année 2008 qui s'élevaient à l'époque à 276 M€.

Il convient également de rappeler que les mesures actuellement mises en œuvre pour limiter la déperdition en matière de T.V.A. dans certains secteurs du commerce, notamment par une intensification des contrôles.

S'agissant en deuxième lieu de la T.V.A. immobilière, l'estimation de 5 M€ tient compte avec prudence, bien entendu, de l'incidence des opérations en cours (Tour Odéon et Teotista).

En effet, comme le relève justement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il est cependant difficile d'apprécier ces recettes d'une année sur l'autre, en l'absence d'indication tant sur les montants des ventes que sur le calendrier concret de commercialisation de ces programmes immobiliers.

Pour ces raisons, même si le Gouvernement est très attentif à la commercialisation d'un des deux programmes au moins le Gouvernement a préféré s'en tenir à une hypothèse prudente. Cela étant, il n'est pas exclu, et il serait même appréciable, que dans un an les recettes de T.V.A. immobilière de l'exercice 2012 se révèlent *a posteriori* sous-évaluées.

Pour les mêmes raisons et dans l'hypothèse où, à l'inverse, le Gouvernement aurait retenu une estimation plus élevée, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale aurait pu, à juste titre, s'interroger sur les éléments permettant d'afficher un tel optimisme.

S'agissant enfin des restitutions, l'estimation de 70 M€ retenue pour 2012 est, par souci de prudence, supérieure au montant des remboursements de crédits de T.V.A., attendu pour 2011, qui s'élève au 30 novembre à 55,7 M€.

J'en viens à présent à la question portant sur la pertinence de l'évaluation de l'impôt sur les bénéfiques.

Avec 93 M€ au 30 novembre 2011, les recettes nettes de l'ISB sont désormais supérieures à la prévision rectificative ; vous aviez voté 85 M€ et au 30 novembre, il y a donc 8 M€ en plus.

Cet excédent de recettes, qui est quand même une très bonne nouvelle, tient en particulier aux très bons résultats du mois de novembre, lesquels sont presque exclusivement composés des acomptes acquittés par les entreprises. A l'évidence, et ce point est très important pour appréhender l'année future, les principaux redevables de l'Impôt Sur les Bénéfices n'ont, à ce jour, pas jugé nécessaire de réduire leurs acomptes de novembre, comme ils en auraient eu pourtant la faculté s'ils avaient anticipé aujourd'hui une baisse de leurs résultats 2011.

Dans la mesure où le niveau des recettes de l'exercice 2012 dépendra en partie des bénéfices réalisés par les entreprises en 2011, seule une sensible révision à la baisse des acomptes acquittés en novembre par les principaux redevables de l'impôt sur les bénéfiques aurait été de nature à mettre en doute la pertinence de la prévision pour 2012 – puisque tout simplement l'ISB versé en 2012 est calculé à partir des résultats 2011 – mais si les entreprises anticipaient de fortes difficultés, elles auraient d'ores et déjà demandées l'étalement, ce qui n'est pas le cas.

Je voudrais ajouter également, afin de justifier la pertinence de la prévision de 2012, de 92 M€, l'action que le Gouvernement a entamé pour sensibiliser et responsabiliser les sociétés assujetties à l'ISB ou qui pourraient le devenir. Il y a un vrai démarchage opéré par le Département des Finances sur le sujet.

S'agissant par ailleurs de la sous-évaluation supposée des droits de consommation, il m'apparaît important de vous faire part des observations suivantes.

Tout d'abord, les recettes des droits sur les métaux précieux s'élèvent à 271 K€ (et non 371 K€) au 31 octobre 2011. Il n'en demeure pas moins vrai que la prévision pour l'ensemble de l'exercice 2011 (240 K€) était d'ores et déjà dépassée à cette date, à hauteur de 30 K€.

Bien que cet excédent imprévu soit modeste, le Gouvernement ne peut que se réjouir d'une évolution positive qui résulte du cours de l'or.

Pour l'exercice 2012, la même estimation a néanmoins été reconduite (240 K€). Cette estimation correspond au niveau moyen de recettes observé hors années exceptionnelles (2008 et 2010, pour ce qui concerne les droits sur les métaux précieux). En effet, il n'a pas paru prudent d'estimer les recettes de l'année 2012 en tablant sur le renouvellement, par nature incertain, d'opérations exceptionnelles comparables à celles qui ont été à l'origine de niveaux de recettes plus élevés en 2008 (460 K€) et 2010 (395 K€).

Cela étant, si elle s'avère très insuffisante au vu des résultats définitifs de l'exercice 2011 et des recettes des premiers mois de l'année 2012, cette évaluation pourra bien sûr être révisée à la hausse dans le cadre du Budget Rectificatif.

Pour ce qui concerne l'état d'avancement de l'adoption en France d'une contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés, vous savez que des divergences subsistent sur ce point entre l'Assemblée Nationale et le Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances pour 2012. En outre, comme chaque année, cette loi de Finances ne sera promulguée que dans les tout derniers jours du mois de décembre.

Pour ce qui est de la transposition de cette mesure en Principauté, je rappelle que, conformément à l'avenant du 25 juin 1969 à la Convention Fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963, les boissons sont imposées, à Monaco, sur les mêmes bases et aux mêmes tarifs qu'en France.

Une fois qu'elles auront été définitivement adoptées en France et sans qu'il soit besoin d'attendre la réunion de la Commission mixte franco-monégasque en 2012, les deux contributions sur les boissons contenant des sucres ajoutés et des édulcorants de synthèse seront donc transposées à l'identique à Monaco, par voie d'Ordonnance Souveraine.

Cela étant, il convient de souligner qu'en raison, précisément, des imprévus qui caractérisent le vote de ces nouvelles contributions par le Parlement français, leur produit ne pouvait raisonnablement pas être intégré dans le Budget Primitif de la Principauté pour l'année 2012, qui vous est soumis aujourd'hui.

En effet, ces contributions ne pourront être transposées à Monaco et leur produit ne pourra être évalué par le Gouvernement qu'au vu des versions définitives des textes qui les instituent en France.

En revanche, l'incidence positive de ces nouvelles taxes – supposez que le processus législatif en France aille à son terme – l'incidence positive de cette

nouvelle taxe sera intégrée dans le Budget Rectificatif pour l'année 2012.

Les autres nouvelles taxes françaises concernent l'éco-taxe sur l'électroménager et la taxe CD/DVD. Il importe à cet égard de préciser que les spécificités liées aux modalités d'application de ces nouvelles taxes, sur lesquelles je ne m'attarderai pas, impliquent qu'elles n'alimentent pas le Budget de l'Etat français et qu'elles ne relèvent pas de la Convention Fiscale franco-monégasque ni de la Convention Douanière. La Commission mixte franco-monégasque n'est donc pas compétente en la matière.

La question de l'application des éco-contributions à Monaco doit éventuellement être examinée au regard, le cas échéant, des accords franco-monégasques en matière de collecte et de traitement des déchets. Quant au produit de la taxe CD/DVD, il revient aux auteurs, artistes-interprètes, éditeurs et producteurs.

Je terminerai ce tour d'horizon des questions techniques par la suggestion de Monsieur le Rapporteur de clôturer les comptes au 31 janvier.

Tout d'abord, il convient de préciser que les recettes du Budget de l'Etat, les Comptes Spéciaux du Trésor (recettes et dépenses) et le Fonds de Réserve Constitutionnel sont tous clôturés au 31 décembre.

La période complémentaire jusqu'au 31 mars de l'année suivante est donc utilisée uniquement pour les dépenses du Budget de l'Etat. Cette période supplémentaire de trois mois peut désormais, avec amélioration liée au progrès de l'informatique, paraître quelque peu longue et le Gouvernement pense que nous pourrions, effectivement, envisager de la réduire d'un mois ou deux.

Toutefois, cette période est surtout nécessaire pour les dépenses d'équipement car il faut du temps pour la liquidation des situations des travaux exécutés en fin d'année. S'il était décidé de clôturer les comptes au 31 janvier ou fin février, la procédure des reports de crédits devrait être encore optimisée et les délais de mise à disposition des crédits devraient être raccourcis significativement.

La période complémentaire permet également d'enregistrer les versements de trop-perçus sur subvention, ou des dépassements de crédits, en cas de déficit, des établissements publics qui interviennent tardivement. Ainsi le Centre Hospitalier Princesse Grace clôture d'ailleurs son budget fin février de l'année N+1. En effet, après la clôture des recettes et des dépenses, les comptes doivent être vérifiés et validés par l'Agent Comptable, puis dans un deuxième temps par le Vérificateur des Finances. Le trop-perçu sur subvention est ensuite reversé à la

Trésorerie Générale des Finances ou bien on constate un dépassement de crédits en cas de déficit.

Il convient toutefois d'indiquer que des délais de paiement résultant de la « dématérialisation » des certificats de paiement mise en œuvre par le Contrôle Général des Dépenses devrait permettre de réduire, sans obstacle majeur, la durée nécessaire au règlement des dépenses.

Enfin, il faut préciser que le Budget Rectificatif est voté par la Haute Assemblée mi-octobre et que les crédits sont disponibles pour les Services lors de la parution de la loi au Journal Officiel de Monaco, soit généralement trois semaines plus tard. Ainsi, les Services disposent d'un délai restreint pour engager puis mandater leurs dépenses. Aussi, s'il était décidé d'avancer la date de clôture des comptes il pourrait aussi être envisagé la possibilité d'avancer de quelques semaines la date du vote du Budget Rectificatif, focalisé essentiellement sur les principaux ajustements proposés, ce qui d'ailleurs, au surplus, permettrait d'éloigner la discussion sur le Budget Rectificatif de celle portant sur le Budget Primitif de l'année suivante.

J'ai saisi de cette question tout de même très technique, la Commission Supérieure des Comptes. Je ne manquerai pas de vous transmettre son avis, dès que le Gouvernement l'aura reçu, et nous pourrions ensemble en tirer les conséquences en voyant ce qu'il est possible d'améliorer dans ce domaine.

Je souhaiterais revenir brièvement sur les recettes pour rappeler que c'est l'action du Gouvernement qui a précisément défini les pistes pour en dégager de nouvelles et ainsi favoriser le développement futur de la Principauté.

Tout d'abord sur la base du brillant rapport d'un groupe de travail constitué à l'été 2010 conduit par André GARINO, et dont Mme GRAMAGLIA, ici présente, faisait partie, puis en le traduisant par des décisions permettant à terme de favoriser l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux résidents, de réduire les délais, de diminuer le nombre de pièces nécessaires, de moderniser en profondeur le droit économique et des affaires, ainsi que d'optimiser les recettes de l'Etat.

Je ne reviendrai pas en détails ce soir sur ces mesures qui s'inscrivent directement dans la feuille de route fixée par le Prince Souverain au Gouvernement et que vous connaissez bien, mais je souhaite tout de même souligner l'une des plus importantes, je veux bien sûr parler de la modification du régime des droits de mutation qui s'est traduite, vous le rappeliez Monsieur le Rapporteur, par le vote d'une loi au tout

début de l'été 2011. Certes, cette réforme était attendue de longue date, mais elle a été menée à bien avec le Conseil National et a permis de fixer un cap pour le développement de nos recettes dans les années à venir. Le Gouvernement et le Conseil National ont fait fi des intérêts particuliers et des critiques de certains pour faire prévaloir l'intérêt général avec les résultats que l'on connaît et que l'on espère toujours plus positifs l'an prochain.

Ces résultats seront bien évidemment impactés par l'évolution globale du marché immobilier. On ne peut exclure non plus que l'excellent résultat du deuxième semestre 2011 soit dû à « l'émersion » déjà cette année de certaines transactions importantes et qui ne feront donc pas l'objet d'une déclaration en 2012 avec le paiement y afférent. L'exercice 2012, qui verra la première application en année pleine du nouveau dispositif, devrait permettre d'appréhender toutes les modalités de fonctionnement du nouveau dispositif et d'adopter, si besoin est, les ajustements nécessaires.

Pour en terminer sur les recettes, je souhaiterais vous dire un mot sur la situation de la S.B.M. au sujet de laquelle une réunion s'est tenue le 6 décembre dernier avec la nouvelle équipe dirigeante, dans le cadre de la Commission Consultative de Coopération.

La S.B.M. subit, vous le savez, une augmentation constante de ses charges d'exploitation et ne dispose désormais d'aucune marge de manœuvre pour compenser l'insuffisance de son chiffre d'affaires et enregistre par conséquent une forte dégradation de ses résultats. Ce constat, déjà dressé l'an dernier, se trouve malheureusement confirmé pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration et la haute direction de la Société – qui a connu une simplification et une rationalisation dans les dernières semaines – sont au travail pour mettre au point un plan de relance et de redressement qui, afin d'être valable et crédible, exige un délai minimum pour son élaboration.

Bien entendu, le Gouvernement, quand il sera saisi de la proposition de plan, l'examinera avec la plus grande attention et veillera à ce qu'il soit efficace, juste et équilibré.

J'en viens à présent aux dépenses prévues dans le cadre de ce projet de Budget Primitif 2012.

La volonté du Gouvernement étant de mieux les contrôler, certains pôles ont toutefois été sanctuarisés dans des domaines d'action prioritaires : la santé, le social, l'éducation, la sécurité ou encore la fonction publique.

Pour ce qui concerne la santé, je souhaiterais répondre aux interrogations de Monsieur le Rapporteur.

En ce qui concerne la T2A, alors qu'il était prévu initialement une application dès 2011, c'est l'action du Gouvernement et du Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé qui a réussi à convaincre ses partenaires français de la nécessité d'une plus longue période d'adaptation pour Monaco.

Il convient de rappeler les termes du procès-verbal de la Commission Mixte Franco-Monégasque du 10 mai 2010 : « Le Chef de la Délégation française souligne qu'il n'y a pas d'impératif butoir et que la T2A ne s'appliquera pas au C.H.P.G. avant que tous les hôpitaux français ne soient passés à la facturation directe aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Le Chef de la Délégation française estime même qu'il peut être raisonnable d'envisager que, pour des raisons pratiques et techniques, il soit opportun de décaler le passage en T2A à Monaco d'un an après celui des hôpitaux français ».

Ces règles reposent elles-mêmes sur le principe de souveraineté que le Gouvernement a défendu. La Principauté de Monaco pourrait difficilement accepter que la France lui demande l'application de la T2A tant que les hôpitaux de son propre pays ne l'ont pas mise en œuvre dans son entièreté : c'est-à-dire non seulement le volet budgétaire mais aussi le volet facturation, et ceci pour l'ensemble des hôpitaux français concernés.

Certes, le calendrier officiel que la France annonce pour ses propres hôpitaux comporte la prévision d'une généralisation de la facturation en T2A au cours de l'année 2013. Toutefois, les informations dont nous disposons tendent à démontrer que si la facturation en T2A démarrera effectivement en 2013, elle ne sera certainement pas achevée à la fin de cette année et qu'il reste difficile d'en prévoir le terme.

Le Gouvernement partage cependant la préoccupation d'une nécessaire préparation du Centre Hospitalier Princesse Grace pour réduire le futur déficit induit par la T2A qui implique effectivement, comme le Gouvernement l'a indiqué et Monsieur le Rapporteur l'a rappelé, une maîtrise des dépenses, la mise en place du circuit du médicament, et la préparation technique de la chaîne de facturation en T2A.

Aucune création de poste concernant le corps médical ou le personnel non médical n'est intervenue en 2010 et 2011 et n'est prévue au Budget 2012, à l'exception du renfort de l'Unité Mobile de Psychiatrie et des Hôtessees d'accueil au Service des

Urgences, à propos desquelles, je me dois de rappeler que nous recevons de nombreux témoignages positifs, en particulier de résidents ne maîtrisant pas notre langue, qui ont aux Urgences un accueil dans leur langue, grâce à ces hôtesse qui font le lien entre eux et les infirmières.

Par ailleurs, l'outil que constituera le nouvel hôpital, conçu pour être pleinement adapté à la T2A, comme vous le rappeliez, Monsieur BORDERO, tout à l'heure, représente un facteur complémentaire d'optimisation de l'utilisation des moyens.

S'agissant du personnel, le Gouvernement a toujours affirmé son attachement à la qualité élevée des prestations médicales et hospitalières assurées par le Centre Hospitalier Princesse Grace dans l'intérêt des malades et notamment, à des effectifs plus élevés que dans le pays voisin.

La qualité des soins hospitaliers dépend certainement de celle du bâtiment et du plateau technique, mais tout autant de la compétence et du nombre des médecins, infirmiers et aides-soignants au service de chaque patient.

Le Gouvernement est très attaché à ce que ce ratio de personnel, favorable au C.H.P.G., soit préservé.

Pour autant, compte tenu des progrès médicaux et dans la mesure où la T2A va amener à réduire la durée des séjours des patients à l'hôpital, il pourrait être envisagé, comme le demande Monsieur le Rapporteur, de ne pas remplacer à l'avenir certains départs à la retraite de médecins, ce qui participerait à la réduction du déficit.

Pour ce qui est du système de tarification, la France, qui finance plus de 60 % des séjours d'hospitalisation au C.H.P.G., a fait part à la Principauté dès 2005 de sa position consistant à ne rembourser ultérieurement le C.H.P.G. que sur la base des tarifs auxquels elle-même rembourse les hôpitaux français, c'est-à-dire en T2A.

Il est peu vraisemblable d'imaginer que la France pourrait accorder au C.H.P.G. un système de tarification qui lui soit plus favorable que la T2A, au moment même où elle diminue les tarifs de celle-ci pour ses propres hôpitaux.

Dans ces conditions, et alors même que le C.H.P.G. préférerait garder le système du prix de journée, il s'avère peu réaliste d'envisager un revirement de la position française qui abandonnerait soudain le principe d'appliquer la T2A pour les assurés sociaux français hospitalisés au C.H.P.G..

Je rappelle cependant que, dans le cadre de l'application de la T2A en France, est prévu que les

C.H.U. bénéficient d'enveloppes financières pour compenser les pertes liées aux missions d'intérêt général qu'ils effectuent. Le C.H.P.G., qui en réalise un certain nombre, devrait pouvoir être éligible et bénéficier ainsi de ces enveloppes ; vous pouvez être assurés que le Gouvernement sera particulièrement combatif dans les négociations prévues en ce sens.

Pour ce qui est du budget de l'Office de Protection Sociale, il convient de préciser que la somme de 17,4 M€, mentionnée par Monsieur le Rapporteur, correspond au montant exécuté sur l'exercice 2010. Le budget voté pour cet exercice s'élevait à 18.324.000 €.

Le budget de l'Office de Protection Sociale pour 2011, voté dans le cadre du Budget Primitif et maintenu au Budget Rectificatif, s'élève à 19.203.000 €.

Par rapport à l'année 2011, le budget prévu au Primitif 2012 est de 19.600.000 €, et représente donc une augmentation de 2,06 %, contenue dans les limites de l'inflation.

S'agissant d'un sujet particulièrement important, qui est l'évolution de la dépendance et de sa prise en charge, le Gouvernement a fait réaliser, comme il s'y était engagé, l'étude d'actuaire, qui a été communiquée à la Haute Assemblée, afin de connaître les données qui permettent d'envisager le futur.

Cette étude, qui mérite encore d'être précisée, conclut néanmoins, ainsi que Monsieur le Rapporteur l'a souligné, à une forte augmentation des populations concernées et du coût associé.

Ces éléments confirment la nécessité d'engager une réflexion concrète, en y associant l'ensemble des intervenants de la filière gériatrique et d'aide à la dépendance, ainsi que les différents financeurs potentiels publics et privés, parmi lesquels l'Office de Protection Sociale, le Service des Prestations Médicales de l'Etat, les Caisses Sociales de Monaco, mais également les compagnies d'assurances.

Le Gouvernement est prêt à engager un débat sur ces questions, afin de rechercher le meilleur équilibre de financement entre solidarité collective et prévoyance individuelle, et ce, dans l'optique de garantir que l'effort d'accompagnement de l'Etat demeure supportable sur le long terme pour les finances publiques.

S'agissant du domaine social, il me revient enfin d'évoquer le logement des Monégasques qui constitue l'une des grandes priorités du Gouvernement et je la sais partagée par le Conseil National. Je souhaite à cet égard répondre de manière précise à la sollicitation de la Commission des Finances et de l'Economie

Nationale. Les programmes de construction en cours vont permettre au Gouvernement d'honorer ses engagements et de permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement domanial dans la mesure où 545 appartements seront livrés avant la fin de l'année 2014. En fait, avec des appartements qui se libèrent à l'occasion des attributions, c'est 655 personnes ou foyers que nous pourrions loger pour 443 demandes connues à ce jour.

Toutefois, face à la nécessité d'anticiper les besoins au-delà de cet horizon 2014, le Gouvernement a confié à la fin du mois dernier une mission à l'Institut Monégasque de Statistiques et d'Etudes Economiques (l'IMSEE). L'objectif est de pouvoir disposer de données objectives afin de déterminer avec précision ces besoins en logement sur les années futures et d'éclairer ainsi les décisions à prendre. Cette étude vient donc d'être lancée à partir des données actuellement disponibles (état du parc, programme des logements à venir, état des demandes, démographie) et ses résultats sont attendus avant la fin du premier trimestre 2012. C'est par conséquent à l'issue de cette échéance qu'une réunion de la Commission du Logement du Conseil National pourra se tenir afin de réfléchir sur des bases fiables et je vous confirme l'accord du Gouvernement pour que cette réunion ait lieu dès que nous aurons l'étude réalisée par l'IMSEE.

S'agissant en outre du contrat habitation-capitalisation, le Gouvernement confirme son accord de principe pour baisser le taux de l'apport initial exigé pour la souscription de ce contrat.

Une réunion du groupe de travail mixte spécialement constitué s'est d'ailleurs tenue aujourd'hui, je crois, et, me semble-t-il a trouvé un accord sur une baisse à 10 % de l'apport. Donc, je me réjouis que sur ce sujet qui tenait à cœur, je le sais, à beaucoup d'Elus, nous ayons pu trouver une solution rapide et raisonnable.-

Pour en terminer sur les dépenses dites « sanctuarisées », et plus particulièrement sur les dépenses relatives à l'éducation, je souhaiterais rappeler que la question soulevée par Monsieur le Rapporteur concernant la modification du règlement des bourses d'études a déjà été évoquée dans le cadre de l'examen du Budget Rectificatif 2011. Je peux vous indiquer qu'une étude portant sur la révision des critères d'éligibilité de ces bourses est en cours de réalisation par les Services de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en lien avec les autres Services de l'Etat et que ses conclusions seront présentées à une prochaine séance de la Commission des Bourses, dans le courant du premier trimestre 2012.

Je ne m'étendrai pas sur le domaine de la sécurité dont les crédits ont été augmentés. Il s'agit d'une priorité nationale partagée, comme vous le relevez fort justement, Monsieur le Rapporteur, et qui doit absolument être respectée.

Comme indiqué dans le cadre de mon propos liminaire, le Gouvernement souhaite lancer une politique budgétaire visant à contenir, voire à réduire les dépenses dans tous les domaines en dehors de ceux que je viens de détailler, c'est-à-dire ceux qui sont sanctuarisés. Or, l'objectif immédiat pour 2012 étant de revenir à l'équilibre du Budget Primaire, on ne peut vouloir tout et son contraire. Ne pouvant créer de nouvelles recettes conséquentes d'un coup de baguette magique, le retour à l'équilibre budgétaire implique nécessairement un effort collectif dans la maîtrise des dépenses. Ainsi, une réduction des dépenses de fonctionnement s'applique à l'ensemble des entités publiques.

S'agissant des dépenses de coopération internationale auxquelles fait allusion Monsieur le Rapporteur, je souhaiterais rappeler que la politique menée par le Gouvernement s'inscrit bien dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire de l'ONU. Le Budget Primitif 2012 marque une pause dans l'augmentation annuelle de 25 % de l'Aide Publique au Développement prévue précédemment, afin d'atteindre la préconisation des Nations Unies pour que les pays développés consacrent 0,7 % de leur PIB à cette aide d'ici à 2015. Cet objectif ne devrait pas être remis en cause en raison de cette pause, nous allons juste mettre un peu plus de temps pour l'atteindre. En outre, l'ensemble des actions de coopération va faire l'objet d'une évaluation pour en améliorer encore l'efficacité. La volonté récemment renouvelée de S.A.S le Prince Albert II de poursuivre les actions menées et de placer Monaco parmi les pays les plus vertueux fait de la politique mise en œuvre dans ce domaine une priorité, que nous n'abandonnons pas, mais sur laquelle nous allons aller un peu moins vite, au moins le temps de revenir à l'équilibre budgétaire.

Pour ce qui concerne le domaine culturel, je voudrais insister sur le fait qu'il n'y a pas d'ostracisme. Au contraire, la recherche de financements complémentaires démontre la volonté du Gouvernement que les différentes entités qui participent au rayonnement de la Principauté continuent à œuvrer. Ce nouveau dispositif, au lieu de les pénaliser, va les valoriser en leur permettant de s'appuyer sur des partenaires prestigieux plutôt que seulement sur des subventions de l'Etat.

Par ailleurs, je tiens à insister sur le fait que tout cela va s'opérer dans une totale transparence, sans aucune immixtion du secteur privé dans la conception de la programmation artistique qui sera bien évidemment laissée aux professionnels.

A cet égard, la suggestion de Monsieur le Rapporteur visant à signer des contrats de sponsoring soumis à l'examen de la Commission des Concessions de Service Public ne me paraît pas très adéquate dans la mesure où ce sont des sociétés privées qui participent au financement et non des sociétés concessionnaires. Le Gouvernement fournira cependant au Conseil National toutes les informations utiles sur les conventions qui seront passées, dans le respect du principe de transparence auquel il s'est engagé.

Enfin, il reste entendu qu'en cas de retrait d'un partenaire financier pour une raison particulière, le Gouvernement s'engage à trouver une solution de repli, afin que l'institution culturelle concernée ne s'en trouve pas affectée.

Il est opportun aussi de signaler que la majorité des contributions a déjà fait l'objet d'un engagement par les sponsors concernés pour les exercices 2012 et 2013.

Le dispositif de soutien actif des banques de ces sponsors est une solution pragmatique et positive pour tous les acteurs qui peuvent ainsi valoriser leur partenariat. Rien ne nous interdit à l'avenir, comme vous le soulignez Monsieur le Rapporteur, d'imaginer des solutions plus contraignantes, mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui.

J'en viens à présent à la politique d'investissements et de grands travaux du Gouvernement qui se veut à la fois pragmatique et ambitieuse.

En matière d'investissements publics, outre les grandes priorités que constituent la construction de logements domaniaux et le financement du futur C.H.P.G., déjà évoquées précédemment, le Gouvernement, compte tenu des délais liés à la validité de la Déclaration d'Utilité Publique, confirme à travers le programme triennal le lancement d'un nouveau programme structurant, le tunnel descendant, sur lequel je reviendrai par la suite.

Je voudrais tout d'abord insister dans ce domaine sur le financement car il faut que les choses soient claires.

D'après l'article 41 de la Constitution, l'excédent de recettes constaté, après l'exécution du Budget et la clôture des comptes, est versé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. A l'inverse, l'excédent de dépenses est prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pour lire correctement l'article 41 de la Constitution, il n'y a donc pas en cours d'année d'interférence entre Budget et Fonds de Réserve Constitutionnel. Toutefois, vous le savez, depuis fort longtemps, le Fonds de Réserve Constitutionnel consent des avances de trésorerie que le Budget de l'Etat rembourse avec des intérêts. En effet, le plafond des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel est fixé à 255 M€ depuis 2007. Les disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel sont donc déjà utilisées comme des avances de trésorerie d'une banque pour le Budget de l'Etat. Il s'agit d'un fonctionnement tout à fait transparent et validé par l'ensemble des parties puisque cela permet de financer les besoins de trésorerie du Budget de l'Etat sans faire appel au secteur bancaire.

Par ailleurs, le Fonds de Réserve Constitutionnel a pu d'ores et déjà être utilisé afin de financer temporairement des investissements relevant du Budget de l'Etat quand ce dernier ne pouvait y faire face. C'est le cas, par exemple, pour la ZAC Saint Antoine dont les travaux sont financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Elle devrait faire l'objet à terme d'un rachat par le Budget de l'Etat, ce qui revient à rembourser l'avance faite par le Fonds. Dans cette attente, les recettes générées par la mise en exploitation de cette ZAC entreront au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Cette utilisation a été critiquée par le passé, notamment par la Commission Supérieure des Comptes, et il convient de limiter autant que faire se peut ce type de financement d'opérations. En effet, puiser régulièrement et de manière durable dans le Fonds de Réserve Constitutionnel constitue un contournement de sa vocation qui ne devrait pas être encouragé.

Il va néanmoins sans dire qu'il n'est pas question pour l'Etat de se désengager et de confier dans n'importe quelles conditions le développement d'activités nouvelles au secteur privé. Cela n'est ni la démarche envisagée, ni l'objectif. Comme je le disais, c'est une démarche pragmatique, conforme à nos moyens, que le Gouvernement souhaite mettre en place.

Le Gouvernement souhaite à cet égard affirmer que dans le contexte économique international actuel, la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel doit s'élever à l'équivalent de deux années de dépenses publiques, afin de pouvoir continuer à assurer la souveraineté de la Principauté en cas de catastrophe majeure.

Je souhaiterais d'ailleurs ouvrir une parenthèse sur l'optimisation de la partie financière du Fonds de Réserve Constitutionnel. Les rendements de ce dernier sont dépendants des cycles financiers internationaux comme tout autre fonds de placement financier. Il est dès lors imprudent de compter sur ces rendements pour soutenir l'équilibre budgétaire de façon permanente.

Ainsi, il est réaffirmé que les rendements du Fonds de Réserve Constitutionnel doivent être mobilisés en priorité pour compenser l'érosion du portefeuille liée à l'inflation dans une optique de préservation du capital sur le long terme.

Il est d'ailleurs important de souligner à ce titre que le portefeuille du Fonds de Réserve Constitutionnel, depuis la création des premiers fonds communs de placement en 1993, a globalement rempli cet objectif de préservation du capital avec compensation de l'inflation.

Dans le contexte actuel particulièrement incertain et complexe, l'hypothèse d'une révision profonde de la nature des fonds détenus afin d'optimiser le rendement pourrait conduire à engranger des moins-values notamment sur la partie « actions » dans le cadre d'une réallocation des fonds détenus sans assurer une quelconque garantie d'un meilleur résultat.

Notons à ce titre que lors de la dernière réunion de la Commission de Placement des Fonds de novembre dernier, il a été partagé le constat que la structure actuelle du portefeuille a fait ses preuves dans les deux situations de crises importantes jusqu'alors connues (2008 et 2011).

Cependant, au vu de la persistance de la crise internationale, une nouvelle approche prudente et pragmatique de l'allocation doit être menée, notamment en élargissant à l'avenir la diversification géographique des placements en dehors de l'Europe, et en limitant le caractère spéculatif du fonds représenté par la partie « actions ».

Après cette parenthèse utile, même si elle est un peu technique, j'en reviens au financement de notre politique d'investissements et de grands travaux pour vous dire que l'alternative n'est pas pour autant de tout donner au secteur privé : l'objectif du Gouvernement en matière d'investissements et de grands travaux réside en un financement public des équipements structurants et en une analyse minutieuse des meilleures conditions possibles pour intégrer un partenariat privé dans le financement de certains types d'activités. Cela ne revient donc pas à tout faire construire par le secteur privé, cela ne

revient pas à privatiser la Principauté, comme je l'entends ici ou là, c'est un partenariat.

Alors, je sais que l'expression « partenariat public-privé » soulève des interrogations, même si elle englobe pourtant des formes très anciennes comme les concessions de service public. La concession de service public en effet, est un partenariat public-privé, le canal du Midi en France a été construit grâce à un partenariat public-privé, le Paris du Baron HAUSSMANN a été fait avec du partenariat public-privé. Sans partenariat public-privé, il n'y aurait pas de Paris haussmannien. Donc, il faut ramener les choses à leur juste mesure.

Certes, il n'existe pas de définition juridique officielle du partenariat public-privé et donc le partenariat recouvre des catégories extrêmement variées qui ont tendance à se multiplier aujourd'hui dans tous les pays, développés ou non. Les réseaux d'eau dans les capitales du tiers monde sont construits par un partenariat public-privé. D'ailleurs, la Banque Mondiale encourage le partenariat public-privé pour développer les infrastructures des pays en voie de développement. En même temps, la Banque Mondiale souligne les inconvénients que peut présenter aussi cette méthode surtout dans les pays où l'Etat de droit n'est pas vraiment respecté.

Donc, les formes se multiplient, il suffit de consulter les textes français pour voir que plusieurs nouvelles formes de partenariat public-privé ont été créées ces dernières années.

Nous allons donc étudier les types de contrats les plus appropriés à notre situation en faisant appel à un expert dont je vous reparlerai tout à l'heure. D'ores et déjà, je tiens à préciser que le Gouvernement exclut d'emblée l'une des formes de partenariat qui consiste à confier au privé la construction d'un équipement public avec en contrepartie le versement d'un loyer par l'Etat sur une longue période. Le Gouvernement exclut cette forme de partenariat public-privé tout simplement parce qu'elle correspond à un endettement déguisé et c'est vrai qu'elle est utilisée par des Etat qui ne peuvent pas payer des investissements publics et qui donc les font payer par le privé et ensuite paient un loyer très long, comme s'ils remboursaient une dette. Donc, cela est écarté pour nous, car cela reviendrait à nous endetter et nous ne le voulons pas. En revanche, les autres formes dont, notamment, les baux emphytéotiques méritent d'être étudiées de manière objective, transparente, en particulier vis-à-vis du Conseil National ; mais j'y reviendrai dans un exemple plus précis tout à l'heure.

Dans cette logique, le projet de tunnel descendant sera financé par l'Etat dans la mesure où il s'agit d'un projet structurant dont l'objet est de fluidifier la circulation, d'améliorer la qualité de notre environnement et de permettre un accès direct au Centre Commercial de Fontvieille.

Naturellement, dans cette optique, les poids lourds à destination de Fontvieille ne devront plus passer en surface mais transiter obligatoirement par ce nouvel équipement. Pour ce qui est de le rendre payant, il est encore trop tôt pour avoir ce débat mais le Gouvernement n'y est pas à ce stade favorable pour conserver son utilité maximum. Un péage créerait en effet des remontées de queues encore plus insupportables sauf à imaginer un péage sans attente. Donc, la question est ouverte, nous pourrions en parler mais il est bien clair que le tunnel sera obligatoire pour toutes les voitures, tous les camions afin que le maximum de la circulation soit dirigé dans le tunnel, pour diminuer ainsi les nuisances pour tous les riverains du boulevard du Jardin Exotique, jusqu'à Fontvieille.

Pour en terminer sur les problèmes de transport, je ne reviendrai pas de manière détaillée sur l'intérêt de participer au financement des premières études de la LGV PACA. Je rappelle simplement, comme évoqué lors de nos séances privées, que le Gouvernement a décidé de stopper sa participation financière aux études générales de la LGV PACA, ce que j'ai confirmé au Ministre M. Alain JUPPE le 6 décembre dernier. Je n'ai pas encore eu de réponse de la France, mais nous les avons informé que nous arrêtons de payer.

Ceci ne veut pas dire que nous arrêtons nos réflexions sur l'amélioration de la liaison ferroviaire de la Principauté, en particulier avec le Département des Alpes Maritimes et la région PACA. En effet, le projet qui consiste à l'amélioration de la partie Est de la ligne entre Nice et Vintimille demeure, projet, sur lequel nous sommes prêts à financer les études nous souhaitons également participer à sa réalisation. Mais, en revanche, financer le tunnel qui passe sous Marseille, où les études qui seront engagées, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Rapporteur, représentaient 5 M€ pour la Principauté, pour un projet avec un horizon incertain, ce n'était pas raisonnable.

Le Gouvernement fera le point devant le Conseil National sur l'important sujet des transports régionaux utilisés par les travailleurs pendulaires dès que les questions encore en suspens auront été levées.

S'agissant des aménagements portuaires, je rappelle que cette question a également été évoquée en détail lors des séances privées et qu'il a été indiqué à cette occasion que les opérations programmées conserveront une enveloppe budgétaire relativement stable eu égard aux efforts consentis pour réduire nos dépenses globales.

Pour ce qui concerne la création de nouvelles surfaces commerciales et de bureaux, la priorité est donnée aux espaces créateurs de recettes et d'activités. Je pense en premier lieu à l'extension du Centre Commercial de Fontvieille pour laquelle des solutions de délocalisation des entités implantées sur les étages supérieurs sont actuellement à l'étude pour permettre la création d'espaces commerciaux supplémentaires. Le Gouvernement fait le maximum pour accélérer ces solutions de déménagement, donc j'espère que nous pourrions avoir un calendrier stabilisé, assez rapidement. Comme le souligne Monsieur le Rapporteur, le Gouvernement envisage pour la gestion de ce Centre de traiter avec le premier promoteur commercial européen. Mais, évidemment, que l'on se rassure, le Gouvernement s'entoure dans ce projet de toutes les garanties nécessaires et, s'agissant du domaine public, cette opération ne pourrait aboutir qu'assortie d'une loi de désaffectation, en conformité avec l'article 33 de la Constitution, dès lors que des droits réels de longue durée seraient concédés à un tiers. De plus, des conditions, que le Conseil National sera amené à examiner et à valider puisque si vous ne les validez pas, vous ne voterez pas la loi de désaffectation, des conditions seraient fixées pour le promoteur, notamment en matière de respect de la priorité nationale et de conservation des commerces actuellement implantés. Tout cela est parfaitement clair, loi de désaffectation, donc discussion et accord du Conseil National pour cette opération d'extension du secteur commercial de Fontvieille.

S'agissant des autres surfaces commerciales et de bureaux, le Gouvernement a récemment présenté en Commission des Grands Travaux des options qui permettraient d'en créer rapidement, ce qui correspond à une véritable attente. La méthode de financement, donc comment mettre en œuvre le partenariat public-privé, va faire l'objet d'une réflexion approfondie sur des procédures innovantes, lancées en toute transparence pour associer des acteurs privés au financement de surfaces dédiées à des activités. La possibilité de céder des droits à bâtir dans le cadre de baux emphytéotiques en contrepartie de la livraison de surfaces publiques sera ainsi envisagée au même titre que celle, alternative,

consistant à demander un loyer sans contrepartie en termes de surfaces, sans exclure *a priori* une solution mixte. Naturellement, il conviendra d'affiner préalablement les études juridiques à ce sujet et d'effectuer des projections financières avant d'arbitrer en faveur de la solution la plus avantageuse pour l'Etat. Le Gouvernement s'est d'ailleurs attaché les services d'un expert reconnu en la matière en la personne de Maître Jérôme PENTECOSTE, qui a déjà travaillé pour le Gouvernement sur le projet du futur hôpital.

Tout cela est très compliqué, il y a beaucoup de variantes possibles, nous allons donc demander à cet expert de nous préparer une réflexion sur le sujet et je vous propose, Monsieur le Président, que Maître Jérôme PENTECOSTE vienne au Conseil National présenter aussi aux Elus l'état de ses réflexions et les propositions qu'il peut faire. Ensuite, nous pourrions décider en toute connaissance de cause.

Pour ce qui concerne le financement de la construction d'un hôtel d'une centaine de chambres sur l'îlot Pasteur, l'expérience a montré que le régime du bail à construction était adapté (ex : Hôtel Columbus, Novotel). Bien sûr, là encore, il est nécessaire d'avoir une loi de désaffectation et l'accord du Conseil National.

Par ailleurs, la méthode de financement pour l'îlot Pasteur peut varier selon la décision de reporter ou non l'opération du nouveau collège. En effet, bien que le Gouvernement soit attaché à ce projet important pour le maintien d'un haut niveau d'éducation, alors que le collège actuel a atteint aujourd'hui sa capacité maximale d'accueil, il se tient prêt à discuter de son échéancier s'agissant d'une demande formulée par Monsieur le Rapporteur. Donc, le débat est ouvert sur le sujet, même si le Gouvernement n'est pas très favorable à décaler la livraison du collège.

Encore une fois et en conclusion, le Gouvernement ne souhaite pas s'en remettre au tout privé. Il souhaite trouver des solutions de financement adaptées à notre situation, à nos particularités et pérennes pour les finances publiques.

J'en viens à présent aux critiques formulées par Monsieur le Rapporteur concernant le manque d'information du Conseil National sur les négociations concernant l'opération Canton et sur l'évaluation du montant de certains grands travaux.

S'agissant du premier point, en complément des informations fournies lors des séances privées et de la Commission des Grands Travaux, le Gouvernement confirme que les négociations sont toujours en cours pour le délai des livraisons et qu'il ne manquera pas

d'informer le Conseil National sur ce sujet de première importance.

De même, s'agissant de l'information de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur la situation comptable de l'état du compte de dépôt des dépenses d'équipement et d'investissements, je souhaiterais préciser que, afin de permettre un suivi précis et transparent des opérations effectuées sur le compte de dépôt relatif au nouveau C.H.P.G., un état de reporting sera inséré dans la situation comptable mensuelle. Pour information supplémentaire, les crédits du compte de dépôt relatifs à cette opération apparaîtront, à titre informatif, en bas du tableau du programme triennal, en complément de l'article 709.997 « Nouveau C.H.P.G. ».

Pour ce qui concerne le second point, c'est-à-dire l'évaluation du montant de certains grands travaux, le Gouvernement entend bien maîtriser le coût global de ces opérations et partage avec la Haute Assemblée les informations concernant les évolutions de ces coûts dans le cadre du programme triennal d'équipement. Les exemples choisis par Monsieur le Rapporteur nécessitent toutefois d'apporter les observations suivantes.

Pour l'opération Canton, la comparaison avec le coût global de l'opération Tamaris doit être effectuée avec précaution. En effet, afin de préciser pour chacun des articles budgétaires quelle est la part des dépenses imputables à la construction de logements domaniaux, il est nécessaire de décomposer le coût global de ces opérations, porté au projet triennal d'équipement 2012/2013/2014.

S'agissant de l'opération Tamaris, l'estimation de ce coût global de 33 M€ comprend l'ensemble des travaux préliminaires (démolition des bâtiments existants, déviation des réseaux sur l'emprise du projet, construction d'un parking de 73 places pour le C.H.P.G. et construction en infrastructure des logements de 63 places de stationnement, etc...) et une somme à valoir pour divers et imprévus. L'ensemble de ces éléments représente un montant de 8 M€ environ. Ainsi, la part propre à la réalisation des 63 appartements comprenant 42 T2 et 21 T3 est de l'ordre de 25 M€. A titre indicatif, le coût de construction moyen d'un logement est de 400 000 € T.T.C.

Par ailleurs, l'opération Canton est composée d'un programme de 68 logements domaniaux d'une typologie sensiblement différente avec 18 T2, 14 T3, 30 T4 et 6 T5 auxquels il faut ajouter une crèche de 60 berceaux, des locaux de stockage et d'activité, en particulier pour le fonds historique de la Bibliothèque

NOTARI. On trouve également sur le budget de cette opération l'ensemble des travaux préliminaires et notamment les dépenses pour les travaux de relogement des activités de la Société d'Exploitations Commerciales, la construction et l'aménagement du parvis de la future voie du Transport en Commun en Site Propre et la couverture du Boulevard Charles III avec le cheminement piétonnier de liaison vers les Terrasses de Fontvieille. La ventilation du coût global de 74 M€ porté au programme triennal d'équipement permet d'évaluer le coût de la composante logements domaniaux à 31 M€ environ, soit un coût moyen par appartement de 460 000 €.

Ce coût, une fois pondéré pour tenir compte de la typologie des appartements qui est sensiblement différente de celle de l'opération Tamaris, est parfaitement comparable.

S'agissant des travaux de désamiantage à l'Îlot Rainier III, il faut souligner que ce sont des entreprises spécialisées et certifiées qui opèrent sur ce type de travaux, délicats tant pour la santé des ouvriers que pour celle des riverains. Lorsque les services techniques ont découvert, malgré les reconnaissances effectuées au préalable par des experts, quantités d'amiante ensevelies et cachées sous les revêtements mis en œuvre lors de rénovations passées successives, l'importance du désamiantage et des mesures conservatoires pour la santé des individus ont engendré un surcoût important. Dans le marché initial de démolition, il y avait bien une part réduite de travaux de désamiantage, localisés dans la chaufferie et dans des gaines, et sous-traités à une entreprise spécialisée. C'est au cours de la démolition que cet aléa est intervenu. Bien évidemment, la démolition ayant été commencée, il importait que la responsabilité des entreprises et la coordination des travaux de désamiantage et de démolition soient maintenues pour limiter les risques sanitaires tout en avançant le chantier au plus vite.

S'agissant du Yacht Club de Monaco, le Gouvernement peut indiquer qu'il a pesé les avantages et inconvénients de l'attribution du lot 10A dans un contexte de très faible concurrence lié aux préconisations très pointues imposées par l'Architecte pour donner au bâtiment son caractère d'exception. S'il a été finalement accepté d'attribuer ce lot, c'est pour ne pas occasionner un arrêt de chantier qui aurait coûté bien plus cher en immobilisation des moyens et des personnels que le surcoût du lot 10A. Si les bureaux d'études des maîtrises d'œuvre parvenaient à rendre systématiquement les dossiers de consultation de manière groupée, ce type d'incident serait évité. Malgré les demandes

successives et répétées du Maître d'ouvrage, force est de constater que les services techniques n'ont pas les moyens de pression suffisants pour parvenir à un résultat satisfaisant. Une réflexion dans ce sens a été initiée et devra être concrétisée pour éviter ces écueils à l'avenir.

Quant à l'opération du Centre Rainier III, il serait trop facile d'invoquer la responsabilité des services techniques qui ont su déceler les difficultés géotechniques sur ce site depuis le début de l'opération. Créer un bâtiment de 210 lits et une centrale d'énergie sur un éboulis se déplaçant de plusieurs centimètres par an est une opération risquée et identifiée comme telle.

Toutefois, compte tenu des besoins critiques de la Principauté pour créer une filière gériatrique performante, ce centre était indispensable, sans pouvoir en outre disposer d'alternatives de site. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé cette opération. Un aléa géologique est toujours possible et c'est ce qui a causé ce surcoût très important ; c'est le prix à payer pour tenter de stabiliser l'éboulis afin de viabiliser un terrain risqué sur lequel on a implanté un bâtiment sensible.

Ces exemples sont loin de démontrer un manque de rigueur des services techniques, ces exemples montrent surtout que les services techniques essaient dans un esprit pragmatique de mener ces opérations dans les meilleurs délais. L'ajout de règles écrites peut certes être envisagé, Monsieur le Rapporteur, mais tout en préservant la réactivité que l'on attend d'une administration efficace.

Oui, il est toujours possible d'améliorer nos procédures pour mieux encadrer les pratiques. C'est en fait un problème de méthode et de discipline. A cet égard, je voudrais souligner que la véritable piste d'amélioration ne peut être dégagée au seul sein de la Commission Consultative des Marchés Publics qui est essentiellement à vocation technique puisqu'elle contrôle la conformité de la forme des marchés qui lui sont soumis avec les règles en vigueur. C'est pourquoi la suggestion de Monsieur le Rapporteur d'aménager un droit de regard du Conseil National au sein de celle-ci ne paraît pas très bien adaptée. Il faut établir un programme et s'y tenir. C'est précisément cette piste, qui réside essentiellement au niveau de la conception des programmes et non seulement au niveau de la passation des marchés, qu'il faut exploiter.

L'exemple récent du Marché de la Condamine en constitue d'ailleurs, vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur, la parfaite illustration et une lettre en ce

sens vient également d'être adressée au Maire de Monaco au sujet de la future Médiathèque. Il faut être particulièrement attentif en amont lorsque le programme s'élabore et c'est ce que le Gouvernement s'attachera à faire pour tout nouveau programme.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a en dernier lieu souhaité aborder certains chantiers législatifs.

Je souhaite simplement rappeler à cet égard que le Gouvernement a respecté ses engagements en déposant récemment sur le Bureau de la Haute Assemblée deux projets de loi de première importance sur les personnes handicapées et sur la nationalité. Il déposera dans les tout prochains jours, certainement même avant la séance consacrée au vote du Budget Primitif 2012, le projet de loi tant attendu sur le statut des fonctionnaires.

Enfin, le projet de loi sur la modernisation du droit économique et des affaires sera déposé dès que possible dans le courant de l'année 2012 et j'espère avant la session d'avril pour un vote espéré aussi en juin. Je confirme que ce projet intègrera les dispositions éventuellement adaptées certes, mais les dispositions issues de la proposition de loi sur le droit international privé qui vient d'être adoptée par le Conseil National.

En conclusion, je voudrais rappeler que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2012, continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et positive de l'avenir de la Principauté. Il faut que les Monégasques, les résidents, les entrepreneurs et les salariés puissent avoir confiance en l'année qui vient lors de laquelle nous devons redoubler d'efforts pour le bien-être de notre Pays et pour la préservation de ses finances publiques dans un contexte international qui demeure incertain.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen du Budget Primitif 2012, je souhaiterais remercier une nouvelle fois Monsieur BORDERO et l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la grande qualité du rapport remis.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, cela a été difficile avec ce gros rhume, mais vous y êtes arrivé.

Avant de passer la parole à mes Collègues, Monsieur le Rapporteur souhaitez-vous vous exprimer en réponse à la déclaration liminaire du Ministre ?

M. Alexandre BORDERO.- Non, pas de réponse particulière. J'attends les débats.

M. le Président.- Merci Monsieur le Ministre pour votre déclaration. Madame, Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, Chers Compatriotes.

Monsieur le Rapporteur, permettez-moi, à mon tour, de vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre Commission, toutes mes félicitations pour la justesse de vos analyses et la pertinence de vos propositions.

J'ai accédé à la Présidence du Conseil National voilà près de deux ans.

Dès mon accession à cette fonction, je me suis évertué à la plus grande transparence, mais surtout à défendre la vérité. Dire la vérité aux Monégasques, ça ne signifie sûrement pas les effrayer en décrivant une situation économique du pays de façon bien pire qu'elle ne l'est réellement.

Ce serait irresponsable de la part d'une femme ou d'un homme politique, qu'il soit Elu ou Membre du Gouvernement.

Je suis donc satisfait, ce soir, Monsieur le Ministre, de vos propos rassurants sur les recettes fiscales encaissées à la fin du mois de novembre.

Vous nous apprenez ainsi que les encaissements constatés au 30 novembre 2011 s'élèvent globalement à 580 M€, à savoir 98 % du Budget Rectificatif 2011.

Certes, vous avez souligné qu'il manque encore le mois de décembre, mais dans la mesure où celui-ci représente, vous l'avez dit, statistiquement sur les dernières années, 7 % environ des recettes totales, nous pouvons en déduire que 2011, qui n'est pas encore terminé, sera un bon crû.

Ces derniers chiffres confirment donc ce que j'avais annoncé dès le début de l'été lors de la conférence de presse mensuelle du Conseil National, à savoir un redressement des recettes de l'Etat.

La fin de l'année approchant, nos prévisions sur l'abaissement du déficit final du Budget 2011 se confirment donc et j'en suis heureux pour le bien de la Principauté.

Depuis des années, je vous écoute, mes chers Collègues, réclamer des recettes supplémentaires. Certains estiment même qu'elles devraient atteindre 1 milliard d'euros par an. Quel manque d'ambition, pourquoi pas 2 ou 5 milliards tant qu'on y est !

Mais ce que beaucoup semblent oublier, c'est que pour l'essentiel, les recettes de l'Etat monégasque proviennent des taxes et des impôts qu'il collecte sur

les entreprises, les consommateurs ou les transactions immobilières.

Alors quand un Etat veut augmenter ses recettes, il n'a pas beaucoup de solutions : la première solution est de créer de nouveaux impôts, je réponds tout de suite que sous ma présidence, il n'y en aura pas, même si certains souhaitent les justifier pour financer la culture ; la deuxième solution est d'augmenter les taxes existantes : j'ai toujours été convaincu que trop de taxes tuent la taxe, et c'est pour ça que j'ai soutenu la baisse de 40 % des droits de mutation votée cette année par le Conseil National ; la troisième et dernière solution consiste à prélever efficacement les impôts et les taxes qui existent déjà.

Cette dernière méthode a été assumée par le Gouvernement Princier dès l'exposé des motifs de cette loi de Budget Primitif pour 2012.

Vous venez de dire, Monsieur le Ministre, et je vous cite, « qu'il convient également de rappeler les mesures actuellement mises en œuvre pour limiter la déperdition en matière de T.V.A. dans certains secteurs du commerce, notamment par une intensification des contrôles ».

C'est là un véritable changement de culture qui ne vous fera pas que des amis, Monsieur le Ministre, ni à votre Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Mais c'est la chance du Gouvernement Princier et le principe même de nos Institutions. Vous n'avez pas à plaire, mais seulement à conserver la confiance de notre Souverain.

La Principauté doit défendre et promouvoir sa fiscalité douce. C'est un atout majeur de notre attractivité pour lequel nous devons lutter.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que nos services publics, notre politique sociale avancée et notre sécurité ont un besoin croissant de ressources.

Entre février et juin dernier, le Conseil National a dû intensifier son travail pour notamment voter à temps une importante réforme de la législation sur les droits de mutation. Cette réforme, nous la réclamions depuis plusieurs mandatures et il n'était pas question de la retarder ou de la diviser, ce qui lui aurait fait perdre toute son efficacité.

Je remercie à nouveau Monsieur PICCINI pour sa disponibilité auprès des Elus durant les travaux préparatoires de cette réforme que nous avons menée de concert et dont nous assumons, ensemble, aujourd'hui, les résultats positifs pour les recettes de l'Etat.

Je ne vais pas polémiquer en rappelant les déclarations qui sont venues de tous bords,

téloguidées par les lobbies et les intérêts personnels qui se trouvaient heurtés par cette évolution.

Pour mémoire, il suffit de se plonger dans la presse d'il y a quelques mois et dans les déclarations prononcées en Séance Publique.

J'avoue que je ne pensais pas que nous pourrions récolter si vite les fruits de cette réforme courageuse que la Majorité du Conseil National souhaitait depuis des années.

Mais, avec le Gouvernement Princier, nous avons su travailler beaucoup, nous avons su travailler vite et nous avons su travailler pour l'intérêt général de la Principauté.

Alors, j'entends certains dénoncer la « complicité » du Conseil National et du Gouvernement, comme si le Gouvernement du Prince et le Conseil National pouvaient être comparés à une association de malfaiteurs.

Ces excès de langages démontrent en réalité une profonde méconnaissance de nos Institutions pourtant centenaires.

Entre le Gouvernement et le Conseil National, le dialogue est permanent et ne se limite pas aux quelques Séances Publiques retransmises à la télévision ou sur internet.

A Monaco, il n'y a aucune raison pour que le Gouvernement et le Conseil National s'affrontent en permanence car ce n'est pas de l'affrontement que naît le consensus, mais du dialogue et du respect mutuel.

Pour autant, lorsque le Gouvernement ne respecte pas les prérogatives du Conseil National, nous le disons avec le courage et l'indépendance de ceux qui tiennent leur légitimité du peuple monégasque.

Un exemple récent – il y a deux jours – démontre que nous ne manquons jamais de rappeler nos prérogatives lorsque nous les sentons menacées, lors du renvoi en Commission de la loi sur les armes et munitions.

Mais le courage politique, ça ne consiste pas à passer son temps à vociférer, à menacer ou à critiquer. Pour moi, le courage politique consiste à faire des propositions utiles, à tenir nos engagements auprès des Monégasques et à convaincre le Gouvernement de leur bien-fondé.

Des incantations de la part de l'opposition, j'en entends souvent en Séance Publique et j'en lis beaucoup dans la presse.

Dans un si petit pays que le nôtre, où les clivages idéologiques n'existent pas, on pourrait se demander

pourquoi tous les Elus, quelles que soient leurs convictions politiques, n'arrivent pas à travailler ensemble.

Je me suis donc demandé pourquoi dans l'opposition on préfère les problèmes aux solutions. La réponse était simple : lorsqu'on est dans l'opposition, on se nourrit des problèmes sans vraiment proposer de solution.

Je suis un optimiste et un démocrate, c'est pourquoi, jusqu'à la fin de ce mandat, je continuerai à tendre la main à tous les Elus qui partagent nos valeurs et à dialoguer avec respect avec tous les autres.

Le contexte international difficile que vous évoquiez, Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Ministre, semble avoir trouvé une première issue favorable hier soir à Bruxelles. Nous apprenons qu'un nouvel accord pour renforcer la discipline budgétaire dans la zone euro serait adopté par 17 membres de la zone euro et des pays volontaires en raison du refus de la Grande-Bretagne.

Cet accord devrait se concrétiser par un traité intergouvernemental à 17, ouvert aux autres.

C'est aussi à Bruxelles que vous avez fait le déplacement fin novembre, Monsieur le Ministre, afin de signer la nouvelle convention monétaire qui a permis à la Principauté d'augmenter substantiellement ses droits de tirage en euro.

Si depuis quelques années, l'Europe fait peur, il ne faut pas perdre de vue tout ce qu'elle a apporté à la Principauté de Monaco.

Et de Bruxelles je tourne mon regard vers Strasbourg et vers le Conseil de l'Europe auquel Monaco a adhéré en 2004 sous l'impulsion du Prince Rainier III. C'est en octobre 1998 que la Principauté de Monaco avait déposé sa demande d'adhésion. A l'époque, cette démarche, entreprise par le Souverain, avait été fortement critiquée par l'ancienne majorité R.P.M. dont le discours n'a pas varié malgré l'habillage cosmétique de sa nouvelle enseigne.

On peut bien parler d'enseigne, tant les propos de boutiquiers, que j'entends ou je lis sur le Conseil de l'Europe, manquent singulièrement de vision et de sérieux.

Mes chers compatriotes, il est utile et fondamental de rappeler certaines vérités.

Tout d'abord, que l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe a permis à notre pays un gain de souveraineté qu'il n'aurait pu connaître autrement.

Gardons à l'esprit que c'est durant les négociations sur l'adhésion de Monaco à cette organisation que la

France a dû accepter de revoir ses relations avec notre pays.

Il y a un lien direct, pour ne pas dire de cause à effet, entre le processus d'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe et la réforme constitutionnelle de 2002, ainsi qu'avec la révision des traités avec la France.

Sans faire de raccourcis, on peut dire que sans cette adhésion, il aurait sans doute fallu encore attendre des dizaines d'années pour que la Principauté puisse nommer des compatriotes à tous les emplois publics, y compris à la fonction la plus importante, celle de Ministre d'Etat.

De même, c'est cette adhésion qui a permis de donner au Conseil National les prérogatives d'un vrai Parlement et de lui donner un rôle institutionnel de premier plan.

Encore plus concrètement, j'ajouterai que la population de Monaco dans son ensemble, Monégasques et résidents, perçoit le bénéfice, pour son Pays, d'avoir été admis dans une Organisation dont elle partage les valeurs. La plus grande égalité homme-femme ou la liberté d'association accrue l'illustrent parfaitement.

Il est évident que Monaco ne pouvait demeurer plus longtemps en dehors de ce Conseil de l'Europe, qui réunit toutes les nations du continent attachées au respect des droits de l'homme. L'adhésion de notre pays a conforté son image internationale et renforcé encore sa souveraineté.

Bien entendu, nos spécificités, notre identité n'ont pas vocation à se dissoudre et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe l'a bien compris. Il suffit de reprendre les différentes résolutions, dont la dernière votée à l'unanimité en 2009, pour s'en rendre compte.

Quatre fois par an, une délégation du Conseil National est présente à Strasbourg pour défendre notre pays et mieux le faire connaître. Je ne peux qu'encourager le représentant de l'opposition à faire preuve de plus d'assiduité pour améliorer sa compréhension de cette organisation et éviter ainsi les critiques systématiques qui n'apportent pas grand-chose au débat.

A l'ouverture de cette Séance Publique, nous venons de renouveler la délégation du Conseil National au sein de l'A.P.C.E.. Son travail est régulièrement salué par ses pairs et elle garde ma confiance.

Mais je ne perds pas de vue que la défense des intérêts des Monégasques, c'est d'abord et avant tout à Monaco que nous avons été Elus pour l'assurer.

Aujourd'hui, plus que jamais, elle est menacée au sein de la S.B.M. Mardi dernier, une délégation du Conseil National était réunie, comme chaque année, en Commission Tripartite avec les dirigeants de la S.B.M. et la quasi-totalité des membres du Gouvernement.

Les chiffres qui nous ont été communiqués pour l'exercice en cours nous ont confirmé que cette société va mal, comme vous l'explique de façon transparente le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Depuis mon accession à la Présidence du Conseil National, je n'ai pas souhaité interférer dans la nomination de telle ou telle personne. Je dois même dire que j'ai été choqué lorsque mardi dernier, un Elu s'est permis de brandir les fiches de salaires d'un employé de la S.B.M., comme si la Commission Tripartite avait pour rôle de traiter de cas particuliers.

Je pense au contraire que tous les Monégasques qui travaillent à la S.B.M. méritent que leurs Elus s'intéressent à leur sort et pas seulement ceux qui prennent la carte d'un parti politique.

C'est pourquoi, fort des nombreuses consultations que j'ai menées ces derniers mois avec les syndicats de la S.B.M. ainsi qu'avec sa Direction, je tiendrai, ce soir, un discours de vérité et de fermeté.

De vérité d'abord, pour rappeler que la S.B.M. procure d'importantes recettes à l'Etat aux travers de la redevance des jeux et des dividendes de ses actions. Depuis deux exercices, les dividendes de cette concession ne procurent plus aucune recette. Cela ne peut pas et ne doit pas durer.

Si des comportements inacceptables, qui ne concernent qu'une infime minorité des employés de jeux, doivent être sanctionnés sans interaction extérieure, il est injuste d'en faire les boucs émissaires de cette situation.

La situation financière difficile de la S.B.M., c'est sa Direction et son Conseil d'Administration qui en portent la responsabilité.

Le Gouvernement, en sa qualité d'actionnaire très largement majoritaire, y a également sa part et j'espère que les décisions et les orientations qui sont en train de se dessiner pourront rapidement porter leurs fruits. Mais ces fruits devront être partagés par tous, à commencer par les compatriotes qui, depuis plus d'un siècle, ont trouvé dans cette société des avantages sociaux qui ne devront jamais être remis en cause.

C'est la contrepartie du monopole et c'est la tradition de la S.B.M..

Jean-Charles REY l'avait bien compris en ayant toujours été présent pour défendre nos compatriotes. Et, parce que je suis Président du Conseil National, j'estime, plus que personne, être dépositaire de cet héritage politique attaché à cette fonction.

Soyez donc rassurés, mes chers compatriotes, je ne compte pas brader cet héritage, votre héritage, sous le diktat des financiers.

Dans quelques semaines, des décisions vont être prises et annoncées aux différents personnels. Je le dis avec fermeté : ces décisions, de nature à rétablir la rentabilité de la S.B.M., devront aussi préserver les compatriotes ainsi que la qualité de leur outil de travail.

La S.B.M. est une société, dont le cœur de métier est le jeu ; les efforts et les décisions devront clairement confirmer cette orientation stratégique.

La paix sociale a un prix que l'Etat monégasque et la S.B.M. ont toujours accepté de payer. Chacun doit donc savoir qu'un revirement unilatéral serait inacceptable pour le Conseil National.

(Applaudissements).

Sur un autre plan, je perçois également qu'aujourd'hui la politique sociale, initiée par la majorité du Conseil National en matière de logement, est menacée.

Certes, vous avez demandé au Gouvernement, Monsieur le Rapporteur, qu'une étude soit réalisée par l'IMSEE afin de prévoir les besoins de logements pour les dix ans à venir.

Le Ministre d'Etat vient d'y répondre favorablement en nous indiquant que ce service de l'Etat avait été mandaté en ce sens.

J'apporterai cependant deux nuances. La première, pour dire que le logement reste et restera un sujet politique majeur qui a été au cœur des scrutins de 2003 et 2008 et qui sera évidemment au cœur du scrutin de 2013.

Oui, le logement est un sujet politique, car c'est bien un sujet sur lequel la majorité du Conseil National a dû avancer pied à pied pour convaincre le Gouvernement de la nécessité de construire 100 nouveaux appartements par an pendant cinq ans.

Pour cela, nous n'avons pas craint de mettre en balance le vote de plusieurs Budgets, et si la politique de construction venait à être menacée, les Monégasques peuvent compter sur nous pour défendre leur droit à se loger confortablement dans leur pays.

Durant la dernière campagne, nous avons pris position pour la construction de nouveaux logements domaniaux.

Que disait le programme de l'opposition sur ce sujet ? Réponse : rien ! Du moins, pas tout à fait... En page 17 de leur programme, plutôt que de construire de nouveaux appartements, ils proposaient de mettre dehors de leurs appartements les compatriotes dont les besoins avaient évolué.

Au contraire, la majorité du Conseil National a demandé une modification des règles d'attribution pour qu'un père divorcé, par exemple, puisse avoir droit à une pièce de plus afin d'accueillir ses enfants, lorsqu'il en a la garde.

Afin que les réalités sociologiques de la population soient prises en compte dans les critères d'attribution, une réunion doit se tenir début 2012, après la réunion de la Commission d'attribution de janvier.

De même, comment peut-on imaginer contraindre des retraités à déménager de l'appartement où ils auraient passé leur vie, où ils auraient vu grandir leurs enfants et où ils accueillent leurs petits-enfants ?

Ces quelques exemples démontrent à l'évidence qu'il y a bien un clivage politique majeur entre la majorité et l'opposition. Et pas seulement sur la question du logement. Mais la campagne viendra bien assez tôt et les masques tomberont lorsque seront dévoilés les projets politiques de chacun.

Je l'ai dit, je suis avant tout pour que l'on dise la vérité aux Monégasques. Avant 2003, les déficits budgétaires étaient moins importants. C'est vrai. Mais il faut dire toute la vérité, à commencer qu'avant 2003, il n'y avait pas de logement pour les Monégasques et certains compatriotes étaient contraints de vivre en France car ils ne trouvaient pas de logement dans leur pays.

Pour rattraper ce retard, la majorité a permis la construction de près de 1000 appartements domaniaux entre 2003 et 2008. En cinq ans, nous avons fait autant que ce que nos prédécesseurs avaient fait en trente ans. Ils portaient seuls la responsabilité de l'immense pénurie dont nous avons héritée en 2003 et nous n'avons pas hésité à mettre les moyens qu'il fallait pour la résorber.

Souhaite-t-on un retour à cette pénurie ? Je ne crois pas que les jeunes qui quitteront un jour le domicile de leurs parents, les couples qui risquent un jour de se séparer ou les familles qui souhaitent s'agrandir seront d'accord.

Et puis à quoi bon faire grossir à l'infini notre Fonds de Réserve Constitutionnel si les Monégasques

doivent vivre dans des conditions indécentes dans leur pays ?

Sur ce sujet, comme sur celui de la S.B.M., je le redis avec fermeté : jamais je ne cautionnerai une régression sociale dont nos compatriotes seraient les premières victimes !

S'agissant justement du Fonds de Réserve Constitutionnel, à propos duquel tant de contre-vérités et de mensonges destinés à effrayer les compatriotes ont été dites, je voudrais revenir sur la proposition du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Cette proposition est de financer une partie des surfaces de bureaux qu'il faut construire sur les délaissés de la S.N.C.F. en utilisant les disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, depuis fort longtemps, le Fonds de Réserve Constitutionnel consent des avances de trésorerie que le Budget de l'Etat rembourse avec des intérêts. En effet, le plafond des avances consenties par le Fonds de Réserve Constitutionnel est fixé à 255 M€ depuis 2007. Les disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel sont utilisées comme des avances de trésorerie d'une banque pour le Budget de l'Etat.

Je partage avec vous l'analyse qu'il s'agit d'un fonctionnement tout à fait transparent et validé par l'ensemble des parties, puisque cela permet de financer les besoins de trésorerie du Budget de l'Etat, sans faire appel au secteur bancaire.

Dans son rapport sur le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2012, M. BORDERO a eu l'occasion de se faire l'écho des préoccupations de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de voir, cette année encore, renvoyée à des jours meilleurs, je n'ose pas dire aux calendes grecques, l'inscription de crédits qui aurait permis de « racheter », au Fonds de Réserve Constitutionnel, des biens qui ne relèvent pas d'une gestion patrimoniale.

A propos des opérations qui pourraient être financées par des investisseurs privés dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a également indiqué qu'elle est défavorable à un désengagement trop massif de l'Etat, qui laisserait la part belle aux investisseurs privés ; l'Etat continuant à assurer, sur des fonds publics, les investissements structurants.

Autrement dit, le Gouvernement semble vouloir faire peser sur l'Etat les investissements qui coûtent de l'argent à la collectivité et privatiser les investissements qui pourraient se révéler rentables.

Vous nous avez quand même rassurés dans votre discours, Monsieur le Ministre.

Pour limiter le périmètre de ces partenariats, la Commission a même proposé d'engager une réflexion avec le Gouvernement sur la possibilité d'utiliser, pour ces investissements rentables, une partie des disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel.

J'ai donc été tout à fait surpris d'apprendre que le Gouvernement considèrerait que la partie liquide du Fonds devait correspondre à deux années de dépenses publiques.

Pourquoi se réfère-t-on uniquement à la partie liquide ? Pourquoi deux années de dépenses et non pas un nombre d'années de déficit budgétaire ?

La majorité du Conseil National considère que l'ensemble de cette question doit être débattue.

Quoi qu'il en soit, je considère qu'il est urgent de décharger, au sens propre du terme, le Fonds de Réserve Constitutionnel de tous ses biens qui grèvent son rendement et, compte tenu de la conjoncture budgétaire qui ne permet pas de réaliser des « rachats », je propose de procéder à un échange entre les biens mobiliers et immobiliers de rapport, détenus par le Budget de l'Etat, avec les biens immobiliers non rentables du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Sans doute ma profession n'y est pas pour rien, mais j'en terminerai avec l'hôpital, pour renouveler le *satisfecit* que j'ai plusieurs fois adressé au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé sur la gestion magistrale et efficace de ce dossier très lourd.

Je dois dire que c'est avec stupéfaction que j'ai découvert, aujourd'hui dans la presse, les propos d'un Elu prétendant, je cite : « qu'on n'a pas validé le projet ».

J'ignore si le « on » en question fait référence à son parti politique ? Ou bien si cet Elu prétend parler au nom du Conseil National, ce pour quoi il n'a aucune légitimité, non par ma faute, mais parce que les Monégasques ont fait un autre choix.

Pour en revenir au nouveau projet d'hôpital, je tiens à rassurer les compatriotes et le Gouvernement en rappelant les faits suivants :

Le 9 mars 2011, le Conseil National a reçu en Commission Plénière d'Etude le Gouvernement afin de débattre d'un projet médical et donc capacitaire pour le futur hôpital. Ce débat s'est terminé par un accord de l'Institution.

Le 8 juin 2011, durant une seconde séance privée, le Gouvernement est venu devant le Conseil National

afin d'expliquer et justifier ses arbitrages sur le site retenu ainsi que pour présenter un premier budget de construction.

Tous ces éléments, validés par le Prince Souverain, l'ont également été par une majorité d'Elus au sein du Conseil National.

La meilleure preuve de cet accord est l'inscription dès le Budget Primitif 2012 de la provision de 40 M€ pour le futur C.H.P.G..

Il est donc vain de croire et mensonger de laisser entendre qu'on pourra revenir sur cette décision qui n'a déjà que trop tardé et hypothéquer la livraison dans les délais de plusieurs opérations domaniales, déjà.

Enfin, je retiens votre proposition, Monsieur le Ministre, qui vient en écho à celle du Rapporteur, compte tenu des progrès médicaux et dans la mesure où la T2A va amener à réduire la durée des séjours des patients à l'hôpital, de ne pas remplacer à l'avenir certains départs à la retraite de médecins, ce qui participerait à la réduction du déficit.

La capacité de conviction de Stéphane VALERI est indiscutablement à l'origine de la décision intervenue en mai 2010 pour la partie française de repousser l'entrée en vigueur de la T2A pour notre hôpital. Mais ce délai supplémentaire devra être utilisé pour optimiser les coûts et rationaliser le fonctionnement de l'actuel C.H.P.G..

Cette nouvelle tarification milite à l'évidence dans le sens d'une livraison la plus rapide possible du nouveau C.H.P.G. qui sera bien plus adapté à ce système de facturation.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Chers Compatriotes,

A l'ouverture des débats de ce Budget Primitif 2012, beaucoup de questions importantes restent en suspens, je viens d'en citer quelques-unes sur la S.B.M. et le logement des Monégasques. Je ne veux pas rallonger mon intervention, mais il me reste beaucoup à dire sur d'autres sujets sur lesquels je ne manquerai pas de revenir dans les heures et les jours qui viennent.

Ce que je dois dire dès maintenant, c'est que seuls des engagements fermes et des réponses concrètes me permettront de prendre une décision finale sur le vote de ce budget.

Certaines réponses ont été apportées par le Ministre d'Etat mais beaucoup d'autres, que je viens d'évoquer, restent en suspens.

Je garde l'espoir que les attentes du Conseil National pourront être satisfaites et au-delà de l'ensemble des Monégasques qui nous ont élus pour les représenter et les défendre.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant, comme je l'ai déjà fait en début de séance, que le temps de parole consacré à chaque intervention générale est de six minutes dans le cadre présent de la discussion générale.

Je viens de voir plusieurs mains se lever, celles de MM. Fabrice NOTARI et Gérard BERTRAND. Nous allons commencer par eux.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

L'autre soir, après nos séances du Conseil National, j'ai essayé de m'endormir.

Mais c'est l'insomnie qui m'a gagné car, malheureusement, la période est trouble et je n'arrivais pas à trouver ce repos réparateur. Et puis, je voyais cette lumière désagréable, cette lumière trop forte dans mes yeux, trop rouge, bon sang mais c'est la lumière de la lanterne rouge, l'A.S.M., dernier de ligue 2 sur une pelouse que les adversaires qualifient de digne de la division d'honneur. Remarquez si cela continue, on y sera bientôt !!!

Oui mais avec mes moutons, on l'a réclamée cette pelouse synthétique seule solution technique pour Monaco..... mais on y reviendra sûrement dans la discussion ces prochains jours.

Mais cela me fait penser mouton, un mouton, deux moutonssss,

Alors pour enfin m'endormir, je me suis dit qu'il faut compter les moutons, ceux qui doivent sauter des barrières. Et des barrières à Monaco, certains ont un talent pour les ériger, des obstacles à la bonne marche du Pays, de l'Administration, des Affaires, ou simplement entre nous, Monégasques ou Enfants du Pays !!!

Pourtant notre pré n'est pas très grand, on en voit les limites d'un bout à l'autre et on est presque tous issus du même bélier et de la même brebis, pour le moins on se reconnaît tous avec notre toison rouge et blanche....

Mais bon, je reviens à nos moutons qui sautent et je compte, un, deux, trois, solution quatre, solution cinq, maintenant solution six, peut-être bientôt la solution sept pour notre hôpital, 40, 40 M€ mis de côté pour sa

construction et des études réparties sur plus de quatre ans, ça par contre c'est bizarre.....

Le total des recettes s'élève à 833 M€, celui des dépenses à près de 890 M€.

Le solde budgétaire prévisionnel est déficitaire de 56,8 M€. Par rapport au réalisé 2010, les dépenses d'interventions publiques augmentent de 4 M€. Croissance douce de 1,9 %.

20 M€ supplémentaires sont injectés pour le domaine social et sanitaire (hors coût infrastructure). Plus une hausse des dépenses prévisionnelles des établissements publics dans le domaine culturel avec 1,2 M€ supplémentaires (+ 22,4 %).

Pour le retour à l'équilibre budgétaire, le Gouvernement décide de faire une économie de 17 M€.

La contraction des subventions de l'Etat à des entités privées dans le domaine éducatif et culturel, le domaine sportif et les aides à l'international procurera déjà 10 M€ d'économies.

Une vigilance accrue apportée aux aides à l'industrie et au commerce et moins de soutien dans les manifestations procurera 7 M€ supplémentaires...

Les interventions publiques représentent 23,6 % des dépenses globales, elles augmentent de 4 M€.

La couverture des déficits, le budget de la Commune et des Etablissements Publics en hausse de 26 %, coût de la facture 17,8 M€.

Le domaine social occupe une part importante 4,7 % des recettes totales, en augmentation de 62 % par rapport à la clôture 2010.

Le budget communal augmente légèrement : 1,7 %.

Le domaine culturel, dont la gestion dépend des établissements publics : Musée National, Centre Scientifique, Fondation Prince Pierre, augmente fortement : + 22,4 %.

Les subventions baissent de 7,5 % ;

Le domaine éducatif et culturel baisse - 12,8 %.

Le domaine social augmente + 14 %.

Le domaine international est en chute de - 23 %.

Le domaine sportif est en baisse de - 11%.

L'aide de l'état pour le soutien aux manifestations subit un coup de rabot de 4,2 M€. Seul le soutien pour les épreuves sportives augmente de 1 M€.

Les aides à l'industrie et au commerce fondent de 5,7 M€ toujours par rapport à 2010.

Vous dormez déjà, moi pas encore...

On déshabille St Pierre pour habiller St Paul, bref vous l'avez compris, on déshabille Paul pour habiller Stéphane, Marie pour Pierre, ou José pour Marc...

Finalement je n'en vois plus le bout, je commence à avoir froid aux pieds dans mon lit, alors je tire la couverture dans un sens, mais ce sont les épaules qui frissonnent maintenant, un genou dépasse sur le côté..., ce fameux bas de laine pourvu qu'il ne soit pas trop percé ! Les mites – M.I.T.E.S. – ou les mythes – M.Y.T.H.E.S. – l'ont attaqué, avec des bouts de laine peut-être passés aux chaussettes des footballeurs, avec une aiguille à tricoter de marque Odéon qui nous a piqué dans le popotin en se dressant dans le ciel avec ses 50 étages.

Le sommeil n'est plus là, les cauchemars arrivent. Dans cette nuit glaciale, certains s'amuse pour faire peur à crier au loup, au loup, ils agitent les mêmes spectres que dans le pays voisin alors que nos systèmes fiscaux sont très différents. Comme le dit l'écrivain Eric DÉNAIZE « en politique, on agite la peur quand on n'a pas d'idée ». Alors même que notre Conseiller pour l'Economie tel un phare dans les ténèbres nous guide sur la voie du budget sans déficit.

Mais mon sommeil est aussi troublé par ces puissances des ténèbres financières qui ont prit le pas en Europe sur les politiques et leur dictent la marche à suivre, attaques sur l'Euro, crises diverses et variées, artificielles pour que certains se remplissent les poches et vident celles des autres, mettent les banques en faillite et trouvent des boucs émissaires dans les petits pays.

Mon lit n'est pas seul au milieu de la chambre, Monaco n'est pas une île, et les autres occupants du dortoir continental sont turbulents et nous imposent de plus en plus des insomnies qui ne sont pas les nôtres.

Alors vite, vite, je me suis levé et je suis allé voir ma grand-mère, toi qui savais tricoter, aide-moi... Hé oui, de mon temps, contre les insomnies, on buvait un peu de lait chaud avec du miel. On ne tricotait pas une maille à l'endroit une maille à l'envers, tous se serraient le long de l'ouvrage pour qu'il soit bien lissé, on mettait de la naphthaline contre les mythes, M.Y.T.H.E.S., la couverture était vite assez grande pour tous si l'on faisait l'effort de se serrer sous les draps. Monégasques, serrez-vous les coudes, avec un peu de bon sens, on pourra continuer à tricoter et faire croître notre bas de laine tout en continuant d'investir dans du coton, car il faut tondre et ne pas raser.

En ces temps, il vaudrait mieux plutôt que de diviser les Monégasques, les rassembler.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Vice-Président pour ce trait d'humour. Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre, permettez-moi tout d'abord de remercier le Gouvernement d'accéder à une demande forte de la majorité du Conseil National en diminuant, de façon significative, le taux minimum d'apport à la souscription du contrat habitation-capitalisation. Comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, ce taux devrait être ramené à 10 %, ce qui permettra, j'en suis persuadé, à nombre de nos compatriotes de bénéficier de contrats avantageux.

A l'occasion de la Commission Plénière d'Etude consacrée aux Grands Travaux du 23 novembre dernier, vous nous avez annoncé que pour des questions d'économie budgétaire, la construction de surfaces commerciales et de bureaux se réalisera selon un nouveau mode de financement associant à la construction des capitaux privés. Lors de votre dernière conférence de presse, vous avez annoncé à ce sujet que le Gouvernement aura, je cite : « une approche pragmatique, prudente et opérationnelle et que cela ne se fera pas sous n'importe quelle condition ».

Nous partageons ce pragmatisme. Il est primordial de développer l'activité économique et, pour ce faire, nous devons pouvoir offrir, au plus tôt, aux investisseurs des surfaces commerciales et à usage de bureau. Or, cette démarche ne peut se réaliser sans une certaine prudence budgétaire.

Néanmoins je m'interroge sur la manière selon laquelle seront financées ces surfaces de bureau. Il est vrai que dans l'immédiat l'Etat se dédouanera de dépenses lourdes. Mais que se passera-t-il durant les années suivantes, jusqu'à ce qu'il recouvre la propriété de ces constructions ?

Cette forme de désengagement de l'Etat pourrait conduire à une perte de maîtrise des recettes et un dérapage des loyers, dommageable pour les entrepreneurs monégasques. On ne peut pas favoriser l'initiative personnelle des nationaux sans que celle-ci ne soit sécurisée, compte-tenu des loyers qui pourraient être prohibitifs. Par ailleurs, nous espérons que le montant du loyer versé par le promoteur, si loyer il y a, ne sera pas que symbolique.

Je me permets de rappeler que 100 M€ seront consacrés au tunnel descendant, mais n'est-il pas plus urgent de prévoir des locaux pour l'installation d'activités économiques pourvoyeuses de recettes pour l'Etat ?

Il faut également conférer aux locaux à usage de bureau un cadre juridique. Nous attendons avec impatience un projet de loi régissant le bail à usage de bureau et nous espérons que, de manière plus large, un statut du bail professionnel sera envisagé. La stabilité professionnelle à laquelle les investisseurs ont légitimement droit est un gage d'attractivité.

Le Président de la Commission du Logement que je suis reçoit de nombreuses familles monégasques qui, souvent, s'interrogent sur le montant des charges qu'ils jugent excessifs. J'attire donc l'attention du Gouvernement sur cette question, d'autant que le montant des charges n'est pas pris en compte dans le calcul de l'ANL et contribue, bien souvent, à un accroissement conséquent du montant du loyer.

Je me dois également de dire quelques mots sur l'Arlésienne : la Villa Ida. Après réflexion, il me semble que la problématique des personnes amenées à bénéficier de cette opération doit être repensée. Nous ne pouvons pas exclure une catégorie ayant des attaches avec la Principauté, mais également des liens de filiation et d'alliance avec les Monégasques.

Malgré le contexte budgétaire actuel, il serait bien que le Gouvernement continue sa politique de préemption ciblée, donc stratégique, en vue d'amorcer enfin la création du secteur intermédiaire, tant attendue et tant demandée, par la majorité du Conseil National depuis 2003.

La majorité pourrait se satisfaire pleinement de l'attribution, début janvier, de 121 appartements si celle-ci permettait de faire face au nombre très important de demandes. Malheureusement, tel n'est pas le cas... et je suis attristé de constater la pénurie qui résulte de deux années sans livraison d'immeubles domaniaux.

C'est pourquoi j'engage le Gouvernement à prévoir, dès 2012, des programmes de constructions domaniales, car nous savons très bien qu'entre la phase d'étude et la livraison d'appartements, plusieurs années s'écoulent ; les projets actuels s'arrêtant en 2014. Nous n'accepterons pas de revenir aux longues périodes de pénurie d'avant 2003.

Je le répète encore une fois, la majorité U.D.M. estime que le droit des Monégasques à se loger dans leur pays est un droit fondamental et non négociable, que nous défendrons sans relâche.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BERTRAND, deux remarques très courtes. Sur le partenariat avec le privé pour construire des bureaux, je répète ce que j'ai dit, mais comme j'ai été universitaire, cela ne m'ennuie pas de répéter. Le Gouvernement a fait état de ses réflexions. Aucun contact n'a été pris, sauf avec Unibail, aucun contact n'a été pris avec un groupe de construction, nous sommes au stade de la réflexion, de la proposition et c'est pourquoi j'ai annoncé, et je vous ai même proposé, que l'expert que nous allons consulter, travaille avec vous et nous et qu'en plus, Monsieur BERTRAND, je crois avoir insisté tout à l'heure, aucune décision conférant un droit réel et c'est évidemment la clef du financement, ne peut être prise sans une loi de désaffectation, donc un accord du Conseil National. Ne fantasmons pas sur le sujet – non, je ne dis pas que vous fantasmez – mais ne crions pas au loup sur le sujet, c'est simplement que dans la difficulté, il faut essayer de faire preuve d'imagination et donc de rechercher les meilleurs moyens d'accroître et de développer notre offre d'activité économique.

Sur le programme du logement, Monsieur BERTRAND, je vous redis que le Gouvernement est prêt à discuter et à s'engager avec vous après cette étude de l'IMSEE, donc au deuxième trimestre, avant l'été, pour les constructions à venir.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je passe à présent la parole à Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Actuellement, on l'a beaucoup dit, le contexte économique et financier morose touche presque tous les pays et n'épargne pas le nôtre même si Monaco s'en sort plutôt mieux que d'autres pays, notamment ceux de la zone euro dont nous faisons partie, ne l'oublions pas. En la matière, il ne faut donc pas faire preuve de trop d'angélisme.

Le Gouvernement a mis en place des mesures d'austérité drastique afin de réduire, tous azimuts, les dépenses de l'Etat en attendant que revienne le temps des recettes florissantes. Pour traquer les niches de dépenses jugées superflues, notre Conseiller des

Finances pour l'Economie s'est métamorphosé en Conseiller pour les économies.

Certes, l'objectif est louable, mais on peut regretter que tout à coup, il s'en soit pris si sévèrement à la culture, ce phare de notre Principauté. Cette culture par ailleurs si fortement mise en avant dans la récente campagne institutionnelle de communication, campagne qui, je le rappelle, a coûté plus de 5 M€ cette année, soit l'équivalent de la coupe sévère du Budget culturel avant le geste des banques.

Pourquoi donc avoir étranglé le Budget culturel de 14 % pour *in fine* rechercher et trouver des sponsors qui couvrent en grande partie le déficit programmé ?

Certes, Monsieur le Ministre d'Etat, votre réponse de 28 pages qui nous est parvenue cet après-midi nous éclaire un peu sur la stratégie du Gouvernement mais il n'en demeure pas moins que des questions se posent encore. Tout cela a laissé une impression de rafistolage, de choses faites dans l'urgence.

Le Gouvernement a-t-il un plan précis qui pérennise cette aide demandée au secteur privé ?

A-t-il mis en place une équipe, une cellule de suivi ?

A-t-il déterminé jusqu'où irait ce sponsoring ? Aujourd'hui, il représente 11 % du Budget Culturel, mais demain si la crise persiste, ce sponsoring ira-t-il jusqu'à 20 %, jusqu'à 30 % ? Nous n'en savons rien. Si la crise persistait, que se passerait-il si brusquement une grande partie des partenaires financiers ne pouvaient plus ou ne souhaitaient plus financer les entités culturelles ? Une autre question concerne le choix du mécénat : pourquoi s'est-il porté sur certaines banques et pas sur d'autres ? C'est un choix qui semble avoir été fait hâtivement, et au coup par coup. Que les banques sollicitées se servent de ce mécénat « spontanément volontaire » pour leur image, je trouve que c'est de bonne guerre ; mais, il est à craindre qu'elles réclament, en retour, une contrepartie qui peut être dangereuse pour l'intérêt général. En effet, il faut se garder de les voir un jour s'immiscer dans la programmation des entités culturelles. Ou, qui le sait, pire encore ! En effet, il est difficile d'imaginer un mécénat totalement désintéressé qui se fasse à hauteur de millions d'euros.

Malgré les propos que je viens de tenir, je peux comprendre que, cette année, la récession ait conduit le Gouvernement à faire dans l'urgence des choix qui manquent à nos yeux de clarté. Je me dois d'ajouter, Monsieur le Ministre, que vos propos tous récents nous éclairent et nous rassurent un peu. Néanmoins, il est nécessaire qu'à l'avenir tout cela soit plus transparent. Alors dans ce cas, on pourrait même

envisager de privatiser la culture, mais à la condition d'y associer un cahier des charges rigoureux, l'établissement d'un cadre strict de règles claires et même des lois qui éviteraient des dérapages ?

D'autres pays, comme les Etats-Unis d'Amérique ont déjà opéré ce virage vers un financement de la culture sur fonds privés. Par prudence, il faudrait vérifier, à partir d'exemples concrets, les conséquences pratiques de ce mode de financement. On pourrait même imaginer qu'une telle privatisation, bien encadrée, puisse s'étendre – pourquoi pas – jusqu'au domaine sportif, ce qui permettrait d'entrevoir encore d'autres sources d'économies.

Pour finir je reviendrai à la diversité et à la qualité de l'offre culturelle de Monaco. C'est un moyen de communication considérable que l'on doit utiliser mieux et sans retenue car il rectifie l'image de Monaco, une image trop souvent éloignée de la réalité et chahutée par les médias. Au même titre que les grands évènements sportifs annuels que nous accueillons le prochain mois : le Rallye, l'Open de Tennis, le Grand Prix, Herculis, et j'en oublie, cette offre culturelle de prestige qui séduit par sa qualité et renvoie une image d'un Monaco digne et propre, cette offre, disais-je, doit être maintenue à son meilleur niveau et cela grâce à un financement pérenne et conséquent. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame DITLOT, je vous remercie de votre intervention et je comprends tout à fait les interrogations que l'on peut avoir sur la politique qui a été mise en place cette année pour essayer de ne pas toucher l'activité culturelle. L'offre culturelle, dont je partage, évidemment, entièrement avec vous les qualificatifs, c'est important pour l'attractivité, pour le rayonnement de Monaco mais en même temps, il faut réduire notre déséquilibre budgétaire.

Donc, je le redis et on pourra lorsqu'on réexaminera les chapitres concernés, en discuter, mais je le redis solennellement, le choix de faire intervenir des sponsors privés n'est pas un choix idéologique. Il ne s'agit pas de privatiser la culture, il s'agit d'obtenir une contribution de banques, en l'espèce, qui, déjà, pour certaines d'entre elles, étaient un peu sponsors, mais pas toutes. On pourra revenir dans le détail, après, lorsqu'on examinera le chapitre. Ce n'est pas un choix idéologique, comme je l'ai dit, les contrats de sponsors qui sont en train d'être signés, qui sont

signés, précisent bien que le sponsor n'a aucun droit de regard sur la programmation. Alors, après, la question de la pérennité se pose, vous la posez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans le monde économique actuel il n'y a aucune pérennité, y compris en ce qui concerne les subventions de l'Etat. Les subventions de l'Etat sont annuelles, s'il y a une catastrophe économique majeure dans la zone euro, la question ne sera plus celle de la pérennité. La question sera de trouver l'argent pour faire fonctionner les services publics de base. C'est ça la réalité. Je ne dis pas que cela va arriver mais je dis qu'un Gouvernement responsable est obligé d'envisager une catastrophe économique majeure. Donc, la pérennité, ce n'est pas vraiment le sujet aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ce système n'est pas idéologique. L'année prochaine nous verrons comment faire pour assurer de l'argent pour les activités culturelles et en même temps continuer à réduire le déficit.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, mon intervention débutera par l'expression de ce que je pense être une qualité nécessaire à toute action politique. Et par nécessaire, j'entends en réalité indispensable. Et cette qualité nécessaire, indispensable, c'est la continuité, et plus exactement la continuité mise au service d'une vision politique durable et cohérente.

Cette cohérence, cette continuité peinent parfois à s'extraire du débat. C'est pourquoi il nous faut prendre de la hauteur.

Après Monaco 2029, l'année 2011 a été celle du grand lancement de l'attractivité, point réclamé de très longue date par notre majorité. Cela commence à faire son chemin, des mesures concrètes ont été adoptées et le seront durant l'année 2012. Je pense à la création du Monaco Welcome Office, dont je ne peux d'ailleurs que féliciter le Gouvernement. Nous demandons depuis longtemps que les démarches soient simplifiées et l'accueil personnalisé. Notre petite taille nous permet d'avoir une culture de la

proximité, exploitons nos spécificités au mieux de leur capacité.

Ce nouveau service est l'expression d'une démarche nécessaire, plus globale, visant à promouvoir la réactivité et à favoriser les initiatives. Nous partageons cette démarche.

Pour que l'attractivité de la Principauté se trouve renforcée sur le long terme, il faut envisager dès maintenant des solutions pérennes. Développer l'activité économique n'est pas un vœu pieux, cela nécessite des mesures concrètes. Il faut donc impérativement, et dès à présent, construire des surfaces à usage de bureau et des surfaces commerciales. En effet, on ne peut attirer les investisseurs sans leur offrir un espace adapté à leurs besoins. Bien évidemment, il faut que les choix effectués soient stratégiques, tant au niveau des investisseurs qui vont souhaiter s'installer, que de la manière dont les espaces créés vont être utilisés.

Ce point était dans notre programme en 2008, déjà.

En effet, comme cela a été dit par le Gouvernement, l'affectation de chaque mètre carré doit être mûrement et pleinement réfléchi. Je partage cette vision des choses. C'est d'ailleurs pour cela que je m'interroge sur certains choix qui peuvent être faits. Par exemple, sur le positionnement d'un centre de déchets, même secs, sous un Collège ou très proche d'appartements domaniaux. De même, je m'interroge sur la création d'un centre commercial sur le territoire français dans des locaux dont l'Etat est propriétaire, directement en concurrence avec un centre commercial que, par ailleurs, nous nous apprêtons à rénover.

Je m'interroge également sur le mode de financement de ces surfaces de bureau. Le Gouvernement, pour des raisons budgétaires, entend promouvoir la collaboration avec des entreprises privées. Si nous ne sommes bien évidemment pas dans le partenariat public-privé, le mécanisme juridique sera sûrement calqué sur le modèle du bail à construction. Or, on peut comprendre que sur le court terme, cela permet à l'Etat d'éviter une dépense immédiate et, environ soixante-dix années plus tard – durée moyenne de ce type de bail – de recouvrer la propriété des constructions. L'approche est donc duale, sur le très court terme et le long terme. Simple, je pose la question, qu'en est-il dans cet entre-deux ? Ne se prive-t-on pas de recettes au moment où, précisément, nous en avons besoin ? N'y a-t-il pas un risque à se placer en position de partenaire contractuel et de perdre, durant un temps conséquent, la maîtrise de notre territoire ? La

politique d'incitation de nos compatriotes à l'initiative entrepreneuriale ne risque-t-elle pas d'être affaiblie ? Certes, nous transférons une partie du risque économique et du risque de construction sur un opérateur privé, mais les contreparties qui en résultent sont-elles suffisantes ? Je ne saurais le dire en l'état actuel des choses, restons vigilants. Lorsqu'on dit que le Fonds de Réserve ne peut pas servir de force d'appui, j'en doute. Il ne faut pas thésauriser pour thésauriser. Il faut aussi investir sous peine de faire stagner l'économie monégasque.

Il me semble ici que l'Etat change de philosophie dans un domaine qui n'est peut-être pas le bon. En revanche, si l'Etat souhaite revoir l'organisation de ses relations avec les intervenants privés, il peut commencer par rationaliser les coûts de ces chantiers publics et, pourquoi pas, réfléchir à l'instauration de règles précises en matière d'attribution des marchés publics.

Le chantier du Foyer de l'Enfance est la preuve qu'un programme bien préparé, sans changement permet au service non seulement de ne pas faire de dépassements et même de rendre de l'argent.

Le Gouvernement doit ainsi continuer de faire prévaloir la rationalité de la gestion. Bien évidemment, il ne faut pas tomber dans le dogmatisme comptable. Et le Gouvernement n'y est d'ailleurs pas dans le dogmatisme comptable. Il ne faut donc pas caricaturer cette volonté de gérer autrement qui ne se résume pas à une vision manichéenne entre « le gentil social », d'un côté, et le « méchant économique de l'autre ». Chaque thème fait partie d'un tout : le bien-être social est essentiel au développement économique et inversement.

Il ne faut pas craindre la dépense s'il y a retour sur investissement. Et cela, c'est faire des choix stratégiques et cohérents.

Et surtout, au risque de dire un gros mot pour les oreilles de certains, il faut travailler. C'est ce que fait le Gouvernement, c'est ce que fait la Majorité du Conseil National, c'est ce que font les forces vives de la Principauté.

D'autre préfèrent gesticuler, critiquer, sans jamais rien proposer. Nous avons tous le devoir de transmettre aux générations futures notre identité nationale et nos valeurs, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, historiques, environnementales. Ce qui présuppose un minimum de solidarité nationale, de travail et la mise en commun du travail et de l'intelligence des forces vives de notre Pays, Monégasques et résidents. Seules les critiques accompagnées de propositions constructives

témoignant d'une vision globale à court, moyen et long termes doivent mobiliser nos énergies et conduire nos réflexions.

Cette année a été riche d'avancées. Qu'on songe par exemple aux droits de mutation, au secteur protégé, aux ajustements sur régime du contrat habitation-capitalisation, aux violences faites aux personnes vulnérables. Je songe également, en ma qualité de Président de la Commission de l'Environnement, au bio dans les établissements scolaires et de santé. Je songe tout autant au Code de l'environnement qui devrait pouvoir être voté durant l'année 2012 et qui, symboliquement, est un signe fort que nous adressons à la population de Monaco. Car l'amélioration du cadre de vie est un engagement que nous avons pris devant nos Compatriotes. Nous avons la constance de nos actions, le courage de nos convictions et le sens de nos responsabilités.

L'année 2012, nous y voilà, c'est demain. Nous le savons tous, elle sera chargée. Précisément du fait de la continuité qui existe dans le travail institutionnel de la Principauté, précisément de par cette volonté de faire avancer Monaco.

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous invite à conclure, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je conclus, Monsieur le Président.

... Je sais que certains ont d'autres priorités, mais je crois profondément qu'ils sont dans l'erreur. Je suis Elu au Conseil National et entends, par cette qualité, travailler avec acharnement à la réalisation des grandes réformes qui verront le jour en 2012. La Majorité, plus que jamais, réfléchit, propose et agit. Ce Budget, comme l'année à venir, le montrera de manière incontestable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vous demande de respecter le temps prévu. Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues,

Est-ce l'effet de l'audit que j'avais demandé, est-ce votre réflexion sur les finances publiques en

considérant que l'on ne peut dépenser plus que ce que l'on gagne, le Budget Primitif 2012 est pratiquement en équilibre, hormis les 40 M€ bloqués pour le futur hôpital.

Le Gouvernement a donc fait le choix de l'orthodoxie budgétaire. D'ailleurs votre réflexion sur le Fonds de Réserve en témoigne, il ne doit plus servir de banque, il doit retrouver son rôle constitutionnel.

L'UNAM est en parfait accord avec cette nouvelle gouvernance des finances de l'Etat. Le bon sens et le pragmatisme l'ont emporté sur une fuite des déficits qui devenait dangereuse pour l'économie de notre pays. Si les dépenses sociales n'ont pas été touchées, l'effort de rigueur demandé a été partagé par tous les services.

Mais en période de rigueur budgétaire, ce sont les Grands Travaux qui sont touchés en premier. Ainsi vous avez différé l'aménagement des deux digues intérieures du port Hercule. Mais nous savons très bien que l'on ne peut pas stopper la politique d'investissements.

Alors pour poursuivre le développement des grands équipements de la Principauté dont nous avons besoin, tout en gardant une prudence budgétaire, quelle solution appliquer ?

La réponse se trouve, Monsieur le Ministre, dans vos déclarations lors de la conférence de presse du Gouvernement : il faut trouver de nouvelles sources de financement en intégrant des participations complémentaires privées.

Ainsi on voit se dessiner une nouvelle philosophie concernant la politique des Grands Travaux. C'est inédit de la part du Gouvernement. Une nouvelle ère de financement commence : on fera appel aux fonds privés.

Si votre approche dans ce domaine paraît pragmatique, vous déposerez une loi de désaffectation, comme le demande le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie, il y aura concertation avec le Conseil National pour chaque opération, une question malgré tout vient à l'esprit : quels types d'opérations seront concernés par cette nouvelle source de financement ?

En ce qui nous concerne, cela ne doit pas concerner les programmes de logements domaniaux où l'Etat doit garder impérativement la maîtrise de ces opérations. C'est à l'Etat, et à lui seul, de financer et de construire les immeubles pour les Monégasques.

En revanche la construction de planchers commerciaux, l'extension du centre commercial, la

construction d'un hôtel pourraient se réaliser par cette source de financement, car effectivement, il y a urgence.

Mais attention aux spécificités monégasques qui sont le ciment de notre communauté. Quel que soit le montage financier conclu avec un partenaire privé, on ne saurait accepter qu'un entrepreneur monégasque soit exclu d'un appel d'offre du fait de sa nationalité monégasque, ou exclu de fait, suite à des loyers exorbitants. On ne peut pas, d'un côté, encourager l'initiative personnelle d'un Monégasque qui désire entreprendre et, d'un autre côté, encourager des solutions qui l'empêcheront de réaliser ses projets. N'oublions pas que les Monégasques n'ont des droits que chez eux et que Monaco est leur avenir.

On le voit, il faudra faire preuve de beaucoup de prudence face à cette nouvelle philosophie.

Celle-ci s'applique aussi à la culture. La rigueur budgétaire a amputé son budget d'environ 14 % et pour financer le manque à gagner, vous faites appel au sponsoring ou au mécénat. Face à cette nouveauté, les interrogations sont nombreuses, ma collègue Mme DITLOT en a parlé, mais vous n'apportez aucune réponse satisfaisante sur les futures orientations des entités culturelles et sur leur financement. La culture participe à l'attractivité de Monaco et à l'image extraordinaire qu'elle diffuse dans le monde. C'est notre patrimoine et nous devons le conserver. Mais un débat plus approfondi, comme vous l'avez dit, viendra lors de l'étude de ce Budget.

J'en viens à la S.B.M.. Depuis le départ du Directeur Général, un triumvirat a été nommé, mais on ignore toujours sa mission. On apprend que tous les avancements ont été différés car, nous dit-on, les résultats de la société ne sont pas bons du fait d'une augmentation constante des charges d'exploitation. D'un autre côté, on nous informe que les résultats des jeux se sont révélés bien meilleurs en 2011. La lecture de Monaco-Matin du 8 décembre 2011 nous renseigne que les investissements réalisés par la Direction dans les jeux en ligne se sont révélés très décevants. Comment s'y retrouver dans ces informations souvent contradictoires ?

C'est pourquoi, l'UNAM vous demande, Monsieur le Président, d'organiser une Commission Plénière d'Etude, en présence du Gouvernement, durant le premier trimestre de l'année prochaine. Cette Commission Plénière d'Etude nous permettra d'être pleinement informés de la véritable situation de cette entreprise et des solutions envisagées pour l'avenir.

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous engage à conclure, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je conclus, Monsieur le Président.

... Pour terminer, l'UNAM rappelle que dans une période de rigueur budgétaire, il ne faut pas rentrer dans une logique d'austérité mais au contraire tout faire pour augmenter les recettes. Dans le Budget 2012...

M. le Président.- S'il vous plaît, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- ... il est prévu des recettes en augmentation de 5,2 %. En 2012, on continue à investir car 230 M€ sont attribués aux Grands Travaux et enfin on développe la consommation intérieure qui rapporte environ 330 M€ de T.V.A. perçue à Monaco. Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous demande à tous de respecter votre temps de parole. Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Voilà maintenant des années que nous naviguions en père peinard sans encombre sur une mer d'huile. Le clapotis provoqué par une succession de budgets déficitaires ne nous avait pas donné le mal de mer pour autant car il s'agissait bien en l'occurrence de déficits maîtrisés.

En effet, et je vous en sais gré, ils faisaient tous la part belle aux investissements publics et pour l'essentiel à la construction de logements pour les Monégasques. Mais depuis deux ans, quelques vaguelettes ayant pour origine la situation financière internationale, annonciatrices de tempêtes à venir nous ont amené à la réflexion suivante : et si faute de recettes, le déficit, de chronique, devenait structurel ? Autrement dit, fallait-il envisager que les dépenses de fonctionnement dépassent un jour le montant total des recettes ? Ces petites vagues ont aujourd'hui laissé la place à de véritables déferlantes et si notre frêle esquif est encore relativement solide, il vaut tout de même mieux mettre la barre à tribord toute et se replier vers des eaux plus tranquilles.

Les nouvelles orientations politiques que vous nous présentez témoignent d'un changement de cap radical. Les infrastructures publiques seront certes toujours financées par l'Etat mais pour le reste, désormais rien ne sera plus comme avant. L'événement annonciateur de cette réforme a été de déléguer une partie du financement du Budget réservé à la Culture par les banques. Grâce à ce subterfuge et au remarquable travail de persuasion de notre Conseiller pour les Finances et l'Economie, la coupe sombre de 14 % de celui-ci se trouve ramenée à 3,5 %. Mais d'autres surprises nous attendaient, comme par exemple le financement de la construction des immeubles de bureaux par un groupement d'intérêts privés sur un terrain public, l'encaissement des loyers leur permettant de récupérer l'investissement de départ.

Ainsi, par exemple, on pourrait imaginer que la Chambre du négoce international, du shipping, de la métallurgie ou encore des nouvelles technologies y trouvent leur compte en rapatriant pour des questions de commodité l'ensemble de leurs adhérents, mais aussi des entreprises affiliées, voire même de leurs sous-traitants dans une structure commune, libérant par là-même des espaces de bureaux sur l'ensemble du territoire monégasque, l'augmentation de l'offre régulant le prix des loyers.

Idem pour l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille où une loi de désaffectation du domaine public autoriserait un bail à construction concédé à une société de gérance des centres commerciaux, à charge pour celle-ci de récupérer le coût de la construction sur l'encaissement des redevances...

Si c'est par ce genre de mesure que passe l'équilibre budgétaire, si elles sont indispensables pour maintenir la qualité et la quantité de nos avantages sociaux, si elles permettent la préservation des salaires de notre Administration et le paiement des retraites de nos fonctionnaires, alors allons-y mais soyons vigilants et extrêmement prudents car sans cahier des charges préalablement établi, pour se prémunir d'un certain nombre de désagréments, on risque une flambée des loyers dans ce type de structure, ou encore un abus de pouvoir de la part du bailleur comme cela a souvent été le cas dans le Centre Commercial du Métropole, pour ce qui concerne la partie « commerces ».

J'ai eu la chance et l'honneur de pouvoir visiter en votre compagnie, Monsieur le Ministre, le nouveau Foyer de l'Enfance et on se disait qu'une telle réalisation n'avait sans doute pas d'équivalent de par le monde tant au niveau de la qualité de la construction, du choix des matériaux, des prestations offertes, des moyens humains mis à disposition, tout ayant été étudiée pour coller au plus juste aux attentes

et intérêts des enfants mais aussi parfois à celles des binômes mère/enfant en situation de précarité ou en proie à d'immenses difficultés quotidiennes.

Rien que pour cela, pour que l'on puisse encore s'enorgueillir d'offrir ce type d'établissement à l'ensemble de la population monégasque, je pense que vos nouvelles orientations politiques valent la peine que l'on s'y attarde. Mais si rigueur il y a, il devient nécessaire, voire impératif, de changer les mentalités. Il ne peut pas, en effet, y avoir plusieurs vitesses dans le dispositif mis en place, sous peine d'apparaître totalement incohérents et de prêter ainsi le flanc à la critique.

J'espère que, tous ensembles, nous allons y parvenir. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur CLERISSI, vous avez rattrapé le temps de vos deux précédents collègues.

Nous écoutons à présent Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Il aura fallu dix longues années, pour que le Gouvernement dépose enfin un projet de loi sur le handicap, le 24 novembre dernier.

Sur une question aussi essentielle que consensuelle, et malgré les demandes répétées et appuyées de la majorité du Conseil National, les Gouvernements successifs se sont cantonnés jusqu'à présent à des effets d'annonce, auxquels nous ne nous sommes jamais résignés.

D'ailleurs, en 2008, les Monégasques nous ont élus sur la base d'un programme qui présentait des mesures concrètes en faveur des personnes handicapées. Beaucoup de ces mesures sont à présent appliquées par le Gouvernement mais d'autres restent à mettre en œuvre.

A mon sens, l'élément décisif pour une prise en charge du handicap, c'est la conjonction de l'évolution des mentalités, des moyens financiers et humains adéquats. Cela repose sur un travail en concertation avec les instances publiques, les associations et les entreprises, afin de rester à l'écoute des attentes des citoyens atteints d'un handicap ou des personnes à mobilité réduite, ainsi que de leur famille.

Au nom de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, mais également en qualité de simple citoyenne, mère et grand-mère, je me dois de vous remercier, Monsieur le Ministre, de nous avoir finalement déposé ce texte.

Car la reconnaissance et l'intégration des personnes handicapées ne se décrètent pas et nécessitent des mesures pragmatiques, législatives et réglementaires, auxquelles le Conseil National a toujours été favorable mais elles supposent aussi une évolution des mentalités face au handicap.

La loi-cadre sur le handicap, demandée par la majorité du Conseil National depuis 2008, permettra de bénéficier d'une réelle approche pluridisciplinaire des handicaps et dépasser le bricolage au cas par cas, qui est actuellement en vigueur.

Soyez-en rassurés : nous ne mettrons pas dix ans pour étudier ce texte et voter cette nouvelle loi !

Toutefois, Monsieur le Ministre, le dossier du handicap et les délais particulièrement disproportionnés avec lesquels le projet de loi a été déposé m'inquiètent particulièrement, car d'autres dossiers de société, tout aussi importants, ne pourront être traités avec le même retard.

Les Monégasques et leurs Elus ne l'accepteront pas.

Je veux bien entendu parler du dossier de la dépendance et de son financement. Car l'espérance de vie en hausse laisse présager d'une augmentation du nombre de nos aînés mais aussi, mécaniquement, du nombre de personnes dépendantes. N'oublions pas non plus que des établissements très coûteux ont été conçus pour répondre aux besoins croissants liés à la dépendance, je pense notamment à la résidence A Qietüdine et au futur Centre de Gérontologie Clinique, le Centre Rainier III. J'ajouterai également les projets de rénovation des résidences du Cap Fleuri, qui s'imposent pour accueillir nos aînés, leurs familles et les praticiens, dans des conditions irréprochables.

Sur la question de la dépendance, le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé a transmis au Conseil National, le 14 novembre dernier, les résultats de l'étude menée par le Cabinet parisien « SPAC actuaires ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : d'ici 2020, Monaco comptera en moyenne 383 personnes dépendantes à domicile et autant placées dans un établissement de santé. En 2030, les moyennes respectives sont de 487 et 533 personnes. En 2040, 609 et 701 personnes seraient concernées. Cette situation s'inscrit sans, grande surprise, dans une tendance haussière continue, sinon exponentielle.

Le coût de la dépendance dans le budget de l'Etat est quant à lui vertigineux : en 2020, les estimations évaluent le coût moyen de la dépendance à 9,6 M€ par an – incluant les maintiens à domicile et les placements en établissements de santé – chiffre moyen qui s'envole à 25 M€ par an, en 2040 !

Devant un constat aussi simple qu'inquiétant, il y a donc urgence, Monsieur le Ministre d'Etat. Urgence à trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées par le chantier de la dépendance et urgence à définir un modèle de financement pérenne pour le budget de l'Etat.

Comment financer ces dépenses exponentielles à une si courte échéance ?

L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie doit figurer au rang de nos priorités nationales et des éléments de réponse concrets doivent être définis au plus vite, au risque de compromettre le lien social entre les générations et créer des inégalités dans le traitement de la dépendance de nos aînés. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous écoutons à présent Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Malgré la prudence qu'il nous faut conserver, ou devrais-je dire plutôt la lucidité, je crois que, ce soir, nous pouvons résolument faire preuve d'optimisme. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le taux de recettes perçues sur l'année 2011 devrait être supérieur à ce qui avait été initialement prévu avec un plus haut historique probablement. A cela, il faudra tenir compte des retombées de la politique menée par le Gouvernement Princier, et visant à optimiser les recettes de l'Etat, sans tomber, comme semblent le vouloir certains, dans la création de nouvelles taxes ou impositions.

Augmentation des recettes, maîtrise des dépenses, préservation du modèle économique et social de la Principauté : telles sont les principales données de l'équation qu'il nous faudra résoudre. Des solutions sont possibles, fort heureusement. Elles se construisent par le dialogue, la concertation, la réflexion et l'action, vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur le Ministre. Il n'est jamais de problèmes insolubles.

Mieux, ceux que l'on pense insolubles se résolvent parfois plus rapidement que prévu. Prenons pour exemple l'A.S.M.. Les Elus que nous sommes ne peuvent que se réjouir de la solution qui est en cours d'adoption et que l'on a pu lire dans la presse. La participation financière très importante annoncée par un résident de la Principauté qui est une des cent plus grosses fortunes mondiales ne peut qu'augurer de bonnes choses pour le futur de notre Club. On devrait avoir là une solution pérenne financièrement, et donc sportivement, même si, chacun le sait, le sport n'est pas une science exacte. Nous espérons d'ailleurs que cela permettra de redorer, non pas le blason, mais l'écusson de ce Club, cher à nous tous.

Je le disais dans mon propos liminaire, il faut essayer d'être lucide sur nos priorités. J'entends bien le Gouvernement lorsqu'il met en balance l'action qui consiste à réaliser certains programmes de construction, avec l'inaction qui, elle, consisterait à les différer. Pour autant, une voie médiane est peut-être possible, et vous l'avez d'ailleurs évoquée Monsieur le Président. Par exemple, sur le tunnel descendant, l'investissement prévisionnel, et j'insiste sur le prévisionnel, est déjà considérable. Mais la question demeure sur l'opportunité de ce chantier, son côté prioritaire et les problèmes que cela va, ou ne va pas, résoudre. A titre personnel, je ne suis pas totalement convaincu par ce projet de tunnel descendant. Je pense que ce projet, s'il n'est pas le plus mauvais, n'est pas forcément le meilleur. D'autant que, techniquement, la réalisation sera très difficile, et, pire encore pour ce qui est de son exploitation. Rappelons simplement deux chiffres : une boucle d'un kilomètre sept avec une pente à 6 %.

Il serait à mon sens préférable de réinvestir cette somme dans l'aménagement de surfaces de bureaux – comme ont pu le remarquer certains de mes collègues – d'autant que, dans ce cas, l'investissement alimenterait la croissance économique au travers des entreprises locales, ce qui ne serait pas le cas du tunnel. Je crois que ce point est cher à la majorité.

D'autant que cela permettrait, pour ce qui est des bureaux et du développement économique de la Principauté, de conserver la main mise sur notre foncier qui est l'une des principales richesses de la Principauté. Je n'aurais pas une attitude d'opposition de principe face à la collaboration entre le public et le privé. Cependant, à l'instar de mes collègues, je m'interroge sur les conséquences de cette collaboration. Que ce soit les baux emphytéotiques ou à construction, ou encore les mises en concession, ces opérations reposent sur une vision à très, très, très long terme, j'insiste là-dessus, puisqu'on parle de

cinquante ou soixante-dix ans. Cela pose le problème de l'économie générale de l'opération. Disposons-nous des garanties suffisantes pour nous assurer que ces opérations n'auront pas un effet dissuasif pour nos compatriotes, comme l'ont remarqué également certains et pour le respect de la priorité nationale à laquelle nous sommes tous très attachés ? Seront-elles pourvoyeuses de recettes ?

L'heure n'est pas au procès d'intention, mais au contraire, dans une recherche de solutions constructives. Ces propositions doivent être étudiées et, pour l'heure, nous ne disposons pas des informations techniques et financières nécessaires pour nous prononcer, même si vous nous l'avez bien explicité, Monsieur le Ministre. Nous restons donc dans l'attente de ces éléments, et, en toute hypothèse, la totalité de ces investissements devra passer par notre Parlement, notamment au travers de lois de désaffectation. Ce n'est donc que le début et, même si la mise en pratique supposera un débat, le Gouvernement nous propose ici des pistes de réflexion, et je ne peux que saluer cette approche.

Je terminerai mon propos en évoquant la question des logements domaniaux. Je crois que nous pouvons nous féliciter des avancées obtenues sur la question du contrat habitation-capitalisation. La diminution du taux, confirmation que vous venez de nous donner, Monsieur le Ministre, concernant la baisse du taux d'apport obligatoire à 10 %, que nous souhaitions depuis le début, devrait certainement permettre de conforter le succès de ce contrat et le rendre accessible à un bien plus grand nombre de familles. Malgré les médisances de certains, avec plus de 450 foyers, soit près de 1 500 compatriotes, il me semble que l'on peut raisonnablement parler de réussite, tant pour les générations présentes, que futures, qui bénéficieront de ce contrat, et dont le problème de logement sera ainsi partiellement réglé avant même de se poser.

Et puisqu'il est question des générations futures, je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir entendu les propositions de la majorité vous demandant de réfléchir, dès à présent, à une estimation des besoins en logements domaniaux, et de concrétiser cela par un accord entre nos Institutions dès le début de l'année prochaine. Je me réjouis par ailleurs de la coopération de l'IMSEE, organisme longtemps attendu et appelé de nos vœux, qui est une véritable réussite, et dont le travail permettra de nourrir avec pertinence nos réflexions communes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

Le Budget Primitif 2012 affiche l'ambition du retour à l'équilibre budgétaire sur 3 ans. Lorsque, lors de la présentation du Budget, j'entends, je cite :

« Plus que jamais, l'indépendance financière de la Principauté de Monaco et les spécificités de son modèle économique, fondé notamment sur une exigence de sérieux budgétaire, doivent être préservées ».

Il en va de la souveraineté de la Principauté et du maintien de tout ce qui fait l'attractivité et le rayonnement de Monaco à travers le monde ».

et que plus loin, je cite encore :

« Le Fonds de Réserve Constitutionnel a en effet vocation à constituer un fonds de secours en cas de crise d'une extrême gravité (...), et ne doit pas être utilisé pour compenser des déséquilibres chroniques entre les recettes et les dépenses. (...) »

L'objectif stratégique fondamental du budget monégasque dans les prochaines années est donc de conforter l'indépendance financière de la Principauté en créant les conditions d'un équilibre budgétaire pérenne et de confirmer ainsi que son modèle social et économique est soutenable ».

Je ne peux que souscrire, sous peine de me renier, ainsi que les interventions sur l'avenir de nos finances publiques et donc de notre Pays, que les Elus de R&E ne cessent seuls de répéter depuis quatre ans.

Les prévisions de croissance pour 2012 revues chaque semaine à la baisse par les organismes internationaux prouve que la crise n'est pas encore derrière nous.

Afin de contenir le déficit à hauteur – tout de même – de 57 M€, nous assistons cette année pour la première fois depuis près de dix ans, à une baisse des dépenses de fonctionnement et des interventions publiques.

La notion de déficit budgétaire primaire a été introduite, même si cela, désigne traditionnellement la situation du Budget de l'Etat avant comptabilisation des intérêts de sa dette. Ce qui n'est pas notre cas à Monaco.

Je ne relèverais cependant que trois points sur lesquels a plus particulièrement porté ma réflexion dans ce Budget Primitif 2012 :

1) Nos dépenses d'équipement et d'investissements, atteignent la somme de 180 M€ – je ne tiens pas

là compte des 40 M€ provisionnés au titre de la construction du nouvel hôpital – c'est le plus bas niveau depuis des années ;

- 2) Le compte de partage, c'est-à-dire la part de T.V.A. qui nous revient de droit et qui nous est reversée par la France, est estimé à 74 M€. Il atteint lui aussi son plus bas niveau et ne représente plus que 18 % de la part de nos recettes de T.V.A. ;
- 3) Une nouvelle approche de la part du Gouvernement consistant à améliorer les recettes fiscales et à introduire le privé dans le Budget de l'Etat, pour l'instant dans le domaine culturel, demain peut-être dans des opérations d'investissements...

Pour ce qui concerne nos dépenses d'investissements, j'aimerais souligner le fait que le Budget se rapproche plus des dépenses réalisées sur ce poste depuis plusieurs années.

Mais à l'avenir, ces dépenses devront faire l'objet de toutes les attentions et nous devons introduire de façon plus systématique la notion de retour sur investissement.

Au titre des investissements, toujours, je tiens à souligner que depuis 2009 la Tour Odéon aura déjà coûté 283 M€ au Fonds de Réserve et que les engagements pris à ce jour sur le Budget de l'Etat représentent 332 M€.

J'espère que l'avenir nous dira que cela aura valu la peine et que le solde de l'opération sera positif pour le Pays...

Concernant le compte de partage, il paraît pour le moins étonnant qu'en 2011, l'Etat n'ait pas pu prévoir les calculs de Bercy et que le suivi de cette recette ne fasse pas l'objet de plus d'attention. Il semble aussi que cette part n'ira pas en s'accroissant, d'où la nécessité de développer nos recettes de T.V.A. interne et la nécessité de clarifier une orientation de politique économique à moyen et long terme.

Il nous faut maintenant impérativement identifier un modèle de croissance future et mettre en place tous les paramètres afin de le développer en y intégrant nos compatriotes.

Car pour moi, les Monégasques ne sont pas une charge pour l'Etat mais les forces vives qui continueront à œuvrer au bon fonctionnement de l'Administration et qui intégreront aussi de plus en plus le secteur privé pour contribuer à son essor ; car les jeunes Monégasques portent très haut les couleurs de leur Pays en termes d'études supérieures.

Enfin, concernant le mécénat et l'augmentation des encaissements de l'impôt sur les bénéfiques, soit sous forme de versement, soit sous forme de parrainage, il faut, je pense, développer ce que j'appellerais un état de droit fiscal.

Cette année, les recettes n'ont pas augmenté du fait de l'élargissement de l'assiette due à la croissance de l'Economie mais d'un effort, je dirais « de solidarité » en termes de reversements demandé à certaines entreprises.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, bravo pour vos efforts, mais il ne me semble pas que nous puissions négocier chaque année de cette façon.

Des règles claires devront être établies pour tous, afin d'assurer une meilleure lisibilité des recettes de l'Etat tout en rassurant les investisseurs, car les interlocuteurs et les circonstances peuvent changer.

Il me paraît que l'on pourrait commencer à envisager de reprendre une certaine indépendance au niveau fiscal et notamment au niveau de notre taux d'imposition sur les bénéfiques.

J'appelle de mes vœux à ce qu'une réflexion soit ouverte de façon sereine et approfondie pour un aggiornamento fiscal et une certaine émancipation car nous sommes un Etat indépendant, membre de l'ONU, lequel a évolué depuis cinquante ans, en prouvant notamment qu'il pouvait aussi négocier et signer des conventions fiscales internationales.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Chaque fois que vous allumez la télévision, la radio, c'est pour entendre la crise internationale, l'incertitude sur l'euro, le chômage, la misère, les dettes énormes des Etats...

Même si la crise a naturellement passé la frontière, au nom de l'U.P., je tiens à souligner que nos spécificités nous permettent cependant d'envisager à notre échelle les choses de manière un peu différente.

- Nous n'avons pas de dettes, au contraire nous avons des économies, représentant déjà plus de deux années budgétaires complètes ;
- Nous n'avons pas de chômage, au contraire nous donnons du travail à plus de 40.000 actifs venus des alentours ;

- Notre qualité de vie et notre sécurité sont enviées par tous ;
- Notre système social est exceptionnel, humain et solidaire.

Aussi il faut se garder d'appliquer sans discernement à Monaco les mêmes recettes préconisées ailleurs, car notre équilibre est fragile.

Par le passé, les finances florissantes n'ont pas poussé le Gouvernement à avoir une approche très encadrée des dépenses ni à réfléchir à de nouveaux modèles économiques. Mais aujourd'hui, nous voilà au pied du mur.

Ce soir, je salue la nouvelle approche du Gouvernement qui a œuvré pour encadrer les dépenses et a symboliquement inversé certains indicateurs comme l'augmentation des dépenses d'interventions publiques ou les dépenses de fonctionnement.

Cependant, les économies mises en place ne sont pas toujours perçues comme justes et cohérentes par beaucoup, d'autant qu'elles n'ouvrent pas sur un projet d'avenir qui ait du sens.

En effet, par exemple, le Gouvernement ne peut pas d'un côté avouer que les logements domaniaux ne seront pas forcément construits dans les temps, ni de nouvelles opérations importantes programmées et nous expliquer qu'une grande partie du terrain de Testimonio appartenant à l'Etat sera consacrée à des résidences de très grand luxe, pour milliardaires en mal de vue sur la mer...

On ne peut pas, d'un côté, demander des efforts au personnel de la S.B.M. en expliquant que les déficits sont structurels et qu'il va falloir envisager des réductions d'effectifs et, d'un autre côté, multiplier les postes de Direction et regarder les bras ballants les déficits record de Betclic induisant pour la S.B.M. une perte de 33 M€ cette année, perte qui s'ajoute aux 25 M€ de l'année passée, mais nous y reviendrons lors des débats, plus tard.

On ne peut pas d'un côté jouer les marchands de tapis avec les budgets de la Culture ou de la Coopération Internationale, et d'un autre côté, prévoir de dépenser 100 M€ dans un tunnel descendant, qui ne résoudra pas les problèmes d'accès à la Principauté, et que l'on s'apprête finalement à construire pour des raisons administratives.

Mais j'ai une bonne nouvelle pour vous, Monsieur le Ministre : tout le monde est prêt à faire des économies, pour peu qu'elles aient du sens, car les Monégasques et les habitants de la Principauté sont pragmatiques.

L'Union pour la Principauté souhaite préserver notre qualité de vie, le système social exceptionnel respectueux de tous, pouvoir continuer d'œuvrer pour le bien-être de nos anciens et pour les générations futures.

Pour y parvenir, la clé ne réside pas dans toujours plus d'économies, mais dans le développement des recettes. Il faut imaginer des solutions, avoir le courage de refuser les projets hasardeux, avoir la volonté d'investir aujourd'hui dans des projets qui seront rentables demain.

Pour cela, il nous faut travailler sur les gros postes de recettes du budget.

Les recettes de T.V.A. perçues en Principauté, donc dépendant de nous représentaient 40 % du Budget 2011.

Au sein de l'U.P., nous pensons qu'il faut être proactif et agir sur ce qui dépend le plus de Monaco comme, par exemple, la construction de mètres carrés de bureaux pour permettre des implantations de nouvelles sociétés génératrices de T.V.A., d'emplois, de travailler sur le développement des zones commerciales également génératrices d'activités. C'est maintenant qu'il faut agir et ne pas se contenter de vagues plannings et de mètres carrés pour dans dix ans.

J'en viens naturellement à parler du financement par le privé devenu très à la mode depuis quelques semaines. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, c'est un outil qui demande à être encadré strictement et dont la mauvaise utilisation ferait peser un risque sur notre souveraineté.

L'Etat n'a pas vocation à être un « homme d'affaires » et il n'exceller pas dans ce genre d'exercice. Cependant les propos que vous avez tenu, Monsieur le Ministre, sont de nature à me rassurer quelque peu.

Les Monégasques n'ont pas envie de perdre leur âme. Et ils me le disent chaque jour, ils ne veulent pas que Monaco devienne un « Disneyland pour riches ». Notre modèle est enviable et enviable car il est authentique et fondé sur la mixité économique, culturelle, sociale.

Heureusement en matière sociale, la barre est bien tenue par le Conseiller aux Affaires Sociales et à la santé, Stéphane VALERI, qui, tout comme lorsqu'il était Président de la Haute Assemblée, a toujours mis le social et l'humain au centre des préoccupations, permettant ainsi la réalisation des grands points du programme de l'U.P.M., comme notamment :

- L'achat de leur logement pour les Monégasques ;

- La Commission d'Insertion des Jeunes même s'il reste encore beaucoup de travail à faire ;
- La livraison de la maison de retraite « A Qietüdine » ;
- Plus récemment la livraison du Foyer de l'Enfance qui n'attend plus que l'arrivée de ses petits pensionnaires.

Pour conclure, les propos de politique générale de l'U.P, je dirai que, en cette fin de 1^{er} trimestre scolaire, l'élève Gouvernement a fait à l'écrit des efforts louables. Encore brouillon et facilement distrait par les sirènes de l'ultra-libéralisme, il gagnerait à se recentrer sur l'essentiel et la sauvegarde de l'authenticité du modèle monégasque, car la Principauté a de réels atouts.

Ce n'est pas dans la diminution des dépenses que réside la clé du succès, pas uniquement, mais bien dans la nécessaire croissance de nos recettes.

J'attends avec impatience les réponses du Gouvernement lors de ces débats pour mettre mon appréciation générale jeudi prochain.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- L'élève remercie le Professeur. Faudrait-il encore que le Professeur se rappelle exactement ce qui a été dit sur Testimonio ! Vous ne pouvez pas dire ce que vous venez de dire sur Testimonio où précisément le Gouvernement a proposé que la partie la plus noble, celle qui a la plus belle vue, celle qui est en haut, soit des logements domaniaux. Donc, vous ne pouvez pas, par un raccourci, laisser entendre, parce que ce n'est pas très honnête comme procédé, que le Gouvernement vend et libéralise les terrains pour faire des villas pour « riches » à Testimonio. Vous déformez la réalité en disant cela.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Permettez-moi de vous répondre...

M. le Président.- On en discutera après, par la suite....

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'ai du mal à entendre que j'ai travesti la réalité. La réalité, c'est que nous avons eu à travailler sur un projet sur Testimonio, que vous avez présenté il y a 10 jours à peine, avec certes des logements domaniaux, des espaces de bureaux, mais ce projet a été

complètement revu à la baisse en termes de mètres carrés par rapport au précédent projet, pour justement favoriser l'implantation de terrains réservés...

M. le Président.- ... Ce n'est pas le lieu du débat...

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai, vous ne pouvez pas dire ça. On a expliqué que la Tour qui, dans le précédent projet, devait être réservée à des propriétaires riches qui achèteraient ces appartements, on a dit clairement que pour cette Tour, le Gouvernement envisageait de l'affecter aux logements domaniaux. Il n'y a aucune diminution du nombre des mètres carrés sur la Tour...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, je ne vous parle pas de la Tour, mais de l'autre espace...

M. le Président.- S'il vous plaît.

M. le Ministre d'Etat.- En revanche, le reste du projet, effectivement, le Gouvernement est favorable à l'alléger mais cela ne touche pas les logements domaniaux.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais je n'ai pas dit que cela touchait les logements domaniaux...

M. le Président.- On reviendra sur ce sujet lorsqu'on arrivera aux Grands Travaux, aux Grands Investissements. Pour l'instant nous en sommes aux déclarations de politique générale et pas à un débat.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a précisé tout à l'heure que le Conseil National a posé cette année, huit questions différentes au Gouvernement sur la Société des Bains de Mer.

Vous semblez fier, Monsieur BORDERO, de cette prestation qui a réduit la S.B.M. à huit questions sur les deux-cent-soixante-huit approuvées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour l'ensemble de ce Budget.

Huit questions qui ont été traitées en douze minutes sur dix heures de débats en Commission Plénière d'Etude !!!

Normal donc qu'il n'y ait dans ce rapport aucune proposition, pas la moindre piste de réflexion. Lors de sa rédaction, vous attendiez de connaître les orientations fixées par les dirigeants de la Société le mardi 6 décembre 2011, à l'occasion de la Commission Consultative de Coopération.

Pendant cette Commission, Monsieur le Président, vous n'avez pas desserré les dents pas émis le moindre avis alors que je vous ai trouvé aujourd'hui extrêmement prolix grâce aux notes et au discours écrit par votre Chef de Cabinet. Alors arrêtez de traiter ceux qui s'investissent de démagogues.

Il ne s'agit pas de se substituer à l'Etat ou aux dirigeants de la S.B.M., mais de contribuer à la recherche de solutions, complexes mais existantes, pour sauver les secteurs des jeux sans lesquels, historiquement, il n'y aurait jamais eu d'hôtels.

Cette dernière Commission Consultative a été placée sous le signe de la finance.

Les financiers, tout le monde le sait, ne sont pas les meilleurs en matière de communication interne. Ils communiquent avec des chiffres, alors qu'aujourd'hui, il faut parler des hommes pour restaurer la confiance dans un climat apaisé.

Napoléon disait que le plus dur n'est pas de choisir les hommes mais de les mettre en valeur.

Les Administrateurs, les Dirigeants sont aujourd'hui toujours incapables de la moindre considération pour les employés alors que les croupiers des Casinos de Monte-Carlo sont parmi les meilleurs du monde, ils reçoivent depuis plus d'un siècle des clients du monde entier, des clients de culture, de religion et de mœurs différentes.

Personne ne doit perdre de vue que ces emplois assurent depuis des décennies des niveaux de vie confortables à de nombreuses familles monégasques, des familles qui ne sollicitent aucune aide de l'Etat. N'oublions pas toutefois que la médaille a un revers et que ces emplois imposent aux intéressés de nombreux sacrifices personnels et familiaux.

Je reviens sur la Commission Consultative de mardi dernier pour faire un parallèle avec la même Commission du 24 novembre 2006, et constater que rien n'a changé dans la présentation.

Déjà, à l'époque, l'hôtellerie prenait l'ascendant sur les jeux puisqu'il était question du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas de luxe de la presqu'île du Larvotto, du Sporting d'Hiver et de la rénovation de la Salle des Palmiers.

Déjà, il était question de maîtriser les charges d'exploitation, notamment les frais de personnel qui atteignaient à l'époque 42 % du chiffre d'affaires. Cinq ans après, nous sommes à 52 %.

Déjà les personnels se plaignaient des contrats à durée déterminée interminables et de la précarité des emplois concernés. Aujourd'hui encore, des jeunes Monégasques sont toujours en CDD après trois ans dans la société et un énième renouvellement.

Déjà les dirigeants promettaient d'augmenter les crédits et les équipes de marketing pour renforcer la politique d'invitation, de s'affirmer par l'innovation, de rechercher des spécialistes de l'accueil des joueurs, de prendre des mesures pour éviter les comportements vexatoires qui font fuir les clients, etc, etc

Rien n'a évolué depuis cinq ans !!!

Le naufrage actuel n'est donc pas une surprise. C'est la conséquence d'un échec de management et de stratégie commerciale.

Lorsque les résultats sont positifs, c'est grâce aux dirigeants, lorsqu'ils baissent, c'est la crise, la concurrence, la mode, les mesures contre la libre circulation des capitaux ou encore les aléas de jeux défavorables.

Quant à la perte de 33 M€ enregistrée par les jeux en ligne sur l'exercice en cours, la taxation imposée par la réglementation française est tenue pour responsable alors que les règles étaient connues à l'origine.

Autant de raisons, certes légitimes, qui renvoient à d'autres, ailleurs, la responsabilité de ceux qui ne se posent toujours pas les bonnes questions. Ces questions pourraient être :

- Est-ce que nous connaissons les attentes de nos clients ?
- Pourquoi viennent-ils dans des casinos où ils sont censés perdre de l'argent ?
- Faisons-nous le nécessaire pour satisfaire et fidéliser la clientèle haut de gamme ?
- Avons-nous cherché des solutions pour mettre fin aux maladresses, et aux vexations subies par les clients ?
- Le marketing est-il efficace et les agents de joueurs correctement rémunérés ?
- Est-ce que l'on doit considérer ce que les clients coûtent ou bien ce qu'ils rapportent ?
- Pourquoi les employés sont-ils démotivés ?

- N'avons-nous pas supprimé certains jeux de manière hâtive ?
- Les jeux sont-ils représentés au sein du Conseil d'administration ?
- Avons-nous fait les bon choix stratégiques ?

Les réponses à ces questions se trouvent dans les salons, auprès des employés.

Lorsque Dirigeants et Administrateurs descendront de leur piédestal pour ouvrir la communication horizontale et qu'ils auront compris que chacun a sa vérité, du directeur au valet, ils feront un grand pas vers une réconciliation indispensable et préalable à toute nouvelle mesure.

Tout le monde y sera gagnant, la société, ses dirigeants, ses employés, ses résultats et donc le Budget de l'Etat monégasque.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Après le Budget Rectificatif 2011, le Gouvernement a enfin pris la mesure du déficit structurel qui plombe nos finances publiques, conséquence du laxisme budgétaire couvert par le fameux consensus préalable.

Désormais, Monaco doit redonner confiance par une vision globale et précise, des décisions fermes et les moyens de relancer notre croissance. Or, parfois, la ligne du Gouvernement est floue, mais vous venez de le dire, Monsieur le Ministre : « On ne peut vouloir tout et son contraire, et en matière d'équipements, il faut établir un programme et s'y tenir ».

Nous voyons, avec satisfaction, que nos propositions commencent à être reprises, en cela je remercie le Chef du Gouvernement d'avoir appuyé dans un mensuel bien connu, l'idée que j'ai développée depuis deux ans, à savoir réserver systématiquement dans tous les projets de construction des logements domaniaux des surfaces de bureaux non adaptées aux besoins de nos compatriotes.

Sur l'hôpital, nous constatons que le nouveau C.H.P.G. est exclu du programme triennal 2012 – 2013 – 2014, et nous sommes donc gênés sur la provision

demandée de 40 M€ sur une opération qui n'est à ce jour qu'un projet puisque le Conseil National ne l'a pas votée officiellement.

Nous restons réservés sur la capacité financière de l'Etat à pouvoir financer l'enveloppe de 600 M€ annoncée, mais nous actons la décision du Gouvernement Princier de se lancer dans un tel projet, vital pour la santé de toute la communauté nationale.

C'est pourquoi nous proposons de suspendre le remboursement des 500 M€ dus par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel pour les opérations Odéon et ZAC Saint-Antoine. Nous souhaiterions que les travaux commencent le plus tôt possible car plus un chantier est long plus il est cher et un hôpital construit sur dix ans risque d'être obsolète une fois terminé.

Nous regrettons sur les dépenses d'équipement que les arbitrages du Gouvernement aient fait passer les dépenses d'équipement de 30 % du total du Budget auparavant pour en arriver aujourd'hui à 20 %, pour deux raisons : cela assurait assuré plus de travail à nos nationaux car le bâtiment est « le nerf de la guerre » ; ensuite cela a ralenti nos infrastructures en compromettant notre croissance future.

Sur le Yacht Club, cette réalisation est emblématique et unique en Méditerranée, donc pour terminer au plus vite ce chantier qui a pris du retard et amortir son coût qui a dérapé, nous proposons que les étages en partie haute soient destinés à des appartements et ou des bureaux de très haut standing comme cela a été le cas pour l'immeuble Belle Epoque situé Avenue d'Ostende.

Sur le Centre commercial de Fontvieille, le Conseil National, et vous nous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, aura tout loisir de contrôler l'opération à deux titres, d'une part, par l'Article 33 de la Constitution par lequel une parcelle du domaine public de l'Etat peut être ou non désaffectée par la Haute Assemblée, et d'autre part, par la Commission des Concessions où siègent les Conseillers Nationaux.

En tout état de cause, nous ne pouvons nous prononcer à ce jour sur l'ensemble de ce projet qui ne nous a pas été encore présenté officiellement.

Sur l'Ilot Pasteur, situé sur les délaissés qui, lui, est inscrit au triennal, nous sommes favorables à ce qu'une partie de ces terrains publics puissent faire l'objet de baux à construction ou emphytéotiques sous réserve d'une loi de désaffectation afin, d'une part, de déléguer à une structure privée la construction d'un immeuble de bureaux à forte valeur ajoutée, et,

d'autre part, de laisser à une chaîne internationale la tâche de construire un hôtel 3 étoiles qui manque à l'offre hôtelière dans ce quartier.

Cette solution a trois avantages : d'abord elle permet de rentabiliser une partie des terrains des délaissés. Ensuite, ces deux opérations financées par des capitaux privés et contrôlées par l'Etat sont un gage de confiance pour Monaco et permettront de mener sans retard la construction du futur collègue Charles III tant attendue par de nombreux parents monégasques. Et enfin, cela permettra de libérer le précieux terrain de l'Annonciade.

Vous comprendrez donc notre opposition au choix de la majorité du Conseil National de faire construire par l'Etat cet immeuble de bureaux, ce qui retarderait d'autant le futur collègue Charles III.

Sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, nous remercions également le Gouvernement d'avoir acté, conformément à nos demandes, le principe de sanctuariser deux ans de dépenses budgétaires au Fonds de Réserve, rejetant ainsi la volonté de la majorité du Conseil National de vouloir continuer d'utiliser ce Fonds comme une banque pour le Budget de la Principauté.

Je signale à M. BORDERO l'incohérence de sa proposition de faire financer des futures opérations immobilières par le Fonds, ce qui rendrait celui-ci encore plus illiquide, l'empêchant ainsi de maximiser sa rentabilité pourtant demandée par vous !

Concernant la S.B.M., depuis dix ans nous considérons qu'il y a eu tout pour l'hôtellerie et pas grand-chose pour les jeux. Nos compatriotes dans les jeux sont en pleine dépression, c'est un échec humain et social, un dialogue de sourds qui n'honore personne, à commencer par l'actionnaire principal, l'Etat.

Les jeux attendent une écoute, un projet, des perspectives claires et de l'espoir, et pour nous, cela passe aussi par la présence d'un de leurs représentants au Conseil d'Administration, nous nous battons pour cela.

En conclusion, les Monégasques attendent désormais autre chose de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que de l'auto-célébration, du dénigrement, de la critique systématique. Ils attendent, Monsieur le Rapporteur, de la cohérence, de la tenue et des engagements clairs. Ils veulent des garanties, du courage et du respect.

Nous ne pouvons que regretter le manque de hauteur et les approximations de l'ensemble de vos propos. Nous comprenons néanmoins la nervosité de

la majorité devant les évidences qui, chaque jour, la rattrapent davantage.

Nous sommes là pour défendre les intérêts des Monégasques devant le Gouvernement et sauvegarder ce qui peut l'être de dignité et de compétence à la Haute Assemblée.

Le Budget qui nous est présenté possède de trop nombreuses lacunes et imprécisions pour nous autoriser des querelles politiciennes.

Nous avons toujours prôné l'ouverture, la vraie ! A l'heure où certains en Europe parlent d'union nationale, nous ferions bien, tous, ici, de nous souvenir que nous sommes compatriotes avant d'être adversaires et Elus au nom de tous les Monégasques, pour leur avenir et l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Certains accusent le Gouvernement et la majorité du Conseil National d'avoir vidé les caisses. Ces propos me semblent étranges. Peut-être ne voient-ils pas la différence entre la dilapidation, que nous récusons et avons toujours récusé, et l'investissement, que nous avons toujours entendu promouvoir. D'ailleurs, rappelons que la règle tacite des « un tiers de dépenses d'investissement par rapport aux dépenses globales » a été essentiellement pratiquée durant les législatures où nous étions majoritaires.

Si « vider les caisses », c'est assurer un logement pour tous nos compatriotes, favoriser la construction de surfaces commerciales, investir dans une politique d'excellence en matière de santé, maintenir un haut niveau de sécurité, renforcer l'attractivité de la Principauté, alors, oui, je plaide coupable.

A Monaco plus qu'ailleurs, nous réglons des problèmes concrets de société. Nous avons affaire à de véritables personnes, pas à des modèles économiques abstraits. Gardons-nous d'importer les discours et les propos du paysage politique français. Gardons-nous de calquer des comparaisons hasardeuses sur nos modèles économiques respectifs qui n'ont rien de

commun. Monaco est unique à tout point de vue. Gardons-nous aussi d'en importer le calendrier car je crois que l'heure est avant tout au travail.

Je crois qu'il n'est pas raisonnable de dire à nos compatriotes que nous dépensons trop pour eux et d'insinuer, au travers de discours politiques, qu'ils sont des charges pour l'Etat. Ce n'est pas ici un discours de vérité, de franchise, c'est, au contraire, une pratique consistant à ancrer dans les esprits des gens que ceux-ci doivent renoncer à leurs avantages, faire des sacrifices.

Personnellement, je trouve cela dangereux et jamais, en tant qu'Elu, je ne pourrais cautionner un tel raisonnement.

Au contraire, pour la majorité, les Monégasques ne sont bien évidemment pas une charge. L'Etat ne doit pas se désengager vis-à-vis d'eux. Le Conseil National y veillera particulièrement. Je considère que le social est une dépense incompressible car elle est le garant du lien entre les générations, entre les salariés et les retraités et tout simplement entre l'Etat et les citoyens.

La plupart des dépenses sont incompressibles, je pense notamment aux aides destinées aux parents, aux enfants, aux étudiants, aux jeunes entrepreneurs, au maintien à domicile des personnes dépendantes ou encore à l'intégration sociale des personnes handicapées.

S'agissant de l'aide au logement, je constate qu'elle ne cesse de croître d'année en année, impactant le budget l'Etat de manière préoccupante. Il s'agit là de la preuve incontestable des difficultés que rencontrent les Monégasques pour se loger chez eux. Là encore la majorité, par son engagement, a contribué à rappeler au Gouvernement que la seule solution pérenne réside dans la construction de logements domaniaux afin de rattraper le retard pris par nos aînés et Dieu sait si la période, lorsqu'ils étaient au pouvoir, était faste.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué la collaboration public-privé. J'ai bien peur, malheureusement, qu'en matière d'ANL, ne pas recourir aux logements domaniaux corresponde, en réalité, à sponsoriser les grands propriétaires du secteur privé, qui, soit dit en passant, n'ont jamais eu – et n'auront jamais – l'intention d'adapter le prix de leur loyer aux revenus des Monégasques.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement de ne pas être frileux sur les dépenses que je qualifierais d'« humaines ».

Dans cet esprit, j'engage le Gouvernement à prévoir des programmes de logements domaniaux dès 2012.

Les Monégasques doivent pouvoir vivre, se loger et travailler dans leur Pays.

De façon très schématique, je rappellerai que la crise actuelle est partie des U.S.A. sous la gouvernance de M. Bill CLINTON, que, par la suite, un certain M. MADOFF n'a pas aidé à l'amélioration de la situation, que la faillite d'une grande assurance et d'une grande banque ont entraînée, par un effet domino, un effet de levier sur les banques européennes où une Europe déjà surendettée était le terreau fertile, où un engrais supplémentaire est venu qui était la croissance.

Je pense souvent aux années de croissance qu'ont connues nos aînés.

Notre choix budgétaire peut sembler cornélien, l'équilibre à tout prix au risque de stériliser l'investissement et de ne rien retrouver au moment de la reprise, ou alors il faut laisser intelligemment le déficit continuer afin d'avoir des investissements rentables qui, dans dix ans, nous rapporteront.

En conclusion, je rappellerai que notre Budget serait à l'équilibre s'il n'y avait pas le trou du Yacht Club et lorsque je pense au trou du Yacht Club, je pense aux Shadocks car les Shadocks pompaient, pompaient et nous, nous pompons ce trou et, bien sûr, l'excédent de déficit qu'il engage. S'il n'y avait pas ce trou, la crise serait moins douloureuse, le Budget serait en équilibre et nous serions un peu moins stressés face à la crise qui nous entoure.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas l'intention de faire une grande déclaration de politique générale parce que vous m'avez déjà entendu pendant la lecture du rapport, mais comme le rapport a été mis en cause, je vais donc essayer de le défendre.

Sur le Fonds de Réserve, nous avons demandé il y a quelques années qu'effectivement, le rapport entre Fonds de Réserve et le Budget de l'Etat soit un peu normalisé. Il faut quand même remarquer que ce n'est pas à l'initiative du Conseil National que le Fonds de

Réserve a été utilisé pour des dépenses publiques, parfois de manière très « leste », on va dire.

Donc, nous avons demandé à ce qu'il y ait une certaine « normalisation » des rapports et des flux entre les deux. Il y avait eu une réunion sur laquelle nous nous étions entendus, mais je crois que c'est de l'histoire ancienne, tout cela a été oublié, selon laquelle lorsqu'il s'agissait de petits investissements, par exemple pour l'achat d'un appartement, il devait être remboursé par le Budget de l'Etat dès l'année suivante et lorsque l'investissement était plus important, le Gouvernement devait présenter un échéancier sur plusieurs années pour rembourser le Fonds de Réserve. C'est cette idée de l'échelonnement des dettes vis-à-vis du Fonds de Réserve qui soutient un peu notre proposition, parce que qu'a-t-on fait, jusqu'à présent ? On a fait des immeubles, on a fait une ZAC St Antoine, qu'au fur et à mesure du temps, on a réévaluée. Alors on met un pourcentage tous les cinq ans en fonction, je crois, du coût de la construction et puis on dit : un jour, le Budget de l'Etat rachètera – le jour où il rachètera la ZAC St Antoine, aucune d'entre nous ne sera là pour le voir –.

Donc nous, ce que nous aimerions proposer c'est – soyons pragmatiques puisque vous avez placé votre réponse sous le signe du pragmatisme – si par exemple l'année prochaine un immeuble intéressait l'Etat – c'est un cas de figure qui peut tout à fait arriver – au lieu de le faire acheter par le Fonds de Réserve, il faut que le Fonds de Réserve donne l'argent de l'achat à l'Etat, l'Etat achète l'immeuble, il est propriétaire de l'immeuble, il s'en occupe, il en tire les revenus mais surtout, il inscrit les dépenses et ensuite, éventuellement, il rembourse le Fonds de Réserve.

C'est ce mécanisme-là qu'on aimerait voir se mettre en place, plutôt que de dire c'est le Fonds de Réserve qui achète et puis un jour l'Etat, éventuellement, rachètera. Ce qui n'est pas bien ni pour le Fonds de Réserve ni pour le Budget de l'Etat. Voilà l'idée qu'on voulait défendre.

Alors Monsieur NOUVION, chaque année, vous dites que mon rapport est truffé d'erreurs et d'inexactitudes. Malheureusement, vous n'en citez jamais une seule, donc je considère que c'est un effet de manche. Vous nous dites que c'est contradictoire de dire qu'il faut des immeubles dans le Fonds de Réserve mais cette année, Monsieur NOUVION, les seuls revenus du Fonds de Réserve, ce sont les recettes issues de ces immeubles bâtis. La partie financière n'a rien rapporté, les seules recettes du Fonds de Réserve sont les immeubles domaniaux et les immeubles domaniaux de Cap d'Ail.

Quant à la S.B.M., puisque vous me reprochez de n'avoir posé que huit questions, si ce n'étaient que les vôtres, il y en aurait eu zéro ! Donc, huit, c'est déjà mieux que rien.

Ensuite, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, parce qu'il ne faut pas prendre trop les gens pour des imbéciles, vous dites à M. ROBILLON qu'il n'a rien dit pendant la réunion et qu'il est resté muet. Peut-être qu'il n'a pas dit grand-chose, mais il faut dire que M. ROBILLON, M. MARQUET, le Chef de Cabinet et moi-même avons été « sciés » par vos propos lors de cette Commission, qui ne reflètent pas du tout les propos que vous tenez en public et ceux que vous tenez, ici, ce soir. Nous sommes restés bouche bée lorsque vous avez dit : « Ah, le croupier chinois, ce n'est pas une mauvaise idée, c'est juste la mauvaise période pour l'annoncer, il faut attendre qu'ils soient un peu moins tendus ». Là, je peux vous dire qu'il y a une contradiction et je peux l'annoncer aux croupiers, il y a une contradiction totale entre les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET en Séance Publique et les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET devant les dirigeants de la S.B.M..

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a souligné très justement M. le Rapporteur, ce Budget 2012 n'est pas un Budget de plus, c'est un Budget très particulier. Principalement en raison de l'importance des changements qu'il traduit avec une part de plus en plus importante du secteur privé dans la stratégie d'investissement de l'Etat. Cela est très vrai dans la culture, la culture qui est une cause commune, qui est un investissement vital pour la Principauté et autour de laquelle nous nous devons de nous retrouver tous au-delà de toute récupération politicienne, au-delà des leçons à donner les uns aux autres qui nous font plaisir mais qui ne font pas toujours avancer la cause de Monaco.

En éternel optimiste, je suis ainsi toujours à l'affût de nouvelles et de bonnes idées qui nous permettront de sortir de la situation de préoccupations budgétaires que nous connaissons actuellement en la matière, et je remercie ceux qui nourrissent le débat d'idées et ceux qui agissent. Ainsi, Monsieur le Conseiller pour les Finances a fait sienne la phrase merveilleuse d'André GIDE qui dit « l'art naît de contraintes, vit de luttes et

meurt de liberté ». Donc, M. PICCININI a décidé de faire en sorte que l'art naisse de contraintes et vive de luttes, j'espère qu'il y aura un bon débouché...

(Rires).

Je remercie aussi M. BURINI, en dehors de toute préoccupation partisane, qui a fait une proposition intéressante, bien qu'il ait eu le malheur de mettre le mot grossier « fiscalité » au milieu, mais qui, en tout cas, a au moins le mérite d'exister et vraiment au-delà de toute préoccupation partisane, je tiens à dire que toute personne qui réfléchit sur la culture afin que nous puissions la développer, ce qui est très, très important dans notre pays, est la bienvenue.

Je disais que je n'étais plus partisan, mais je vais le redevenir parce qu'on est un peu là pour ça.

Parce que de culture, ou dirai-je d'artistes, il en est question en cette période budgétaire, ramenée par certains à la période électorale. Alors qu'il aurait surtout dû être question d'équilibre budgétaire dans les débats en séances privées, nous avons surtout eu affaire à des équilibristes, tant les écarts sont parfois grands entre leur discours, comme on l'a vu en public, et leur discours en privé. Certains tentent en effet de concilier des positions qui leur sont presque contre nature.

Mais ce sont surtout à des archers que nous avons à faire, des personnes qui font flèche de tout bois grâce à de la récupération politicienne. Tout y passe, du marché à la S.B.M., la S.B.M. un dossier qui m'est familier, il est vrai, vaste réservoir de rumeurs et mine d'or des démagogues à la recherche d'un filon épuisé jusqu'à n'en plus pouvoir.

Alors, oui, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, dans vos propos publics, vous avez à peu près raison, c'est-à-dire que ce que vous avez dit, ce soir, se tient tout à fait. Ce qui est dommage, c'est que vous n'avez rien dit de nouveau, parce que nous le disons maintenant depuis dix ans, depuis que la majorité est au pouvoir en 2003. Vous le disiez avec nous, à l'époque, vous le redites aujourd'hui, c'est très bien. Malheureusement, il semblerait que le Conseil National ne soit pas spécialement écouté sur le chapitre de la S.B.M. et ce, depuis dix ans justement. J'imagine que vous-même en conviendrez. En tout cas, si les problèmes sont réels et importants à la S.B.M., il est aussi vital, en cette période de changement, d'attendre que se dégage une Direction nette avant de crier au loup sur la foi du « on dit » qui ne génère que de la panique. Attendons de voir où nous allons, c'est peut-être le moins bon moment pour discuter de la S.B.M., à l'heure actuelle.

Donc, je ne peux que déplorer que l'on en soit à l'utilisation des peurs, à l'exploitation des

mécontentements pour semer la division ou encore à la généralisation de cas particuliers. Pourtant, Monaco n'a rien à gagner à être divisée, alors qu'il est plus que jamais indispensable d'être unis pour faire avancer la S.B.M. et au-delà la Principauté. Car il ne faudrait pas, à défaut des flèches, faire feu de tout bois et jouer au pyromane pour s'ériger ensuite en homme providentiel. L'artifice de communication, fût-il audacieux, ne saurait être représentatif de ce qu'est réellement la politique. Instaurer un climat de panique, ou d'agressivité n'est jamais propice à une bonne réflexion. D'ailleurs, le Conseil National n'est pas épargné par ce climat, car j'approuve et je soutiens avec force le débat démocratique où nous nous devons, d'opposer nos idées en serviteurs de la Principauté mais surtout en parfaits gentlemen. Je déplore, en revanche, les attaques personnelles dans une période de pré-campagne électorale, qui pourraient être préjudiciables à l'union sacrée, que d'authentiques représentants du peuple monégasque doivent offrir lorsque l'environnement extérieur difficile pousse à l'union. J'émetts ici formellement le souhait que les débats ne tournent pas pendant ces 4 jours à ce vinaigre qui déplaît à tous, mais qu'à l'image des syndicats de la S.B.M. qui, pour la première fois, se sont unis, ce que nous appelions de nos vœux depuis des années et des années, et dont je me félicite, que de notre démocratique confrontation jaillisse une constructive lumière qui témoignera de la valeur de notre démocratie.

Je tiens donc ce soir à réaffirmer la nécessité de débats dignes, sans invectives et si possible sans agressivité. L'heure n'est pas à la caricature et à la démagogie. Je rends d'ailleurs hommage au Président ROBILLOU pour la probité et le sérieux dont il fait preuve dans l'application du Règlement Intérieur de notre Assemblée, y compris en séance privée.

Comme l'ont dit mes Collègues, l'heure est au travail et c'est ce que nous faisons. En tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, mon action est orientée vers les thématiques sociales et sociétales. Thèmes qui nous sont chers car nous avons été les premiers à en faire un axe programmatique. Pour emprunter la célèbre formule du Président GISCARD D'ESTAING : nous n'avons certes pas le monopole du cœur mais nous pouvons affirmer – et notre bilan le prouve d'ores et déjà – que nous avons pour nous la constance de nos actions. Nous avons fait ce que nous disions, nous avons dit ce que nous faisons. Pour preuve, le projet de loi sur le handicap, réclamé de très longue date par la Majorité et qui sera étudié durant l'année par la Commission que je préside. Je salue et je remercie par avance tous les intervenants de la société civile qui

prêteront leur concours au travail de l'Institution. J'en profite, à travers leurs remarquables personnes, pour saluer tous ceux de bonne volonté qui donnent, qui de son temps, qui de son travail, qui de son dévouement, qui de ses idées pour que Monaco avance. C'est cet ensemble de bonnes volontés qui fait la Principauté et c'est notre devoir sacré, à nous leurs représentants, de faire en sorte que leur travail se traduise au niveau législatif pour faire avancer la société.

(Sonnerie).

Je conclus. Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il dépose, comme il s'y est engagé durant l'année, une loi sur les salaires. Cette question ne peut plus être simplement réglée par le biais de la jurisprudence. Qu'il s'agisse des employeurs ou des salariés, nous avons besoin de règles claires et justes en matière de règles de travail aussi car cela fait maintenant depuis avril 2010...

M. le Président.- Je vous appelle à conclure.

M. Guillaume ROSE.- ... que la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, que je dirige, a suspendu ses travaux dans l'attente d'une concertation entre les partenaires sociaux sous l'égide du Gouvernement. Nous ne pouvons plus, dans le Pays qui est le nôtre, nous passer de motivations en cas de licenciement.

Au nom de l'U.D.M., je tiens donc à conclure rapidement pour appeler le Gouvernement à reprendre les travaux et à venir vers une vocation sociale qui est la nôtre, celle du Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Il y a quelques collègues qui ne sont pas encore intervenus pour l'instant ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous débutons ce soir le traditionnel marathon budgétaire qui va rythmer nos travaux pour les jours à venir.

Mais avant d'aborder le fond de cette discussion budgétaire, permettez-moi tout d'abord de vous

remercier, Monsieur le Ministre, pour votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Vous avez su nous résumer la substance de ce Budget pour 2012, qui doit accompagner la reprise et ainsi conforter la croissance.

Je ne reviendrai donc pas sur les aspects chiffrés qui viennent d'être ainsi brossés. Je souhaiterai en effet profiter de ces quelques instants pour vous livrer les réflexions que m'inspire ce Budget.

Nul ne le conteste ici, face aux attentes des Monégasques, la préparation des Séances Publiques budgétaires constitue certainement l'une des épreuves les plus rudes pour le Gouvernement, quelle que soit la majorité au pouvoir.

En effet, comment traduire dans un Budget les options et les contraintes sans être suspecté de volontarisme excessif ou de créativité comptable ? Comment répondre à une attente de vérité et d'équité ? Comment apaiser les revendications corporatistes et engager dans le même temps les réformes de structures ? En un mot, comment concilier l'inconciliable ? Comment susciter l'enthousiasme et l'adhésion du plus grand nombre sans altérer la cohérence et la crédibilité de l'exercice ?

Nos compatriotes sont bien conscients des dangers que cette évolution fait encourir à eux-mêmes et aussi à leurs enfants. Ils attendent donc, de ceux qui les gouvernent, des actes conséquents pour mettre un terme à ce déficit budgétaire qui hypothèque notre devenir collectif.

Monsieur le Ministre, je salue votre volonté, avec le Gouvernement Princier, de rompre avec le cercle infernal des déficits publics. Vous permettez ainsi à Monaco de respecter ses engagements, d'asseoir sa crédibilité et vous redonnez confiance aux Monégasques. Vous permettez ainsi à la Principauté d'avoir les moyens financiers de son ambition et de sa vocation pluri-séculaire. C'est à ce prix que la croissance peut reprendre du souffle et de la consistance.

Pour tenir votre objectif, Monsieur le Ministre, vous avez dû imposer une règle stricte de blocage en volume du montant global des dépenses de l'Etat. Pour le Budget de l'Etat, ce fut un exercice particulièrement exigeant puisque vous avez été contraint également de tenir compte de tous les engagements prioritaires.

Exercice aux limites du possible, si l'on veut bien prendre en compte les dépenses imprévues qui s'additionnent, en cours d'année, au fil des

circonstances et des annonces. C'est en soi une performance, et il faut la saluer comme telle.

Chacun est bien conscient en effet qu'il faut aller plus loin dans la maîtrise des dépenses publiques pour retrouver des marges de manœuvre et réduire les déficits. Cette tâche, la plus prégnante qui soit, nécessite lucidité et courage. Pour y voir clair, la nouvelle approche budgétaire est lancée depuis le Budget Rectificatif 2011.

Les enjeux sont cruciaux. Le Gouvernement Princier et la Haute Assemblée n'ont pas le droit à l'échec. Tout déficit d'engagement personnel et collectif nous ferait encourir une responsabilité accablante.

Au-delà de 2012, il est en effet largement temps de dessiner notre horizon budgétaire, social afin que chaque Monégasque dissipe ses craintes, son scepticisme et retrouve pleinement confiance en lui et en l'avenir.

De leur attitude, par rapport aux actions du Gouvernement, dépend l'avenir de Monaco. Nous ne devons pas sous-estimer la rudesse des actions à mener. J'ai la conviction qu'elles sont attendues avec impatience car il n'est de pire renoncement que l'incapacité à faire vivre ses ambitions.

C'est dans cet esprit, constructif et prospectif, que j'aborde l'étude de ce Budget Primitif 2012.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

J'ai bien écouté, tout à l'heure, les propos de M. NOUVION et j'ai bien entendu le programme qu'il a proposé. Et bien, les 177 logements domaniaux de l'Odéon passent à la trappe ! Les Monégasques apprécieront !

En ce qui concerne la S.B.M., j'avais eu l'occasion d'en parler au moment du Budget Rectificatif, il y a plus de vingt Directeurs, un climat social détestable, la société a perdu plus de 30 M€ et elle sacrifie

maintenant ses bijoux de famille, notamment les investissements chez « Wynn », pour payer la note. Et, plus que tout cela, les salariés des jeux sont injustement privés de leur légitime évolution de carrière. En bref, nous sommes aujourd'hui en l'état d'un management déplorable.

Alors, je tiens à dire au Gouvernement que nous, la majorité, n'accepterons pas que les Monégasques de la S.B.M. soient sacrifiés et nous demandons que le nouveau management vienne, ici au Conseil National, s'expliquer sur l'avenir de la société et qu'il mette un terme à cette situation déplorable. Que les hommes, les salariés de la S.B.M., les salariés monégasques en particulier soient replacés à leur juste place, que leur avancement soit équitablement apprécié et qu'ils soient traités avec respect. Voilà ce que je tenais à dire sur ce sujet d'importance.

Par ailleurs les incertitudes et les tensions palpables au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se déroule actuellement à Bruxelles, nous rappellent combien l'économie européenne et internationale est instable, combien la situation est grave et l'avenir plutôt incertain pour les économies de la zone euro.

Petite enclave au sein de cette zone, Monaco prend, pour certains, des allures de village d'irréductibles, où la population connaît l'épargne publique et non la dette souveraine, où le déficit budgétaire n'est pas chronique mais bien transitoire, n'en déplaisent aux professionnels de l'alarmisme électoraliste, où Gouvernement et Conseil National œuvrent de concert, afin de parvenir, dans les meilleurs délais, à l'équilibre budgétaire réel.

Cet objectif de bon sens, qui garantit d'ailleurs notre souveraineté économique, est largement partagé à Monaco. La diminution des dépenses d'interventions publiques, couplée aux efforts budgétaires consentis par tous, Conseil National inclus, avec 7 % de budget en moins pour 2012, permettent donc d'envisager une réduction considérable du déficit budgétaire pour le prochain exercice : 56,8 M€ de déficit au Budget Primitif 2012, contre près de 94 M€ pour le Budget Primitif 2011, l'effort financier est non négligeable.

Le déficit transitoire diminue très nettement et s'oriente vers le déficit zéro. Ce qui importe avant tout, c'est la composition de ce déficit : les investissements d'avenir, c'est-à-dire rentables à moyen terme, ou les investissements d'infrastructures portant sur des infrastructures primordiales, peuvent raisonnablement se justifier.

Je dirais même qu'il faut investir. Un Pays, comme une entreprise, ne peut se résoudre à stagner, à moins de renoncer à la croissance.

Alors, dans un monde ouvert, en constante mutation, l'adaptabilité et la réactivité sont deux atouts de notre Principauté et doivent être utilisés à bon escient.

Tout d'abord, en poursuivant la modernisation du droit économique et des affaires monégasque, qui doit être une priorité pour le début de l'année 2012. En effet, les investisseurs que la Principauté cherche à attirer ont besoin de connaître les règles du jeu. Le Conseil National a largement contribué en ce domaine, en élaborant les textes sur les techniques de gestion patrimoniale et sur le droit international privé, dont je me félicite que vous ayez confirmé, Monsieur le Ministre d'Etat, la reprise au sein d'un projet de loi, dès la rentrée 2012.

D'autre part, en privilégiant l'investissement dans des domaines bien ciblés, car investir c'est préparer l'avenir et définir les bases de la croissance et des emplois de demain.

C'est pourquoi, les investissements rentables ne doivent pas nous effrayer. L'Etat, qui n'est pas endetté, je le répète, ne doit pas se désengager.

Sans inscription budgétaire pour les ambitieux projets de développement, en matière de bureaux et de commerces, à l'entrée Ouest de Monaco en particulier, l'Etat perdrait la maîtrise de la gestion du foncier monégasque et se priverait de recettes non négligeables.

Alors je dis oui à une coopération public-privé pour certains investissements, à la condition que l'Etat conserve une participation majoritaire dans les projets pour en préserver la maîtrise et des recettes suffisantes et, bien évidemment, à la condition que des projets de loi de désaffectation soient au préalable déposés devant notre Assemblée, afin que nous puissions nous assurer de la pertinence du projet économique et de sa viabilité.

En matière d'investissement justement, Monaco doit faire face à des choix, à des arbitrages, pour permettre de continuer à loger les Monégasques sur leur territoire et éviter que les phases de pénurie de logements, qui étaient la norme malheureusement avant 2003, ne soient à nouveau une réalité. Il faut que

nous continuions à construire les logements nécessaires aux Monégasques.

Vous le constaterez, ce Budget 2012 sera donc celui des défis structurels pour préparer l'avenir.

Le défi du retour à l'équilibre budgétaire, sans restreindre les investissements utiles et rentables, mais aussi le défi de l'adaptation de notre législation économique aux évolutions internationales, sans perdre de vue les spécificités de notre modèle social.

J'attends donc avec impatience les réponses que vous nous donnerez, Monsieur le Ministre, au cours du débat, pour me déterminer sur mon vote.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Si mes comptes sont bons, plus personne ne souhaite intervenir, tous les Collègues qui ont désiré parler, ont parlé. Si ce n'est pas le cas, manifestez-vous.

Bien, puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de suspendre la séance afin de nous restaurer. Je reprendrai les débats à 22 heures 40 pour débiter l'examen du projet de Budget Primitif 2012, chapitre par chapitre.

Bon appétit à tous.

—
(La séance est suspendue à 21 heures 50)

—
(La séance est reprise à 22 heures 40)

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Chers Collègues, nous reprenons l'étude du Budget Primitif 2012 et attaquons au chapitre des recettes.

Monsieur le Chef de Cabinet, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

RECETTES

CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A. DOMAINE IMMOBILIER

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	56.310.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS	27.921.700

011.400 – PRODUITS DE CESSIONS	8.000.000
	<u>92.231.700</u>
<i>B. MONOPOLES</i>	
1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ETAT	
021.100 – REGIE DES TABACS	15.725.500
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	13.295.300
021.400 – O.E.T.P.....	2.925.000
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES.....	1.093.000
021.700 – CENTRALE CHAUFFE - DROITS RACCOR	510.000
021.900 – EAUX - EXTENSION DU RESEAU	4.000.000
	<u>37.548.800</u>
2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 – S.B.M.	20.290.000
031.102 – PRETS SUR GAGE.....	106.000
031.103 – RADIO MONTE-CARLO.....	1.700.000
031.104 – MC RADIO	70.000
031.105 – TELE MONTE-CARLO	140.000
031.106 – MONACO TELECOM.....	4.865.300
031.108 – SMEG.....	1.500.000
031.109 – CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	200.000
031.110 – PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1.500.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	40.000
031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR	600.000
031.115 – SAM DES PORTS.....	11.000.000
	<u>42.011.300</u>
	<u>79.560.100</u>
<i>C. DOMAINE FINANCIER</i>	
041.100 – DOMAINE FINANCIER	10.258.800
	<u>182.050.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je vais profiter justement des revenus du Domaine de l'Etat, pour parler du Fonds de Réserve, puisque vous associez tout ça, cela tombe bien.

Je ne peux rester insensible aux propos tenus dans le rapport au sujet du Fonds de Réserve.

A l'heure où ce Fonds est sérieusement entamé par des prélèvements qui se succèdent pour combler les déficits et payer divers engagements de l'Etat, voilà que la majorité engage le Gouvernement à l'utiliser

comme une banque, pour financer de nouveaux investissements, tandis que les Elus de l'UNAM s'opposent à cette pratique dans la presse d'aujourd'hui. Il va falloir vous mettre d'accord !

Cela conduirait à bouleverser les équilibres de ce Fonds, en diminuant sa partie « disponible », pour augmenter sa partie « immobilisée », constituée, elle, par les biens immeubles et notamment les actions de la Société des Bains de Mer en partie inaliénables.

Aujourd'hui, la part « disponible » de ce Fonds ne représente plus que 40 % de la valeur totale du Fonds de Réserve.

M. BORDERO affirmait, il y a un peu plus d'un an dans un hebdomadaire, que, dans ces proportions, nos équilibres seraient menacés, je cite : « Le Fonds de

Réserve Constitutionnel est surtout une alternative à l'endettement. C'est donc la meilleure garantie de l'indépendance et de la souveraineté de Monaco.

« Le principal risque est que l'actif disponible représente à peine plus de la moitié de la valeur totale, ce qui menace à terme nos équilibres », fin de citation.

C'était en avril 2010, vous jugiez la situation critique alors que cet actif disponible, qui permet à l'Etat de fonctionner en période de crise, représentait 55 % du total du Fonds de Réserve, soit plus de deux années de Budget, et vous demandez, maintenant, de le réduire à moins de 40 %. C'est totalement absurde.

Et ce n'est pas tout !

Il y a deux jours, en Séance Publique, Monsieur BORDERO vous m'avez dit que les conditions « particulières » du montage financier de l'opération Odéon, assuré par le Fonds de Réserve, ne justifiaient pas un vote négatif du Budget Primitif 2010. Auriez-vous aussi effacé de vos souvenirs le rapport que vous aviez présenté au nom de la Commission des Finances ? Je vous cite encore :

« Les sommes à verser au démarrage du chantier devaient être inscrites au Budget de l'Etat sur les exercices 2009 et 2010. En réalité, il n'en sera rien puisque c'est le Fonds de Réserve qui va prendre en charge cette opération.

Au-delà des critiques sur une méthode inacceptable, votre Rapporteur s'interroge quant à la santé future des finances publiques à mesure que le Gouvernement prend des engagements financiers en dehors du cadre budgétaire. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient à souligner le manque de transparence et de sincérité des chiffres soumis à l'Assemblée. En effet, à la lueur des éléments énoncés précédemment, il s'avère que le budget soumis au vote ne reflète pas les réalités des finances publiques ». Fin de citation.

Monsieur le Rapporteur et Président de la Commission des Finances, tout est dit. Il y avait là des raisons sérieuses de refuser les Budgets Rectificatif 2009 et Primitif 2010, ces derniers n'étant pas conformes à la réalité des finances publiques.

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous appelle à conclure.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Vous l'avez dit mais vous n'avez rien fait, alors que très récemment, vous avez menacé le Gouvernement de refuser le présent budget 2012 si la livraison des logements

domaniaux de l'îlot Canton n'intervenait pas tout juste avant les prochaines élections, c'est-à-dire avancer de trois mois la livraison pour le premier trimestre 2013.

M. le Président.- Je vous appelle à conclure, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, merci, mais il n'y a pas que moi qui dépasse, alors s'il vous plaît, vous me laissez terminer.

M. le Président.- Vous avez droit à trois minutes pour votre intervention !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- L'incohérence dont la majorité continue de faire preuve exprime une absence totale de stratégie économique et financière pour l'avenir de notre pays, assortie d'une démarche toujours démagogue, clientéliste.

M. le Président.- Je vous engage tous à tenir les délais, trois minutes par intervention sur un sujet. Merci d'avance.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci. Une partie de la question était adressée à M. BORDERO et à son rapport, donc je m'abstiens d'y répondre.

En ce qui concerne les chiffres, je pense que les documents qui ont été fournis à votre Assemblée, puis au public et qui ont été repris par la presse, expliquant la constitution du Fonds de Réserve et les dépenses de travaux publics qu'il supporte, sont très clairs.

En particulier, nous parlons de l'opération Odéon. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je vais le répéter, désormais la partie liquide a été payée et concerne les logements domaniaux qui ont été achetés et payés selon le contrat défini par les parties sur lequel je ne reviens pas et qui a dû être présenté en Commission de Placements des Fonds, alors que je n'étais pas encore Conseiller de Gouvernement pour les Finances, mais Ambassadeur en Chine. Par contre, en ce qui concerne le Fonds de Réserve, je pense que le document que nous avons produit en septembre/octobre et présenté à l'Assemblée ainsi qu'à la presse garde toute sa validité. Il montre la composition du Fonds de Réserve. Effectivement, il y a une garantie qui a été donnée à valoir sur le Budget, car c'est le Budget qui présente techniquement les

garanties. Ensuite, évidemment, si cela génère un déficit, on devra le prélever sur le Fonds de Réserve. Toutefois, comme toutes les garanties, il faut l'envisager de manière pondérée, c'est-à-dire comme un banquier qui doit pondérer selon les risques réels. Il ne faut pas oublier que si jamais, par extraordinaire, on devait faire jouer la garantie, on recevrait en contrepartie du foncier, à un prix que l'on peut juger élevé, mais qui reste extrêmement intéressant pour l'Etat.

Je pense qu'il faut savoir pondérer les éléments. Vous savez que je suis parmi les ardents défenseurs de l'importance du Fonds de Réserve Constitutionnel et le Ministre d'Etat a d'ailleurs, aussi, consacré une partie de sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce point. Ceci dit, il ne faut pas non plus extrapoler sur une situation concernant les garanties qui ont été données ; elles sont données, maintenant c'est à nous de les suivre le mieux possible afin que ces projets soient un succès et que ces garanties ne soient pas appelées. Monsieur le Ministre d'Etat l'a dit tout à l'heure, nous ne perdons pas l'occasion de rappeler au promoteur concerné l'importance de procéder à une commercialisation proactive de cet immeuble, si je peux utiliser ce terme. Cela mettra, évidemment, d'autant plus en sécurité les finances de l'Etat, et pour cela je ne peux que me reconnaître dans vos propos.

Je pense que tous les chiffres sont exacts, que les documents qui ont été communiqués, à l'époque, à l'Assemblée sont tout à fait confirmés. Bien sûr, les titres de placement subissent une évolution journalière puisqu'il y a les marchés qui baissent, qui montent, etc...

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je voulais juste remercier Christophe SPILLOTIS-SAQUET de lire si attentivement les rapports et de les relire deux ans après, ce qui prouve qu'on ne les rédige pas pour rien !

Sur le Fonds de Réserve, notre position a toujours été la même. Nous n'avons jamais voulu que, justement, les dépenses publiques soient faites par le Fonds de Réserve. Nous avons toujours demandé à ce que, de plus en plus, ce soit le Budget de l'Etat qui prenne en charge toutes les dépenses publiques ainsi que le veut notre Constitution. Et cela à commencer par les logements domaniaux puisqu'à une époque, il était coutume de faire financer un certain nombre de

logements domaniaux sur le territoire de la Principauté par le Fonds de Réserve. La majorité de l'époque, U.P.M., avait demandé que les logements domaniaux soient financés par le Budget de l'Etat, ce qui fait qu'effectivement, il y a eu un déficit. On aurait pu, assurément, faire financer les immeubles de Fontvieille, les Jacarandas, etc... par le Fonds de Réserve et avoir des Budgets en excédent et se targuer des excédents budgétaires que nous aurions réalisés.

Donc, là, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce que j'ai toujours défendu, c'est qu'il y ait une certaine transparence et qu'un certain mécanisme soit mis en place lorsqu'il y a des mouvements entre le Fonds de Réserve et le Budget de l'Etat. Je le dis et je le répète, ce n'est jamais le Conseil National qui a demandé – enfin depuis que j'y suis, avant je ne connaissais pas tous les dossiers – à financer des opérations étatiques par le Fonds de Réserve, cela a toujours été à l'initiative du Gouvernement. Ce que j'aimerais, c'est que si le Gouvernement prend à nouveau ce type d'initiative, plutôt que de faire financer un projet par le Fonds de Réserve et de le racheter aux calendes grecques ou peut-être jamais, je préférerais qu'il fasse passer la somme avec un mécanisme budgétaire sous le contrôle de la Commission Supérieure des Comptes, présentant toutes les garanties possibles, vers le Budget de l'Etat et qu'il rembourse le Fonds de Réserve. Cela serait beaucoup plus clair et on n'aurait pas un Fonds de Réserve composé à la fois de voies publiques, d'immeubles domaniaux et autres... Cela serait beaucoup plus clair pour tout le monde et on aurait ainsi, sans doute, une vision de la véritable valeur du Fonds de Réserve parce qu'aujourd'hui, lorsqu'on dit qu'il vaut 4 milliards, là-dedans on met aussi des immeubles domaniaux, la ZAC St Antoine, etc... Alors, combien cela peut-il représenter si on vend la ZAC St Antoine, combien on la vend ? Je n'en sais rien.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais avoir quelques précisions, Monsieur le Rapporteur, sur l'idée que vous avez développée tout à l'heure, pas très claire, me concernant en tout cas, sur l'échange entre le foncier actuel du Fonds de Réserve que vous voudriez faire passer sur le Budget de l'Etat... je n'ai pas très bien compris... ça c'est un premier point.

Un deuxième point, parce que je n'ai pas eu le temps dans les six minutes qui m'étaient imparties, comme tout le monde, de vous poser et de relever dans votre rapport un point très intéressant sur votre souhait de vouloir que le Fonds de Réserve serve de banque au Budget de l'Etat.

Je crois que vous faites partie de la Commission de Placement de Fonds depuis près de quatre ans et, grâce aux documents qui nous ont été communiqués par le Gouvernement, très précis, notamment, sur le niveau des disponibilités qui allait jusqu'à 250 M€ en période très tendue – ce qui était le cas jusqu'aux mois de mars/avril pour le Budget de l'Etat – nous savons que le Fonds de Réserve prête déjà au Budget de l'Etat des sommes très substantielles. Donc, je ne comprends pas pourquoi vous avez voulu dans votre rapport parler d'un rôle de banque, puisque le Fonds de Réserve joue déjà le rôle de prêteur à court terme au Budget de l'Etat. Est-ce que vous pouvez préciser un peu pour savoir si vous avez bien inclus cette notion dans votre raisonnement.

Le deuxième point, c'est pour préciser ma pensée.

A partir du moment où vous souhaitez dans votre rapport que le Fonds de Réserve se porte acquéreur d'un certain nombre d'immeubles, qu'il participe au financement d'un certain nombre d'immeubles, vous êtes d'accord pour que la partie liquide de ces investissements deviennent de la partie immobilière et donc, naturellement, le Fonds de Réserve devient moins liquide. Comme vous le savez, les investissements immobiliers, même si ce sont de très bonnes affaires à Monaco, on ne peut pas les réaliser lorsqu'ils appartiennent à l'Etat – il s'agit en grande partie de logements domaniaux –. Donc à partir du moment où le Fonds devient beaucoup moins liquide, je ne comprends pas non plus votre phrase d'après où vous dites : « cela nous permet de maximiser la rentabilité du Fonds de Réserve ». J'attends vos explications avec beaucoup d'impatience.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Je vais répéter. En ce qui concerne le Fonds de Réserve, cela fait longtemps qu'il n'est plus liquide. Il y a bien trente ans qu'il sert à financer des opérations immobilières et, je le répète, je le redis même si cela a été dit, il y a cinq minutes, mais vous ne voulez pas comprendre ...

M. Laurent NOUVION.- Si, si, j'écoute.

M. Alexandre BORDERO.-... C'est que nous ne sommes pas d'accord pour que le Fonds de Réserve prenne en charge des dépenses qui doivent être des dépenses du Budget de l'Etat. Alors, il y a une situation historique qui existe, par exemple la ZAC St Antoine, elle existe depuis de nombreuses années. Lorsque nous sommes arrivés en 2003, nous avons fait arrêter ce mécanisme qui consistait à faire financer les immeubles domaniaux par le Fonds de Réserve. Nous avons demandé à ce que les immeubles domaniaux soient financés par le Budget de l'Etat. Jusque là, nous sommes cohérents avec nous-mêmes.

En ce qui concerne les futures opérations, vous savez que chaque année, le Fonds de Réserve achète un certain nombre d'appartements, notamment au moyen de la préemption. Nous avons demandé à ce que ces appartements, si le Fonds de Réserve fait l'avance pour les acheter, soient revendus immédiatement au Budget de l'Etat. Cela avait été promis par le Gouvernement. Malheureusement, je crois que la situation financière actuelle ne le permet plus.

Quant au rôle « de banque », c'est ce que je vous ai expliqué, pour nous c'est un mécanisme. S'il y a une opération que le Gouvernement aimerait faire à travers le Fonds de Réserve, c'est-à-dire si le Gouvernement, comme il le fait souvent depuis quelques années, veut acheter un immeuble, un appartement, un terrain, avec l'argent du Fonds de Réserve, on préférerait que le Fonds de Réserve avance l'argent au Budget de l'Etat et que ce soit le Budget de l'Etat qui achète. Aujourd'hui, ce qui se passe, il faut être clair, c'est que les finances étant ce qu'elles sont, je pense que ni le Fonds de Réserve ni le Budget de l'Etat vont se mettre à acheter des immeubles. Ce dont on parle, c'est un peu de la science-fiction.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Monsieur BORDERO, je ne comprends pas. Vous êtes pour acheter des immeubles ... je ne comprends pas...

M. Alexandre BORDERO.- Je suis pour acheter ce qu'on a les moyens d'acheter. Voilà.

M. Laurent NOUVION.- Oui, mais on est tous comme ça, vous le savez. Mais dans un rapport de la Commission des Finances, c'est très précis, vous avez dit, vous avez écrit que vous souhaitiez que le Fonds

de Réserve joue le rôle de banque auprès et en renfort du Budget de l'Etat.

Premièrement, vous n'avez pas répondu à ma question sur la partie des disponibilités. Le Fonds de Réserve joue déjà un rôle très important en termes de prêt à court terme pendant l'ensemble de l'année avec un pic de près de 250 M€. Vous savez que c'est très important, lorsqu'on prête de l'argent à court terme sur des sommes pareilles, cela évite que le Budget de l'Etat ait besoin d'avoir recours à une banque privée. Après, je n'ai toujours pas compris quelle est votre position ferme, claire et définitive sur les flux et ce que vous voulez faire avec l'argent du Fonds de Réserve. Il achète des immeubles à la place de l'Etat, il transfère. Après, vous avez parlé de transfert de foncier du Fonds de Réserve au Budget de l'Etat, enfin je ne comprends pas très bien votre position.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet clef, je voulais vous donner mon sentiment, je pense qu'il n'est pas d'actualité. Il n'est pas d'actualité parce que – ce n'est plus retransmis en direct à la télévision, dont je peux le dire – même si je ne crois pas que l'hypothèse soit la plus vraisemblable, le devoir du Gouvernement est d'envisager la pire hypothèse. La pire hypothèse, c'est une chute vertigineuse de l'économie dans la zone euro. Ce sont des gens qui vont retirer l'argent dans les banques, c'est la diminution totale des liquidités des banques, c'est la fin du crédit aux entreprises, c'est donc la récession majeure. Si nos recettes l'année prochaine – alors ce que je dis et je l'espère n'est valable que pour l'année prochaine ou dix-huit mois, deux ans – si nos recettes sont diminuées de 60 %, on ne parlera pas de la pérennité du sponsoring pour la culture, Madame DITLOT, on aura besoin du Fonds de Réserve pour payer nos fonctionnaires, pour payer la santé, pour payer l'éducation, la police et puis un minimum à la culture bien sûr. Je ne veux pas alarmer, je n'ai pas un discours alarmiste, je ne le crois pas, surtout depuis le dernier accord, je pense que les choses vont repartir, mais mon devoir et le devoir du Gouvernement est, quand même, d'envisager le pire. Et, envisager le pire, cela suppose que l'on garde des disponibilités liquides.

Après, une fois que l'on aura passé ce cap, j'espère que dans un an, on sera dégagé de cette préoccupation et là, on pourra avoir ce discours de fond, de même que lorsqu'on sera revenu aux excédents. Est-ce qu'il faut mettre tous les excédents dans le Fonds ou bien au contraire, faut-il partager ?

Mais aujourd'hui, vraiment gardons la partie disponible du Fonds, si on peut faire une opération, acheter un immeuble, on le fait, dans les petits moyens du Budget de l'Etat, on essaie de préempter dès qu'on peut pour bloquer des opérations. Ne partons pas sur l'idée qu'on pourrait, cette année, enfin en 2012/2013, diminuer fortement la partie liquide pour construire des immeubles de bureaux par exemple. Je suis en complet désaccord avec ça.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

Je voulais juste faire quelques remarques générales. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, dans une majorité, il peut y avoir plusieurs sensibilités. L'UNAM a le droit de penser une chose ou une autre, de la même manière que vous venez de dire que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie a menacé le Gouvernement de ne pas voter le Budget, alors que R & E dit que nous sommes complices. Alors, je pense qu'il faut modérer les choses et je crois que tout ce qui a été expliqué par le Ministre d'Etat concernant notre taille et nos spécificités fait aussi qu'on peut s'adapter suivant les conséquences.

Dans les années précédentes, nous avons eu une bonne surprise à la clôture des comptes et le Gouvernement avait procédé au rachat d'immobilisations au Fonds de Réserve. Je pense qu'effectivement, c'est une période où il faut être très prudent et attendre de voir comment les choses évoluent, mais je suis confiant, je l'avais d'ailleurs dit lors de ma motivation de vote du Rectificatif. Il est possible que les dispositions que nous avons prises, notamment, au niveau des droits de mutation nous amènent lors de la clôture des comptes, peut-être, une bonne surprise. C'est ce qu'on peut tous souhaiter.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous rappelle que nous en sommes au chapitre « Recettes » et que nous sommes en train de dériver. On va peut-être finir les interventions sur le Fonds de Réserve.

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour clarifier un peu les propos qui ont été tenus à la fois par le Ministre d'Etat et par le Président

de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui est en même temps le Rapporteur.

Si je comprends bien la position du Rapporteur, en fait il souhaiterait que le Fonds de Réserve devienne un peu notre banque centrale, qu'il prête au Budget de l'Etat, ce qui fait le Budget qui serait à la fois en déficit, et endetté, tandis que votre position, Monsieur le Ministre, à laquelle je souscris totalement, relève plutôt de celle de Mme MERKEL.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, c'est une question à propos de la gestion des valeurs liquides mobilières du Fonds de Réserve. Vous avez dit qu'éventuellement, vous prendriez la décision de prendre des moins-values et peut-être de réallouer, à nouveau, les actifs d'une autre façon.

Qu'est-ce que vous entendez par là exactement ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sans vouloir exclure d'éventuels arbitrages car, en la matière, rien n'est gravé dans la pierre, si je reprends les propos du Ministre d'Etat, qui dit justement qu'une réallocation dogmatique de tout ce qui connaît aujourd'hui des moins-values qui, je l'espère, ne seront que transitoires et qui par ailleurs sont inférieures à celles des principaux indices boursiers, ce n'est pas vraiment une priorité.

Nous avons fait des réallocations, dans la partie obligataire par exemple, car en janvier déjà, nous sommes sortis intégralement de la dette grecque, de la dette portugaise et de la dette irlandaise. Avant l'été, au printemps, nous sommes sortis massivement, mais pas totalement, de la dette italienne et de la dette espagnole pour renforcer notre position, notamment, en ce qui concerne l'Allemagne, les Pays Bas et conserver notre position sur la France. Mais l'Allemagne, je peux le dire, est notre principal placement de Bonds de ce que représente notre composante principale du Fonds de Réserve, bien sûr avec une pondération et d'autres placements.

Donc l'idée, ce n'est pas d'avoir une approche dogmatique disant « on vend tout ce qui est action, on prend la perte et on remet tout dans le « bonds », à 0,5 %, cela bien sûr tout le monde peut le faire. Mais c'est une observation, de profiter peut-être d'une reprise du marché pour alléger certaines positions.

Je voudrais vous dire aussi, on a pu l'évoquer lors de la récente Commission de Placement de Fonds, c'est aussi d'envisager et je crois que le Ministre l'a mentionné également dans son intervention, une distribution géographique en dehors de l'Europe pour être, peut-être, moins exposé à une crise systémique. Crise systémique qui n'est pas exclue.

Ce soir, il y a un peu d'euphorie parce qu'il y a un bon communiqué de presse, mais il faut savoir raison garder car une fois tout réexaminé, il faut tout de même s'orienter progressivement vers une certaine diversification géographique pour se mettre en sécurité.

En effet, en cas de crise éventuelle de quelque type que ce soit, s'il faut chercher des financements pour payer les fonctionnaires, les Monégasques, les retraités ou la police, par exemple, il faut pouvoir conserver l'accès aux banques.

Sans vouloir faire de catastrophisme, sachez que le Gouvernement réfléchit sur ces sujets très préoccupants.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Pierre SVARA, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci.

Juste pour compléter : est-ce que vous avez changé vos lignes de conduite d'investissement dans les banques qui étaient, à une époque – en tout cas, il y a un an et demi, deux ans – 70 % en liquidités (dépôts-obligations-court terme) et de zéro à 30 % en actions ? Est-ce que cela a évolué depuis 2008, date de la première crise 2010 ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais demander à Mme ROSABRUNETTO de répondre. Je pense que la partie « actions » a légèrement baissé.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* La règle n'a pas changé, c'est-à-dire que c'est 70 % de produits de taux, pas forcément à court terme, au contraire puisqu'on n'est pas là pour faire du monétaire dans ces fonds et les 30 % restants constituent un maximum en actions. Il y a des gérants qui ont fait le choix, aujourd'hui, de se situer entre 5 % et 10 % d'actions, d'autres sont un peu plus élevés, mais chaque gérant adopte une politique que l'on regarde, bien entendu, mais qui est propre à chacun, mais la règle de 70 % - 30 % est maintenue.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Cette règle n'est pas rigide, il s'agit plutôt de plafonds et de planchers. Je pense que le choix qui avait été fait à l'époque était de faire confiance à des gestionnaires suivis, bien entendu, de près par le Gouvernement.

La Direction du Budget et du Trésor suit cette gestion de manière permanente mais quand même il faut faire confiance. Pour le moment – je peux le dire d'autant plus que j'ai très peu de mérite dans tout cela – ce système a fait ses preuves dans des crises comme celles de 2008 et 2011. Nous avons eu la chance de sortir de la dette périphérique et européenne en temps utile, c'est un coup de chance mais un coup de chance n'arrive pas tous les jours. C'était peut-être la chance du débutant. Dès mon arrivée, j'ai eu une bonne idée, mais je ne peux pas vous garantir que j'en aurais tout le temps. Donc il est plus prudent de se mettre à suivre certaines méthodes et à adopter une certaine discipline.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Parce que je n'ai pas bien compris l'intervention de M. Christophe STEINER, je voudrais apporter quelques précisions sur le Fonds de Réserve.

Avant 2003, un certain nombre de bâtiments étaient financés par le Fonds de Réserve. C'était une volonté de la majorité de l'époque pour des motifs sur lesquels on pourrait épiloguer à l'infini. Après 2003, la majorité parvenue au Conseil National a décidé d'arrêter ce système.

Quant à l'expression employée : « le Fonds de Réserve sert de banque », c'est très explicite et se rapporte au fait suivant : pour l'exécution budgétaire, le Gouvernement a besoin de liquidités et d'une manière continue. Plutôt que d'emprunter sur des banques extérieures, plutôt que d'emprunter sur les marchés internationaux, il a été jugé préférable, voire judicieux, d'emprunter au Fonds de Réserve qui, bien entendu, recevait un retour financier avec rémunération. Jusqu'en 2007, c'était une entente tacite. Après 2007, ce fut un accord.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Monsieur le Ministre, je ne veux pas jouer les Cassandra, mais enfin vous l'avez dit vous-même et si d'aventure, cela tournait au vinaigre, pas chez nous mais pas loin de chez nous, que se passerait-il ?

En fait, je vous pose cette question parce que j'ai rencontré ce matin un promoteur qui est en passe d'achever une opération privée et qui vend, à 30.000 € le mètre carré, des appartements avec vue sur la mer, appartements neufs ; pour le moment il n'en a vendu aucun.

Alors, en pensant à ça, je mets en parallèle l'opération Odéon où, malheureusement, le promoteur, lui non plus ne vend pas ces magnifiques appartements, ce n'est pas sa faute non plus, les appartements sont construits, bien construits, on peut bien sûr trouver qu'il les vend trop cher et on peut lui demander de baisser les prix. Mais si d'aventure les choses tournaient vraiment mal et qu'on n'arrive pas à vendre ces appartements de la Tour Odéon, j'espère qu'il aura les reins assez solides pour poursuivre l'opération, mais si vraiment il y avait un gros problème, que se passerait-il ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est pour cela qu'il faut avoir une réserve vraiment stratégique. Je ne sais pas quel exemple je peux prendre. Dans un couple, vous avez de l'argent à la Caisse d'Epargne, vous placez et si jamais l'un tombe malade et l'autre est au chômage, vous allez vous servir de cette réserve, de cette cagnotte, de ces économies, en fait. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Donc, nous sommes dans une période, je suis d'accord avec vous, je ne veux pas dramatiser mais je pense qu'aujourd'hui on a moins de chance qu'il y a quinze jours de connaître ça, mais le risque existe. La grande différence, si vous voulez, qu'on ne perçoit pas forcément très bien, c'est que de grands pays comme nos deux voisins peuvent se permettre, pendant un certain temps de faire illusion et vivre à crédit, personne ne dit rien. Maintenant, ils sont rattrapés. Mais nous, nous n'avons pas cette capacité. Si, brusquement, nous n'avons plus les moyens d'assurer notre budget primaire, celui que je désignais comme étant la vie de tous les jours de l'Etat, qu'est-ce qu'on fait ? Qui va nous prêter ?

Vraiment, vraiment, c'est la sécurité, pour la souveraineté de Monaco, de garder cet équivalent plus ou moins de deux Budgets. Gardons-le pendant qu'on a une incertitude. Si l'année prochaine, la zone euro est sortie de la turbulence, si la croissance est revenue, on reverra la position, ce n'est pas une position idéologique.

Alors, sur la Tour Odéon, comme l'a dit M. PICCININI, au cas où nous serions obligés de donner la garantie – donc de prendre sur le Fonds de Réserve – nous toucherions en échange des appartements à un prix très inférieur au marché et même au chiffre que vous avez indiqué. La commercialisation de la Tour Odéon, normalement, devrait commencer en 2013. La Tour Odéon c'est très particulier, tout d'abord la clientèle est internationale et il faut que le promoteur arrive à vendre des étages entiers, des duplex, des produits nouveaux. S'il vend un 150 m² sur le modèle des appartements standards, chics, mais standards de Monaco, il va avoir du mal à vendre. Il faut attirer une clientèle richissime, qui a l'intention de venir à Monaco pour toutes les raisons qu'on a indiquées.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Nous nous sommes un peu éloignés du sujet. Ma question portait sur la gestion de la partie liquide du Fonds. Quelle est la ventilation action/obligation mais également, comment est structurée la périodicité des placements, c'est-à-dire les placements très court terme, moyen terme ou long terme ? Cela permet en effet d'avoir des leviers sur lesquels jouer et pouvoir conserver une partie reste stable, indépendamment des aléas du marché.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La partie prépondérante, la plus grande concentration, c'est sur le Bonds allemand je pense qu'il n'y a rien de plus liquide aujourd'hui, qu'on peut vendre, même avec une prime...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- D'accord.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Après il y a des obligations à terme (O.A.T) français ou des bons du trésor d'autres Etats qui jouissent d'un triple A, tels que les Pays-Bas, et qui sont d'ailleurs la dernière banque européenne à avoir un triple A... Donc, nous pouvons mobiliser des crédits et d'ailleurs, on a dû le faire dernièrement pour des paiements pour la ZAC St Antoine, pour la Tour Odéon. Simplement, on choisit de vendre des produits sur lesquels nous avons plutôt des plus-values que des moins-values compte tenu des circonstances actuelles, mais ça c'est un domaine dans lequel la Direction du Budget et du Trésor se débrouille très bien, je peux le dire.

Nous avons des valeurs qui sont très facilement mobilisables, qui représentent aujourd'hui environ un milliard quatre cents millions d'euros. Au 30 novembre, pour donner un chiffre, il n'y a pas de secret, c'était un milliard trois cent cinquante-six millions d'euros. Et ça ce sont des fonds qui, en grande partie et bien que diversifiés, sont quand même investis dans des produits qui sont mobilisables... Après il y a une partie un peu plus spéculative, un peu plus agressive dans le bon sens du terme, ce sont des choix qui ont été faits, à l'époque et qui représentent aujourd'hui environ 400 M€, donc un tiers du chapitre principal. Ce montant est un peu plus exposé aux aléas boursiers, quoique, globalement, il perd - 7 % alors que certains indices ont perdu 20 % ou 30 %, et il a plutôt bien performé, c'était une option qui avait été retenue à l'époque et qui, quand même, a permis au Fonds – je peux en parler parce que ce n'était pas moi l'origine de cette initiative – a permis au Fonds par exemple, après la crise de 2008, 2009 et 2010, de récupérer assez rapidement au niveau des valorisations.

A nouveau, cela ne veut pas dire qu'à l'avenir, il ne faudra peut-être pas saisir les opportunités du marché, certaines reprises du marché, pour orienter différemment nos investissements. Je pense qu'il ne faut pas agir de manière dogmatique dans cette gestion mais plutôt de manière très opportuniste, dans le bon sens du terme, pour préserver l'argent de l'Etat.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, j'entends bien, il ne s'agit pas en effet d'être dogmatique comme vous dites. Pour autant, si j'ai bien compris vos propos il y a *grosso modo* un milliard trois cents millions sur du très court terme ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, pas vraiment.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Parce que ma question portait plus, compte tenu des sommes importantes, sur la durée des placements, quand bien même il y aurait des situations extrêmement sérieuses...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout le Fonds est disponible. C'est-à-dire que si nous voulons liquider, cela peut prendre vingt-quatre heures, six heures, un mois selon certains fonds diversifiés mais...

(*Quelqu'un intervient sans micro, inaudible*).

Pardon ... la valeur, non, mais pour certains fonds, il faut donner un préavis pour sortir.

Donc, la partie haute est pratiquement disponible en permanence, la partie basse celle que nous appelons agressive, un peu plus sophistiquée, certains fonds demandent un préavis de liquidation parce que ce sont des fonds diversifiés, des produits structurés, etc... mais, la grande partie de ce Fonds est absolument mobilisable...

M. le Ministre d'Etat.- C'est bien l'équivalent de deux Budgets.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est bien l'équivalent de deux Budgets, sans compter l'or, qui quand même existe toujours et que nous ne souhaitons même pas mentionner parce que pour nous, c'est le « sancte Santoro », l'or est un symbole de souveraineté par excellence donc on ne veut même pas y songer, mais quand même, il existe toujours, grâce à Dieu, grâce à nos Princes.

Ce portefeuille me semble bien armé pour faire face à des situations difficiles. D'ailleurs, la partie haute, malgré l'exposition aux dettes, sur une année, a fait une performance de zéro et je peux vous dire que beaucoup de professionnels souscriraient à ce type de résultat à l'heure actuelle. Et la partie un peu plus agressive, mais qui nous a aussi bien aidés dans le passé, a actuellement un résultat négatif de l'ordre de 7 %. Globalement, tout le Fonds est négatif de l'ordre de 2 %. A nouveau, c'est un résultat que beaucoup de gestionnaires approuveraient. Bien sûr, on peut toujours faire mieux mais je pense que dans les circonstances que nous avons connues, on a vu de la dette souveraine, même triple A, pour ne pas mentionner nos voisins, perdre du 5 % ou 6 % en une semaine. Je pense donc que - 2 % sur un an, ce n'est pas mauvais. Mais soyons clairs, cette partie du Fonds est entièrement disponible et mobilisable.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais quand même préciser un certain nombre de choses à mon collègue M. CELLARIO, parce que vous avez donné une partie des éléments mais pas tous les éléments. Vous avez dit, avant 2003, l'Etat finançait par l'intermédiaire du Fonds de Réserve un certain nombre d'opérations, dont des opérations domaniales. Vous avez tout à fait raison, Monsieur

CELLARIO, mais la grande différence, c'est que les rachats étaient quasi automatiques. Pourquoi ? Et vous me laissez terminer, pourquoi ? Parce qu'à l'époque, les Budgets étaient excédentaires et que les clôtures étaient pratiquement toujours meilleures que celles qui étaient annoncées. A tel point, Monsieur CELLARIO, qu'à l'époque au Conseil National, le souhait entre le Gouvernement et les Elus de la majorité U.N.D. était « restons discrets ».

... Citez-les, allez jusqu'au bout !

Pour éviter de trop communiquer par rapport à la France qui, elle, était en déficit depuis vingt-cinq ans. Donc, il faut tout dire, Monsieur CELLARIO. Bien sûr que le Fonds de Réserve servait pour des opérations ponctuelles, pour les Monégasques et pour les logements des Monégasques, ce qui d'ailleurs me fait quand même remarquer que le Président ROBILLON, tout à l'heure dans son discours, a dit qu'avant 2003, aucun logement n'avait été construit et que tout avait été fait depuis cinq ans.

(Brouhaha).

... On est encore dans les approximations complètes.

Deuxièmement, sur la Tour Odéon... Mais attendez, il faut revenir aux fondamentaux, sur Odéon, l'anomalie est que cette opération est privée et qu'elle est financée par des fonds publics et par une garantie d'Etat. Donc, le promoteur, Monsieur CLERISSI, vous avez raison, il n'est pas du tout pressé ! Aujourd'hui, si on a une garantie d'Etat sur un immeuble de cette nature et une opération privée, on la prend et on s'en met plein les poches ! C'était ça l'anomalie que nous avons relevée à l'époque, c'est une garantie d'Etat. Donc, le promoteur, aujourd'hui, il n'est pas pressé de vendre à 30.000, 35.000, 38.000 ou 40.000 €. Pourquoi ? Parce qu'il a une garantie d'Etat et il n'y a pas de portage donc, il n'y a pas de coût de portage. Aujourd'hui, on ne parle pas des engagements, on parle du cash. Aujourd'hui il y a 283 M€, vous entendez bien, 283 M€ payés en cash, sortis du Fonds de Réserve depuis trois ans, alors que l'immeuble n'est pas hors d'eau, c'est-à-dire qu'on n'a pas commencé à le voir monter. C'est cela le fond du problème, vous avez tout à fait raison, mais c'est le fond du problème.

(Sonnerie).

M. le Président.- Puisque j'ai été encore une fois mis en cause, je souhaiterais vivement que vous évitiez à chaque fois de détourner mes paroles, de faire de la désinformation. Je vous rappellerai l'épisode

malheureux, lorsque vous avez manqué de discernement, où vous m'avez reproché de vous avoir traité de « cancer », si vous aviez lu la déclaration que j'ai faite, j'avais dit : « je ne veux pas d'idéologie au Conseil National, droite, gauche, THATCHER et autre, je veux que les gens soient pragmatiques et je ne veux pas que ce « cancer » s'installe en Principauté... Vous me laissez finir, s'il vous plaît...

Lorsque j'ai fait cette déclaration, je ne vous ai jamais traité, vous ou les membres de votre mouvement, de « cancer » !

Or, cela a été repris à de nombreuses reprises. Toujours est-il qu'il faut quand même lire ce que les gens ont écrit plutôt que de partir sur de fausses idées et pratiquer la désinformation. Je n'ai jamais dit qu'aucun appartement domanial n'avait été construit avant 2003, je pense qu'il y a des exemples évidents comme l'Herculis et bien d'autres immeubles, qui sont tous des logements domaniaux. Je n'ai sûrement pas dit qu'il n'y avait eu aucune construction domaniale. Je dis simplement que nous avons, depuis 2003, essayé de systématiser la production d'appartements domaniaux pour répondre à un besoin de la population. Rien de plus ! Et que nous avons essayé, d'abord lors de la législature 2003/2008, puis pendant l'actuelle 2008/2013, de faire construire environ cinq cents appartements sur cinq ans. C'est tout ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on a construit en cinq ans plus d'appartements que ce qui avait été fait en trente ans auparavant. Ça, oui, je l'ai dit, mais je n'ai pas dit qu'il n'y avait eu aucun appartement. Donc, ne mélangez pas tout, Monsieur NOUVION, les gens ne sont pas idiots, ils comprennent s'ils prennent le temps de lire les déclarations qui sont faites, je pense qu'ils peuvent parfaitement comprendre. Ils n'ont pas besoin d'avoir une orientation et une désinformation systématiques.

Je vais reprendre le tour de parole...

Mais je vous en prie, Monsieur NOUVION, allez-y.

M. Laurent NOUVION.- Juste pour vous répondre, trente secondes.

Vous dites dans votre déclaration, à l'instant : « je ne veux pas d'idéologie thatchérienne ou autre ». Monsieur le Président, nous sommes une représentation nationale, vous avez cité Mme THATCHER lors des débats rectificatifs, qui est une personne parfaitement recommandable et qui a été un grand Chef d'Etat. On peut l'aimer ou ne pas l'aimer, partager ou pas ses convictions sur le plan économique et social, vous n'avez rien à vouloir ou ne pas vouloir, Monsieur le Président, il y a des gens qui sont de votre avis et puis il y a des gens qui ont des avis

différents, et c'est le principe même d'une Assemblée et d'une représentation nationale où les gens n'ont pas tous les mêmes avis. Vous dites : « je ne veux pas », vous n'avez rien à vouloir.

Que vous essayiez de démontrer par vos convictions, vos propos, vos analyses, vos démonstrations, que vous n'êtes pas d'accord, dont acte, mais vous n'avez rien à vouloir, cela fait partie du débat normal, démocratique que nous continuerons à avoir dans cette enceinte. C'est tout.

Et sur les logements domaniaux, moi j'ai écouté tout à l'heure ce que vous avez dit mais lorsque vous le réexpliquez comme ça avec un ton beaucoup plus précis, effectivement, cela n'a pas la même teneur. Mais c'est un discours officiel qui sera publié au Journal Officiel, donc c'est parfait.

M. le Président.- Je pense, Monsieur NOUVION, que vous avez mal noté ce que j'ai dit tout à l'heure et c'est beaucoup plus facile de noter ce qui vous intéresse. Lorsque je dis : « je ne souhaite pas pour mon pays », ce n'est pas personnellement, je trouve que c'est néfaste pour le pays d'avoir des positions bloquées et je pense que nous sommes là pour gérer notre pays et c'est notre but, ici, en tant que Conseillers Nationaux, de manière pragmatique, en essayant de nous adapter à la situation et non pas en mettant des modèles en place et en copiant des modèles qui ont été pris ailleurs. Ça, c'est mon opinion et je le souhaite pour mon pays et c'est pour cela que je dis : « je veux que ce soit comme ça ».

Nous reprenons le tour de parole.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

(Brouhaha).

C'était une demande de tout à l'heure. D'accord, si vous ne souhaitez pas intervenir, c'est comme vous voulez.

M. Marc BURINI.- Je ne sais plus sur quel sujet c'était.

M. le Président.- D'accord. Nous écoutons Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

J'ai deux questions. La première, pour finir sur Odéon, comme je pense que M. PICCININI est un spécialiste et qu'il pourra nous donner une valeur précise. Tout à l'heure, Monsieur le Ministre, vous disiez que si ça allait mal, sur Odéon on avait fait,

quand même, une bonne affaire, au prix où on a acheté les appartements...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas parlé de bonne affaire...

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- J'aimerais rappeler – et ça avait été là tout l'objet de mon opposition à cette histoire – qu'il y a eu une redéfinition notable des surfaces. Aujourd'hui, lorsqu'on parle de prix de surface, en général, on parle de prix de surface vendable, habitable ou autre. Donc, dans cet immeuble, pour avoir 100 m² de surface habitable, on a acheté, environ, 160 m² de plancher, 160 m² de plancher à 24.000 € le mètre carré. Alors, est-ce que vous voyez à quel prix ça met le véritable mètre carré d'appartement habitable ?

Donc, si vous pouviez, simplement, vous repencher dessus, parce qu'il y avait eu à l'époque un débat passionné, beaucoup d'échanges puisqu'entre février et juillet 2009, le projet comprenait toutes les parties communes qui avaient été intégrées dans les surfaces qu'on avait achetées. Toutes les parties communes et c'est ce qui avait complètement modifié la donne mais, l'effet pervers c'est que ça a, en même temps, changé le prix du mètre carré, puisqu'au départ, lorsqu'on a négocié, on nous parlait de mètres carrés habitables à 24.000 €, on ne parlait pas d'acheter à 24.000 € les cages d'ascenseurs, les locaux techniques, les terrasses, les balcons et tout ce qui s'en suit.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'étais pas là, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, mais...

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Non, mais la réalité, elle, est là.

M. le Ministre d'Etat.- Il me semble avoir lu dans les documents que M. COLLE m'avait préparés avant que je prenne mes fonctions, il y avait un gros dossier sur la Tour Odéon, je vais voir mais il me semblait qu'il y avait une expertise qui avait été faite pour recalculer... Monsieur COLLE, peut-être pouvez-vous l'expliquer ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- ... Oui, il y a eu une expertise et puis surtout il y a eu un épisode où certains Conseillers Nationaux, effectivement, ont engagé des discussions parallèles avec les promoteurs et je pense que les confusions concernant les mètres carrés qui ont été vendus viennent en grande partie de là. Mais ceci dit, il y a eu

un audit et cet audit est disponible et je pense que tout le monde peut le regarder.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Laissez-moi préciser que les discussions n'ont pas été parallèles, les discussions ont été acceptées par le Président de l'époque, demandées et acceptées par le Ministre de l'époque.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pas par le Ministre d'Etat, en tout cas.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Tout à fait. L'ancien Ministre d'Etat m'avait dit, personnellement, dans cette enceinte : « Si vous êtes meilleur, alors allez discuter à ma place ». Voilà.

(M. PICCININI intervient sans micro, inaudible).

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Je vous rappelle, Monsieur COLLE, que le Ministre d'Etat avait également reconnu que toute cette histoire était venue d'une erreur des Services de l'Etat.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, il y a un audit et l'audit l'a reconnu aussi.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- S'il vous plaît, lisez le mémoire vous aussi, parce que vous savez, un pays qui n'a pas de mémoire n'a pas de souvenir et s'il n'a pas de souvenir, il n'a pas non plus d'avenir.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je n'ai pas à discuter sur le fond avec vous, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, je n'en ai ni le pouvoir ni la fonction, mais je dis qu'il y a eu un audit et je crois que cet audit a permis de rétablir les choses très clairement.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais reprendre le raisonnement parce que tout à l'heure, je ne me suis peut-être pas expliqué clairement.

Les propos du Ministre d'Etat, c'est de dire que les 330 M€ de garantie d'achèvement ne sont pas sans contrepartie. Si par extraordinaire, cette garantie devait être appelée en tout ou partie, nous avons une contrepartie immobilière. Après, quelle sera la valeur marchande du bien obtenu, cela dépendra du marché.

Il est certain que si à cette époque-là, on doit affronter la troisième guerre mondiale, la Méditerranée bloquée, etc... évidemment, on gardera cet immeuble plus longtemps, mais si on est dans des conditions normales de marché, cela vaudra quelque chose de conséquent et penser le contraire, c'est déformer la vérité. Je crois, ainsi que l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, que la valeur de l'immeuble peut évoluer et aussi selon la typologie immobilière, c'est un événement très important. Je pense donc que cette garantie, il faut la pondérer parce qu'il peut y avoir une marge de risque, effectivement, mais pas une marge de risque qui porte sur 330 M€.

L'avenir nous dira d'abord si on a besoin de faire jouer cette garantie et, le cas échéant, à quel prix. Personnellement, je peux dire que cela fait une cinquantaine d'année qu'à mon modeste niveau, avec ma famille, nous investissons dans l'immobilier à Monaco et je regrette que mes parents n'aient pas acheté certains biens. J'espère que l'avenir dira la même chose mais je rappelle que ce n'est pas le rôle de l'Etat d'être un agent immobilier. Là, cependant, on a joué un rôle particulier dans un contexte particulier. Je crois qu'il faut relativiser, bien que moi je ne sois pas un inconditionnel de cette pratique mais je m'en suis expliqué publiquement, donc je ne peux pas être accusé de quoi que ce soit. Il faut cependant relativiser quelque peu les 330 M€ par une pondération, je pense, éclairée.

M. le Président.- Bien. La parole à été demandée par Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Juste une précision, Monsieur le Président, concernant cet audit.

C'est un audit qui a été demandé *a posteriori* par le Ministre d'Etat de l'époque, par le Président du Conseil National de l'époque, qui a été réglé par le donneur d'ordre et par celui qui a garanti le projet, c'est-à-dire l'Etat. C'est la raison pour laquelle j'ai refusé, à l'époque, en tant que membre de l'opposition, de participer à aucune des Commissions de cet audit et je l'ai dit à la première réunion aux auditeurs qui étaient là, en disant que je respectais beaucoup leur travail, mais qu'à titre personnel, je considérais que je ne n'avais pas confiance dans les conclusions de cet audit, dans la mesure où j'avais demandé un audit indépendant, d'un groupe qui ne faisait pas partie des « big five » que nous connaissons bien. J'avais même suggéré des auditeurs indépendants pour que nous soyons sûrs des conclusions.

Donc, moi je reste très réservé sur les conclusions de l'audit. Vous savez, souvent, c'est comme lorsqu'il y a un problème ; parfois l'Etat nomme une Commission d'experts, on nomme une Commission de stratèges, un audit, moi en tous les cas, sans entrer dans le détail de l'affaire parce que là, nous avons d'autres sujets à traiter, je suis très réservé sur les conclusions de cet audit.

Merci.

M. le Président.- Je suis au moins d'accord sur un sujet avec vous, c'est que nous avons d'autres sujets à traiter.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Pour en terminer avec le sujet et lever toute réserve, je voulais dédouaner, quand même, le promoteur que je connais bien et qui est un ingénieur passionné d'architecture et qui met tout en œuvre pour faire une organisation impeccable, ça c'est évident. Lui, il a tout intérêt à vendre le plus cher possible, évidemment. Si jamais l'Etat devait le lui racheter, comme le disait M. SPILLOTIS-SAQUET, il rachèterait à 30.000 € le mètre carré quand même et donc, on aurait ces appartements-là à la vente.

C'est de là que venait toute la discussion, c'est que moi, aujourd'hui, je connais un autre promoteur qui a du mal à vendre ses appartements à 30.000 € le mètre carré, c'est qu'on peut se poser la question, même des appartements superbement situés avec une construction irréprochable. Aujourd'hui, cela devient vraiment difficile, le marché immobilier est atone. Voilà ce que je voulais dire, c'était simplement factuel et sans désir de polémiquer.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez et sans allonger le débat, vous avez plusieurs marchés immobiliers. Si c'est le marché immobilier de la bourgeoisie italienne, allemande, anglaise, pour acheter des 200 m² classiques à Monaco, je suis d'accord qu'aujourd'hui, cela ne doit pas se vendre très facilement, compte tenu de l'évolution fiscale de ces pays.

Si vous avez un produit unique au monde où vous pouvez acheter un étage entier, aménager un duplex, une piscine dans votre appartement, vous ne vous adressez pas à la même clientèle, vous vous adressez à un cercle plus petit de milliardaires dans le monde. Tout l'enjeu pour le promoteur, c'est d'arriver à toucher cette clientèle qui, elle, n'est pas affectée par les problèmes fiscaux de l'Europe. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. le Président.- On va terminer sur la Tour Odéon. Tout d'abord nous écoutons Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Sur les logements, en général, il a été dit que le groupe R & E n'avait rien proposé concernant les appartements pour les Monégasques. En fait, ce qu'on disait à l'époque de la campagne, c'était ce que vous avez demandé et mandaté, Monsieur le Ministre, c'était une étude très précise qui va être faite aujourd'hui par l'IMSEE sur les besoins futurs. Peut-être la conclusion de cette étude nous dira que dans le futur, il y aura quelques centaines de Monégasques qui habiteront une Tour de cinquante-cinq étages dans le quartier de l'Annonciade.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO, pour terminer sur ce sujet, j'espère.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup, je termine.

Je veux répondre à Monsieur NOUVION, que j'ai absolument raison. Avant 2003, la politique que faisait la majorité de l'époque, sur laquelle je ne porte aucun jugement, était la suivante : il fallait montrer que les Budgets étaient en équilibre et donc une série d'opérations immobilières a été financée par le Fonds de Réserve. Pour preuve, en 2003, il y a eu des rachats de ces opérations, mais deux n'ont pas été rachetées : les Agaves, une opération qui a généré un grand retard et la ZAC St Antoine. Ceci est la stricte vérité, chacun peut aller dans les archives du Conseil National le vérifier. C'est un fait établi, c'est l'histoire. En 2003, la majorité est arrivée et a décidé d'arrêter le fonctionnement de ce système.

Quand au Fonds de Réserve, je le répète, la notion de banque, c'était la possibilité d'alimenter l'exécution budgétaire du Budget de l'Etat. Point final.

A l'heure actuelle, Monsieur le Ministre, je suis en phase avec vous, je l'ai dit dans mon discours, le Fonds de Réserve doit retrouver sa notion d'origine dans une orthodoxie budgétaire qui sert uniquement de Fonds de Réserve Constitutionnel et si, malheureusement, il y avait un problème – ce que je n'espère pas, bien évidemment – nous l'utiliserons.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Juste pour finir. Finalement, c'est très facile d'avoir des excédents

budgétaires pendant des années lorsqu'on fait construire par le Fonds de Réserve. Je préfère maintenant, et je pense que nous sommes tous d'accord, sans polémique, avoir défini des règles claires, ce sont des écritures comptables, comme la S.B.M. qui pendant des années a versé des dividendes grâce aux actions « Wind », qui étaient un écran de fumée. Ce que je prône, que ce soit pour la S.B.M. ou pour le Budget de l'Etat, c'est une vérité budgétaire et qu'on arrête les tours de « passe-passe » comptables.

M. le Président.- Bien. Je crois qu'on va passer au sujet suivant...

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- C'est sur la SAM des Ports, je voudrais demander à Madame le Conseiller où en est la réflexion de la mise en place d'un contrôle technique sur lequel vous nous aviez dit travailler et en même temps, concernant l'intégration dans le Conseil d'Administration d'un représentant des plaisanciers, proposition qui avait été faite à ces personnes par le Président de la Société.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Pour la représentation de l'Association des Pontons, il y avait effectivement, je pense, des échanges là-dessus avec une proposition qui a été faite par la S.E.P.M.. La question était de savoir si le Conseil National voulait nommer comme représentant, une personne de ladite association, parce que vous avez un représentant, je crois, au Conseil d'Administration de la S.E.P.M.. La proposition du Directeur Général était de savoir si vous vouliez prendre comme représentant quelqu'un de l'Association des Pontons qui était peut-être plus impliqué dans le fonctionnement de la SAM des Ports. Je pense que c'est de ça dont il s'agit mais je n'étais pas présente lors de l'échange et de la proposition entre le Directeur de la SAM des Ports et les représentants de l'Association des Pontons.

Pour le contrôle technique, la réflexion n'a pas abouti. Il est envisagé, en se basant sur l'article 27 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.815 du 23 juin 1967, de majorer significativement les tarifs des embarcations qui ne quittent jamais leur emplacement dans le port.

On est en train, mais on n'a pas terminé, de voir comment on peut mettre techniquement en place ce contrôle, sans obliger tous les bateaux à sortir du port,

mais en retenant votre idée qui était de faire déplacer certains bateaux, dont l'aptitude à naviguer paraissait risquée, du port principal au port de Fontvieille.

M. le Président.- Si je peux juste préciser que nous, nous n'avons jamais eu de proposition ou de demande dans le sens d'utiliser notre droit de nommer quelqu'un à la Société des Ports venant de l'Association des Pontons. Pour l'instant, nous n'avons eu aucune proposition.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il me semble que – mais encore c'est sous toute réserve parce que je n'étais pas présente lors de cet échange – j'avais cru comprendre que la proposition était qu'un membre de l'Association des Pontons soit présent au Conseil d'Administration. En fait la question était de savoir si le Conseil National préférerait que ce soit quelqu'un des membres de l'Association des Pontons qui représente le Conseil National au Conseil d'Administration ou pas, parce que je crois que vous avez un membre qui a été désigné par le Conseil National à la S.E.P.M..

M. le Président.- En tout cas, moi, je le répète, je n'ai jamais eu vent de cette proposition et je n'ai jamais assisté à la moindre discussion sur le sujet.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je peux vous répondre. Le représentant du Conseil National avait été demandé en 2005, au moment du vote de la loi, c'est une première chose. Et la demande du Président de l'Association des Pontons au Président de la Société des Ports, c'est une autre chose et le Président s'était déclaré favorable à ce qu'une personne intègre la société afin de parler de tous les problèmes des plaisanciers en amont des décisions qui leur étaient destinées.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, je me rapprocherai encore de la S.E.P.M. pour avoir plus d'éclaircissements.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

Notons que sur ce sujet, à l'époque du vote de la loi, il avait déjà été demandé qu'il y ait un représentant

des plaisanciers au Conseil d'Administration de la Société des Ports en plus de celui du Conseil National, et cela avait été refusé de manière claire et nette, par le Gouvernement et la Société des Ports. Par contre, il avait bien été accepté un représentant, effectivement, du Conseil National nommé hors de son sein. Alors, peut-être la S.E.P.M. a-t-elle changé d'avis entre-temps mais au moment du vote de la loi, c'était un refus catégorique en ce qui concerne la représentation des plaisanciers au Conseil d'Administration.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ce n'est pas sur le Conseil d'Administration mais sur un autre point qui concerne la S.E.P.M.. Il a été question lors des débats de l'augmentation de 15 % des tarifs répartie sur plusieurs années. Qu'en est-il de la politique tarifaire à l'issue de cette augmentation de 15 %, il était prévu une évolution suivant l'inflation ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'inflation qu'on applique au coût de la vie ? Il n'y a pas d'augmentation de prévue pour l'instant, on s'arrête au bout de trois ans, 15 % pendant trois ans et ensuite indexation sur le coût de la vie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci pour cette précision.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur la S.E.P.M. ou bien sur le chapitre « Recettes de l'Etat » ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste parler de Radio Monte-Carlo, on se plaint toujours mais voilà une société qui va très bien, qui rapporte quand même 1,7 M€ à l'Etat, en tout cas c'est le montant anticipé par le Gouvernement au Primitif 2012. Il y a un certain nombre de choses en cours dont je ne veux pas parler, mais c'est un élément très positif. Le Gouvernement nous en a parlé en Commission de Placement des Fonds, et je pense qu'il est très important de garder, d'essayer d'améliorer le plus possible la participation de Monaco dans Radio Monte-Carlo qui marche de mieux en mieux, qui est très bien gérée et qui est une société française de médias très profitable. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais apporter quelques précisions sur la S.B.M.. En tout premier lieu, je voudrais demander comme l'a fait M. GARDETTO tout à l'heure, la tenue d'une Commission Plénière d'Etude pour tous les Conseillers Nationaux sur le sujet de la S.B.M. pour nous donner l'opportunité de rencontrer les dirigeants de la société et essayer d'y voir un peu plus clair sur la stratégie qui va être développée.

J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de syndicats de la S.B.M.. Je voudrais souligner que j'ai été très agréablement surprise par le sens des responsabilités du personnel qui travaille à la S.B.M., qui m'a fait part de leur désarroi face à l'absence de politique et à l'absence de visibilité. Ils ont parfaitement conscience que la situation est difficile. Mais ils déplorent et dénoncent un certain nombre de faits. Ils ont constaté : comme les nominations pléthoriques ou bien les investissements comme dans « Mangas Gambling », ou sur des points plus proches de nous, ils s'interrogent sur les investissements sur le territoire de la Principauté comme le Cabaret, ou les investissements pour la nouvelle salle de la Rascasse. Pourquoi donc dans un bâtiment complètement rénové, installer de vieilles machines à sous... Tout cela ne pousse pas les salariés à être confiants dans la capacité de leurs équipes dirigeantes pour gérer correctement la société. Ce qui est frappant entre le discours tenu pour tous les syndicats et certaines réponses venant du Gouvernement et représentant la position normalement de la société, le « gap » est important. Je pense surtout qu'il y a une absence de communication et de dialogue entre le management qui a beaucoup de mal à s'en sortir et les salariés qui ne voit pas du tout où on veut les amener. Or, il est très important qu'il y ait une mobilisation générale pour arriver à avancer sur le sujet sans attendre que la situation devienne complètement dramatique.

Comme l'a très bien remarqué M. SPILLOTIS-SAQUET tout à l'heure, nous tenons tous, dans cette enceinte depuis presque dix ans maintenant, le même discours, en demandant les mêmes choses.

(Sonnerie).

Je souhaite vraiment que le Gouvernement prenne ses responsabilités d'actionnaire-majoritaire et ses responsabilités de concessionnaire...

M. le Président.- Je vous invite à terminer Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je conclus, Monsieur le Président... que la société puisse jouer son rôle social pour ces trois mille salariés qui travaillent et leurs familles qui sont concernées.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Il est clair, Madame POYARD-VATRICAN, que le Gouvernement jouera son rôle de concédant, d'actionnaire principal, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce n'est pas le Gouvernement qui gère la S.B.M., il y a un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Alors, on peut critiquer, on peut dire qu'ils sont trop nombreux, que ce n'est pas bien, etc... c'est en train d'être réorganisé. Quant au dialogue social, je suis d'accord avec vous qu'il y avait sans doute des marges de progression possibles. Suite à la première rencontre entre M. MASUREL et les syndicats, j'ai lu deux comptes-rendus : j'ai lu le compte rendu officiel de la S.B.M., d'une part, et j'ai lu le compte rendu des syndicats, d'autre part. J'ai trouvé en lisant le compte-rendu des syndicats – cela date d'environ quinze jours, trois semaines – qu'il y avait quand même une certaine forme de progrès, le dialogue existait, les représentants du personnel étaient conscients que face au défi de retrouver de la croissance et des marges pour la société, il fallait laisser du temps à la nouvelle équipe de M. MASUREL, pas pendant un an mais enfin – M. MASUREL est arrivé il y a seulement un mois – on peut lui laisser, peut-être jusqu'aux vacances de février pour qu'il nous présente un plan. Ce plan, comme je l'ai dit dans mon discours, le Gouvernement le validera s'il nous paraît efficace pour retrouver la croissance et s'il est juste et équilibré.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Ministre, vous venez de dire quelque chose que je ne peux pas laisser passer sans vous poser de question. La fin de votre intervention est un peu contradictoire avec le début.

Vous nous dites, le Gouvernement ne gère pas la S.B.M. et donc ce n'est pas nous qui sommes responsables...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps).

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas dit que le Gouvernement n'était pas responsable...

M. Laurent NOUVION.- Alors, vous êtes l'actionnaire majoritaire...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas dit que je n'étais pas responsable !

M. Laurent NOUVION.- Enfin, vous avez employé un mot qui n'est pas loin de ça, en disant : « vous comprenez, nous, nous ne sommes pas la Direction », on a bien compris que vous n'étiez pas la Direction, mais...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas dit que je n'étais pas responsable.

M. Laurent NOUVION.- ... Mais nous, à l'heure actuelle, nous sommes une institution élue et donc, vous êtes l'interlocuteur privilégié, vous êtes notre interlocuteur privilégié par rapport aux problèmes que cette société rencontre et que les compatriotes rencontrent, notamment, dans les jeux et sur la situation globale de cette société. Donc, comprenez-nous, il y a une courroie de transmission, vous êtes la courroie de transmission obligée et obligatoire et finalement à la fin de votre intervention, vous reconnaissez que vous déciderez.

L'actionnaire de référence, l'actionnaire majoritaire, décidera à partir du moment où le plan qui est en gestation vous sera présenté par la Direction et je suis tout à fait respectueux de la hiérarchie, du pouvoir de la Direction, du Conseil d'Administration, c'est tout à fait normal. Mais comprenez bien que nous, c'est pour cela qu'il y a une Commission Tripartite par an, je regrette qu'il n'y en ait pas deux, à l'heure actuelle nous sommes saisis par un certain nombre de compatriotes, par un certain nombre de responsables syndicaux et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, on a l'impression qu'il y a un dialogue de sourds.

Nous nous adressons à vous, vous nous dites : « oui, j'attends un plan », nous n'avons pas les moyens de nous adresser directement à la Direction ou aux Administrateurs parce qu'ils ont leur rôle, mais je dirais que la caisse de résonance, notre caisse de résonance, ce sont les compatriotes qui sont dans les jeux.

Il faut bien comprendre que nous ne sommes pas dans la même situation que sur l'A.S.M., la situation

n'est pas la même. Mais aujourd'hui, nous sommes en attente d'un plan de restructuration dont nous ne connaissons pas la teneur. A un moment ou à un autre, il va bien falloir que chacun prenne ses responsabilités, vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre ? Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il n'y a pas d'ambiguïté, je trouve absolument normal que les Elus du Conseil National soient tenus informés sur ce sujet si riche de sens, d'histoire, et aussi d'importance économique pour la Principauté, pas seulement de l'histoire. Donc, je trouve cela tout à fait normal mais je n'ai pas dit que le Gouvernement n'était pas responsable. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi j'aurais dit cela, parce qu'en cas de grève, tout cela se termine dans mon bureau, je ne suis pas assez fou pour l'oublier. Donc, effectivement, le Gouvernement est responsable en tant qu'actionnaire principal, largement majoritaire, mais en même temps ce n'est pas le Gouvernement qui « manage » si vous voulez, ce n'est pas simple.

Donc, laissons M. MASUREL, Mlle SIMON, M. de TOYTOT, préparer ce plan, il y aura des allers et des retours. Vous le savez, le Gouvernement n'est pas hostile à ce qu'il y ait une réunion sur ce sujet avec tous les Elus et les responsables. Il fallait qu'on fasse la Commission Tripartite parce que c'est prévu dans les textes, mais maintenant qu'on a fait la Commission Tripartite, on peut tenir, quand vous le souhaitez, Monsieur le Président, une réunion.

Mais M. MASUREL veut prendre son temps et je ne peux pas lui dire : « dépêchez-vous, dépêchez-vous ». Je suis assez confiant, je vois comment M. MASUREL gère les relations avec les syndicats et je n'en ai pas d'échos complètement négatifs.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse.

M. le Président.- Si je peux préciser quelques chose, pour avoir participé à la Commission Tripartite, d'après ce que j'ai compris les décisions pourraient être prises courant janvier. Donc je crois qu'il faut leur laisser prendre les grandes options et après leur demander quand ils seront disposés à venir nous les expliquer.

M. le Ministre d'Etat.- C'est pour cela que je parlais du mois de février.

M. le Président.- Tout à fait, ce n'est pas la peine, non plus, de précipiter les choses, cela ne servirait à rien, les membres de cette nouvelle équipe vont

répéter ce qui a été dit pendant la Commission Tripartite et on n'aura pas avancé beaucoup plus.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Le management demande des qualités humaines et, effectivement, ce qui a surpris les syndicats dans l'approche de M. MASUREL, c'est qu'il les a écoutés. Il leur a demandé de lui remettre les documents sur lesquels ils travaillaient et ils ont perçu, chez lui, une lueur d'espoir dans la communication, ce qu'ils n'avaient jamais eu de la part des Administrateurs...

M. le Ministre d'Etat.- Je partage votre analyse, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... qui ont toujours été extrêmement hautains et loin des salons, donc absolument inaptes à juger de la véritable vie au sein du Casino. Ce qui a amené, aujourd'hui, une rupture totale du dialogue entre le personnel de base, les Administrateurs et la Direction. C'est d'ailleurs dans ce genre de démarche que depuis des années, on parle de contrat à durée déterminée et très justement, Monsieur le Président, tout à l'heure vous disiez que quelqu'un avait brandi un bulletin de salaire. Je n'ai pas brandi un bulletin de salaire, j'ai soulevé le dossier que j'avais dans les mains pour montrer que j'avais un bulletin de salaire anonyme, tout à fait anonyme, puisque non identifiable, mais je voulais l'avoir pour mémoire, parce que c'est par l'exemple qu'on illustre les situations. C'est l'exemple d'un Monégasque qui est depuis trois ans dans cette société et qui en est à son cinquième renouvellement de contrat à durée déterminée.

Alors, depuis qu'on pose ces questions, est-ce qu'on va nous dire quand vont s'arrêter ces renouvellements interminables, pour certaines personnes depuis vingt ans, de contrats « International Sporting Club ».

Ce sont des situations qui ne permettent pas aux gens d'avoir une vie normale de prendre un crédit, difficile d'acheter un appartement lorsqu'on a un contrat qui se renouvelle tous les trois, quatre ou cinq mois, lorsque ce n'est pas tous les quinze jours.

Maintenant, pour répondre à M. BORDERO, parce que là aussi vous faites des interprétations et vous faites parler les gens. Effectivement, concernant les croupiers chinois, je n'ai absolument pas dit ce que vous avez laissé penser tout à l'heure. J'ai dit que tout était proposable, que tout était envisageable, mais qu'il y avait des moments pour présenter les choses et

pour dire les choses. Dans la situation actuelle de tension, cette proposition abrupte d'embaucher des croupiers chinois a été très mal perçue et cela pouvait être le catalyseur si on voulait provoquer une grève pour les fêtes de fin d'année. C'est la seule chose que j'ai dite. Si vous avez interprété au-delà de tout cela, que je voulais des croupiers chinois... non seulement vous n'avez rien dit, vous non plus, mais en plus de ça, vous n'avez rien entendu.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, ce n'est parce qu'on ne dit rien, qu'on comprend moins que les autres, peut-être que nous nous sommes renseignés aussi par ailleurs...

M. Alexandre BORDERO.- Oui, voilà.

M. le Président.- ... Qu'on a déjà eu des contacts par ailleurs...

M. Alexandre BORDERO.- Et puis vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, parce que j'ai dit exactement la même chose que ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que tout était envisageable, y compris les croupiers chinois.

M. le Président.- N'interprétez pas le silence pendant une Commission Tripartite comme un blanc-seing pour la Direction ou une absence d'intérêt. C'est simplement que les notions qui ont été données ont déjà été données à plusieurs reprises. Donc, si vous avez tiré bénéfice de cette Commission Tripartite, tant mieux pour vous, moi je dois dire que j'ai écouté avec intérêt MM. MASUREL et BIAMONTI et je dois dire aussi que les informations que j'ai retenues, je les avais plus ou moins par d'autres canaux. Voilà Monsieur.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Mais alors, à votre tour, n'interprétez pas l'absence de question et nos silences pendant les réunions préparatoires comme un manque d'intérêt. Je vais vous dire pourquoi nous ne disons rien et nous ne posons pas de question, c'est tout simplement parce que tout ce que nous avançons, nous le retrouvons dans votre bouche quelques jours après et vous nous faites dire le contraire, alors nous ne disons plus rien. Nous gardons nos interventions pour des séances comme celle-là. Voilà.

M. le Président.- Donc, vous êtes nos maîtres à penser !

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je pense qu'il y a quand même un malaise dans la société monégasque, notamment on le voit au niveau de la S.B.M.. En plus des rumeurs, la S.B.M. est le champ de prédilection de ceux que j'appelle « les pompiers pyromanes ». Donc, il faudrait aussi que ce genre de comportement cesse.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Ecoutez, Monsieur le Président, j'ai entendu vos propos, j'entends ceux M. MARQUET, je dois reconnaître que lors de la réunion de la Commission Tripartite qui a eu lieu mardi soir, M. MARQUET a fait partie de ceux qui ont dit quelque chose ! Mais il est vrai que le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, lui, a été assourdi par son propre silence donc c'est peut-être pour cela qu'il n'a rien compris, vous c'est à peu près pareil, mais maintenant que vous nous expliquez que vous avez eu tous les contacts et toutes les informations préalablement aux réunions, je comprends effectivement ce silence et je l'excuse bien volontiers.

Maintenant, sur le même sujet, je voudrais demander à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, s'il était possible pour la prochaine réunion de ce genre, d'avoir les documents – vous pouvez les demander au Conseil d'Administration – au moins deux jours avant, parce que M. SPILLOTIS-SAQUET et moi-même sommes arrivés sans les documents puisqu'ils ont été envoyés par la poste à nos domiciles. J'ai reçu ces documents le soir même de la réunion, et même s'ils étaient dans ma boîte aux lettres à la maison entre midi et deux heures, je ne suis pas rentré chez moi.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tous les documents, normalement sont envoyés au Conseil National...

M. Christophe STEINER.- Et la deuxième chose, ce qui serait intéressant, c'est que cela permettrait de rendre ces présentations forts intéressantes beaucoup plus parlantes...

(Plusieurs personnes parlent en même temps et sans micro, inaudible).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors il y a eu une erreur parce que normalement la méthode que nous suivons est celle de tout centraliser au Conseil National. Dans ce cas-là, peut-être qu'une autre méthode a été appliquée, cela est regrettable mais il n'y avait aucune intention...

M. Christophe STEINER.- Non, non mais je n'ai pas dit qu'il y avait une mauvaise intention, je ne suis pas suspicieux à ce point, je ne vous prête pas un machiavélisme diabolique, Monsieur PICCININI.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Lorsqu'on veut être machiavélique, on fait des choses pires que celle-là.

(Rires et brouhaha).

M. Christophe STEINER.- Je sais. Je crois qu'on a tous lu « le Prince », n'est-ce pas ?

Pour en revenir à cette question, ce qui serait intéressant aussi c'est qu'on puisse avoir les chiffres qui ont été présentés parce que faire une analyse sur des projections vidéos à l'instant T... C'est gentil de m'écouter lorsque je parle, merci... Est-ce que je siffle la fin de la récréation, Monsieur le Ministre, puisqu'on parlait des maîtres d'école tout à l'heure ?

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi.

M. Christophe STEINER.- Vous êtes tout excusé, c'est le privilège de l'âge.

(Rires).

Donc, où en étions-nous ?...

(Rires).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je disais que nous allons nous assurer que les documents soient bien envoyés dans la boîte aux lettres du Conseil National.

M. Christophe STEINER.- Alors, premièrement que les documents soient au moins distribués trois jours avant. Et deuxièmement que les chiffres qui sont présentés soient également fournis.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Là, je crois, concernant les chiffres de la société qu'il ne faut pas

oublier que c'est une société qui est cotée en bourse. Il est donc difficile de vous donner vraiment une vision complète – je pense que ça on ne peut pas le reprocher aux dirigeants de la S.B.M. – y compris des chiffres qui sont sensibles car l'autorité des marchés financiers, effectivement, veille très strictement à ce que ces chiffres ne soient pas fournis en dehors des occasions officielles. Donc, la seule possibilité était de les projeter. Les chiffres qui pouvaient être distribués par la Direction, ce sont des chiffres beaucoup plus limités, et par conséquent moins intéressants.

La Direction a fait ce choix mais je crois qu'elle n'avait pas d'autre possibilité.

Personnellement, d'après mon expérience, pour avoir siégé dans différents Conseils d'Administration de sociétés cotées en bourse, lorsqu'il y a des chiffres très sensibles, même les Administrateurs, dans certains cas, ne disposent pas de certains chiffres qui sont projetés seulement lors de la séance. On peut en discuter une heure, deux heures, trois heures.

Il existe aujourd'hui différentes activités régulatrices et de contrôle des marchés financiers qui sont excessivement regardantes sur cet aspect-là. On ne peut pas reprocher à la société d'avoir pris cette précaution qui, d'ailleurs, est également adoptée en France, en Angleterre, en Italie, dans les sociétés cotées en bourse, jusqu'au point de l'appliquer même aux Administrateurs dans certains cas, ce qui est vraiment énorme. Mais, quelquefois ils procèdent ainsi, sinon ils devraient se limiter à une communication très laconique faite uniquement de chiffres qui sont publiés – la publication semestrielle – mais cela, je pense, aurait enlevé beaucoup de profondeur aux éléments sur lesquels il fallait débattre.

M. Christophe STEINER.- Je comprends tout à fait, le seul problème c'est que ces chiffres, quand même, reflètent une situation qui est assez grave et qu'en tant que membre de la Commission Mixte, on n'a pas le temps de s'en imprégner vraiment, donc il faudrait peut-être réfléchir une solution...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Je vous demanderai, parce que nous nous étions tous engagés, y compris nous, parce que nous ne sommes pas Administrateurs de la S.B.M., nous nous étions tous engagés au cours de cette Commission, à ne pas faire de commentaires publics, ce sont des idées qui sont échangées dans la plus stricte confiance, qui sont là pour permettre à

chacun de se faire une opinion. Je pense qu'il serait maladroit pour l'image des activités financières monégasques d'en faire l'objet d'un débat public à ce stade. Justement, la Commission Tripartite existe pour cette raison.

J'ai moi aussi dû m'engager, ne faisant pas partie de la société, à ce type de discrétion. Merci.

M. Christophe STEINER.- On peut demander le huis clos !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - En Commission Plénière d'Etude, éventuellement, ce serait plus facile. Là, nous sommes en liaison avec Internet et à la télévision et il est donc normal que l'on s'en tienne à un minimum de confidentialité.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci. Je voudrais réagir à ce que vient de dire M. STEINER, sur le fait que l'on puisse demander le huis clos. D'après ce que je sais, cela figure dans la prochaine loi de fonctionnement du Conseil National, si toutefois on arrive à avancer dans son étude et si on arrête de faire, d'un certain côté, de l'obstruction, parce que cette loi, il nous la faut vraiment.

Donc, je suis d'accord avec vous, on pourrait demander le huis clos, mais pour cela il faut qu'on vote la nouvelle loi d'organisation du Conseil National.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus de remarque sur ce chapitre premier, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Je vous propose que nous travaillions encore un quart d'heure avant de suspendre la séance.

Monsieur le Chef de Cabinet, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-**CHAP. 2 – PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

012.101 – FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	200
012.102 – SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS.....	609.600
012.103 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST.....	40.000
012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	2.710.000
012.105 – DOMAINES : PRODUITS DIVERS	152.400
012.106 – D.E.E.U. - REDEVANCES.....	75.600
012.108 – SERV. JUDICIAIR. – DROITS CHANCEL	37.400
012.110 – AUTRES RECETTES.....	707.100
012.111 – ACTION SANIT. & SOCIALE PREST	160.000
012.112 – EDUCATION NATIONALE – PROD. DIV.	407.000
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION	3.650.000
012.115 – DROITS DE GREFFE	220.000
012.116 – AVIATION CIVILE – HELIPORT MONACO	144.000
012.118 – INTERV. PUB. TROP PERÇU SUR SUBV.....	50.000
012.119 – SURETE PUBLIQUE – P.V. / ALARMES	1.200.000
012.120 – ACTIVITES DES DETENUS	300
012.123 – REMB. PAR ETS PRIVES ET DIVERS.....	4.017.000
012.124 – EXPOSITIONS & FOIRES	150.000
012.126 – THEATRE DES VARIETES.....	10.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT	155.000
012.129 – CHAPELLE VISITATION	5.500
012.130 – MONTE-CARLO FESTIVAL	87.000
012.132 – ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	15.300
012.133 – TOURISME – RECETTES DIVERSES.....	70.000
012.135 – AUDITORIUM RAINIER III.....	172.000
012.136 – COLONIES – PARTICIPATION PARENTS.....	40.000
012.137 – INTERNAT FOYER SAINTE DEVOTE	48.100
012.138 – HELIPORT – CARBURANT	1.750.000
012.139 – RECETTES DES NOMS DE DOMAINES	10.000
012.300 – DIRECTION INFORMATIQUE.....	155.000
012.450 – MUSEE TIMBRE-MONNAIES.....	54.000
012.500 – STADE LOUIS II	4.887.400
012.602 – DROITS DIVERS	380.000
012.606 – GARAGES A BATEAUX.....	83.000
	<u>22.252.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'Abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-**CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS**

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE..... 27.600.000

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS 72.000.000

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM..... 13.005.000

023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC 50.000

023.104 – DROITS D’HYPOTHEQUES..... 2.600.000

023.105 – DROITS DE TIMBRES..... 600.000

023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES..... 10.000.000

023.107 – PENALITES..... 200.000

023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS..... 400.000

023.109 – FRAIS DE POURSUITES-RECOUR. 1.000

023.110 – FISCALITE DE L’EPARGNE 2.600.000

101.456.000

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE 407.000.000

033.106 – PENALITES..... 250.000

407.250.000

4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES 92.000.000

043.102 – PENALITES..... 50.000

92.050.000

5) DROITS DE CONSOMMATION

053.102 – DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS..... 200.000

053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX..... 240.000

053.104 – PENALITES..... 1.000

053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES 50.000

491.000628.847.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Concernant les commentaires sur l’effet de la loi du mois de juin, sur la modification de la baisse des droits de mutations à laquelle nous étions tout à fait favorables – la baisse des transactions classiques – je me réjouis des recettes attendues et confirmées aujourd’hui. Je crois qu’il faut quand même faire preuve d’une certaine prudence parce qu’une loi de cette nature, étant donné qu’elle a changé

considérablement la culture dans ce domaine, on se doit de prendre un peu de recul pour l’analyser.

J’ai quand même assisté, non pas de la part du Gouvernement qui est beaucoup plus prudent de par son expérience, mais de la part du Rapporteur, à une espèce d’auto-célébration. Je crois qu’il est très difficile de juger les effets d’une loi sur quatre ou cinq mois. Donc, Monsieur BORDERO, je ne sais pas qui sera là dans deux ou trois ans, peut-être personne, peut-être tout le monde, mais en tous les cas, je crois que dans ce domaine, il faut se dire les uns et les autres, de façon non polémique et responsable, qu’il faut prendre un peu de recul et se donner le temps de l’analyser.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, avec lequel nous avons un certain nombre de divergences sur la forme, a même dit qu'une loi comme celle-ci nécessiterait, probablement, des aménagements, un toilettage du texte en fonction de l'échéance de l'année prochaine, à partir du mois de juillet où nous allons connaître des nouvelles phases. Donc, je crois que sur un sujet comme celui-ci, nous sommes tous, bien entendu, très favorables pour que les recettes rentrent et beaucoup plus que celles attendues, mais il faut quand même être relativement prudent et se donner du recul, au moins quinze à dix-huit mois, voire deux ou trois ans.

Je vous remercie.

M. le Président.- Rappelez-moi, Monsieur NOUVION, vous étiez d'accord pour la baisse des droits de mutations ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur le Président, j'étais parfaitement...

M. le Président.- C'est moi qui parle pour l'instant...

M. Laurent NOUVION.- Eh bien, alors allez-y...

M. le Président.- ... mais pas du tout pour une modification des conditions d'application de cette baisse. Donc, on aurait baissé avec les mêmes conditions d'application ?

M. Laurent NOUVION.- Pas du tout, je vois que c'est un sujet, effectivement...

M. le Président.- ... J'ai peut-être oublié alors...

M. Laurent NOUVION.- Non, non ce n'est pas ça, c'est surtout que sur ce genre de sujet, vous vous faites les questions et les réponses. Alors, je vais reprendre.

Nous avons toujours été plus que favorables à la baisse des droits de mutations demandée, autant nous que nos prédécesseurs, les trois élus qui étaient à notre place à la législature 2003/2008 n'ont cessé de le demander depuis presque dix ans. Ils ont été les premiers à le demander.

Donc, nous avons toujours été favorables pour la baisse du montant des droits de mutations qui est aujourd'hui à 4,5 % et qui était à 7 %, ce qui est un effort tout à fait important, une incitation de la part du

Gouvernement pour toutes les opérations dites classiques.

Sur la deuxième partie de la loi, nous étions favorables, sachant qu'elle était très complexe et que nous n'avons pas eu le temps de l'étudier, parce que vous aviez demandé l'urgence et que vous aviez négocié l'urgence avec le Gouvernement, d'un commun accord, nous avons proposé que la deuxième partie de la loi soit traitée six mois après, de façon à nous donner le temps d'organiser une concertation avec les différents agents économiques et, particulièrement, ceux qui étaient concernés. Comme vous, nous avons été saisis par un certain nombre de professionnels de la place qui étaient inquiets. Et vous, Monsieur le Président, vous avez dit à ce moment-là, comme d'habitude je reprends vos propos : « que nous étions les porte-paroles de lobbyistes et d'intérêts particuliers ». Ce sont vos propos, c'est votre responsabilité, je ne ferai pas de commentaire, donc, c'était notre position extrêmement claire, voilà, c'est factuel.

M. le Président.- Je pense qu'on n'aurait pas eu le même niveau de recettes.

Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Décidément ce rapport vous fait fantasmer, Monsieur NOUVION, et vous fait dire n'importe quoi.

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai pas besoin d'un rapport pour fantasmer.

M. Alexandre BORDERO.- Je n'en suis pas sûr...

(Rires).

Si vous le lisez attentivement, vous verrez que, si on se réjouit, c'est effectivement sur les six mois d'application et on dit bien – on le dit d'ailleurs deux fois dans le rapport ! – qu'en ce qui concerne l'application en année pleine, c'est-à-dire juin prochain, on est dans l'inconnu et que c'est l'une des inconnues. Donc, on n'a jamais dit que la loi était définitive et que, définitivement, elle allait marcher, ni qu'elle allait apporter la fortune à Monaco.

Tout ce qu'on a dit, en revanche, c'est qu'il y a eu des propos, que je ne vous prête pas personnellement, mais il y a eu un certain nombre d'agents qui ont dit que les investisseurs allaient fuir. Manifestement, pour l'instant, les investisseurs n'ont pas fui et les recettes se portent bien. Donc, je répète ce qu'il y a

d'écrit dans le rapport : au bout de six mois nous sommes satisfaits, maintenant attendons pour voir ce qui va se passer lorsque les mandataires agréés vont faire leur déclaration. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci.

Très brièvement, Monsieur le Président, je me souviens de débats très animés où l'opposition s'acharnait contre ce texte, donc, je ne comprends pas. Ce soir, on lui attribue beaucoup de vertus alors qu'à l'époque, on freinait des quatre fers pour éviter que le texte sur les droits de mutations ne soit voté.

M. le Président.- Et cela a l'air de marcher, c'est ça le problème.

Nous écoutons à présent Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Je voulais remercier Monsieur NOUVION d'avoir redit ce qu'il avait dit à l'époque. Effectivement, c'était de mettre d'abord en place une baisse des droits de mutations et puis, peut-être dans un deuxième temps, un texte avec une étude...

(Plusieurs personnes parlent sans micro, inaudible).

... Parce que de toute façon on aurait pu ne pas le voter ou il aurait pu ne pas être présenté. C'était vraiment, effectivement, très brillant comme analyse.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Pour répondre à la brillante question et aux remarques de M. LORENZI, premièrement, évidemment, la chronologie c'est exactement ça, 4,5 % on était pour. Je crois qu'il y avait également une intervention de Mme POYARD-VATRICAN qui reprenait ces préoccupations et qui disait que c'était une loi très complexe, surtout la deuxième partie.

N'oublions pas qu'il y a des gens qui sont passés en nom personnel, donc qui ont payé les 1 % pour l'instant. Le problème des droits de mutations à Monaco aujourd'hui, ce n'est pas tellement les investisseurs qui fuient mais ce sont surtout les nouveaux investisseurs qui doivent arriver.

Et n'oubliez pas surtout que, je crois dix jours après la promulgation de la loi, vous avez rédigé une directive envoyée aux Services Fiscaux *contra legem*, en expliquant qu'il fallait aménager la loi, etc...

(Plusieurs personnes parlent sans micro, inaudible).

... Si, si je l'ai lue... qui disait, notamment, qu'il fallait avoir de la souplesse, etc... donc on a fait une loi qu'il faut interpréter et vous le dites encore dans le rapport, on pourra encore la revoir, je veux dire avec pragmatisme. Ça veut dire que peut-être, si on avait pris six mois de plus, on n'aurait pas dû la revoir.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous dire, Monsieur BURINI, le Gouvernement ne veut pas polémiquer avec vous sur ce sujet. Votre position est respectable, cependant elle est absolument contraire à la vision du Gouvernement, mais radicalement contraire.

Lorsque vous faites une loi fiscale, pour baisser un taux, si vous n'augmentez pas l'assiette en même temps, votre loi fiscale, elle ne marche pas. C'est un tout, précisément, à l'égard des nouveaux investisseurs. Quant à la fameuse circulaire dont vous parlez, c'est une circulaire que les Impôts français et italiens, prennent tous les jours et qui explique la loi fiscale, de même que la loi civile est appliquée par un juge qui l'interprète. La loi fiscale est interprétée par les Services Fiscaux qui ne l'appliquent pas comme une machine. C'est tout ce que veut dire ce texte et il n'est pas question de revoir ce texte. En tout cas, Monsieur BURINI, Monsieur NOUVION, Monsieur STEINER, si nous revoyons le texte, ce ne sera pas pour ouvrir les mailles du filet.

M. Laurent NOUVION.- On veut tous aller dans le même sens.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. Moi, je souhaite intervenir sur la T.V.A., sur les montants de T.V.A. budgétés pour 2012, 407 M€ ce n'est pas idiot du tout, simplement cela implique une nécessité de soutenir les travaux d'équipement. Jusqu'à présent, on parlait de travaux d'équipements publics, aujourd'hui vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, et vous avez parfaitement raison : « je suis très prudent », donc ce sera du partenariat privé-public, mais il faut à tout prix les encourager parce que nous n'avons pas d'autre moyen pour récolter de la T.V.A..

Si la crise venait à perdurer, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Mais vous avez tout à fait raison, justement cette dimension qu'on a introduite dans un partenariat équilibré, mixte, éclairé et contrôlé, privé-public, a un peu ce but, parce que si c'est seulement l'Etat qui fait les investissements, c'est de l'auto-liquidation de T.V.A., nous nous payons de la T.V.A. à nous-mêmes et finalement on finit par financer sur ce fameux Fonds de Réserve Constitutionnel la T.V.A.. Donc, on se fait plaisir en faisant passer la T.V.A. du Fonds de Réserve au Budget, mais *in fine*, c'est la même poche, c'est de la poche droite à la poche gauche. Donc, si l'Etat peut intervenir par contre de manière équilibrée et avisée comme catalyseur, tout en gardant le contrôle du jeu pour faire arriver des capitaux privés, ça c'est de la vraie T.V.A. qui rentre dans les caisses de l'Etat. C'est un peu cela aussi l'objectif, sinon si on fait tout tout seul, on se paie les travaux et la T.V.A., on fait de l'autosatisfaction et, entre-temps, les voyants deviennent rouges.

Mais, votre remarque est tout à fait pertinente.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'Abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous avons terminé les chapitres des Recettes, je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons lundi 12 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, bon week-end à tous !

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 00 heure 20 minutes).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

